

D Structuration du territoire

L'analyse des dynamiques territoriales nécessite la compréhension des spécificités d'un territoire, mais également de ce qu'il partage avec son environnement, car les espaces ne sont pas indépendants les uns des autres. En effet, leur développement dépend des biens qu'ils échangent, des personnes qui se déplacent de l'un à l'autre, des informations qui circulent entre eux. Ces flux convergent vers des centres ou, à l'inverse, diffusent vers des périphéries, accentuant ou atténuant ainsi les inégalités. Ils tissent des réseaux plus ou moins denses, de portées différentes – du local à l'international –, selon l'échelle ou la thématique considérée. Les déplacements quotidiens des habitants, et plus particulièrement ceux liés à l'emploi, matérialisent bien ces interdépendances à partir desquelles il est possible de construire plusieurs grilles de lecture du territoire (zones d'emploi, bassins de vie, aires urbaines...).

Ces réseaux évoluent dans le temps au gré de la localisation des populations et des activités. Les équipements de services en sont un bon exemple : beaucoup d'équipements « classiques » se raréfient ou ont disparu de territoires peu denses ou périphériques des villes, faute d'un rapport coût/fréquentation soutenable ; parallèlement, de nouveaux modes de distribution des services se substituent à cette ancienne organisation et modifient la notion de proximité. Les interdépendances entre territoires se recomposent alors selon les nouveaux usages et modes de déplacement.

► **Fiche 1 : Interdépendances**

► **Fiche 2 : Services**

En 2011, les pôles des grandes aires urbaines concentrent 59 % de la population, 60 % des équipements (gammes) et 69 % des emplois.

64 % des actifs vont travailler chaque jour dans une commune différente de celle de leur résidence. Ils étaient 62 % en 2008.

L'analyse des déplacements et de la présence des équipements structurent différemment le territoire : les 792 aires urbaines mesurent l'étendue de l'influence des villes, les 322 zones d'emploi forment des bassins cohérents de déplacements quotidiens domicile-travail, les 1 666 bassins de vie organisent autour de leur pôle d'équipements le plus petit territoire sur lequel on peut trouver les équipements les plus courants.

Pour en savoir plus...

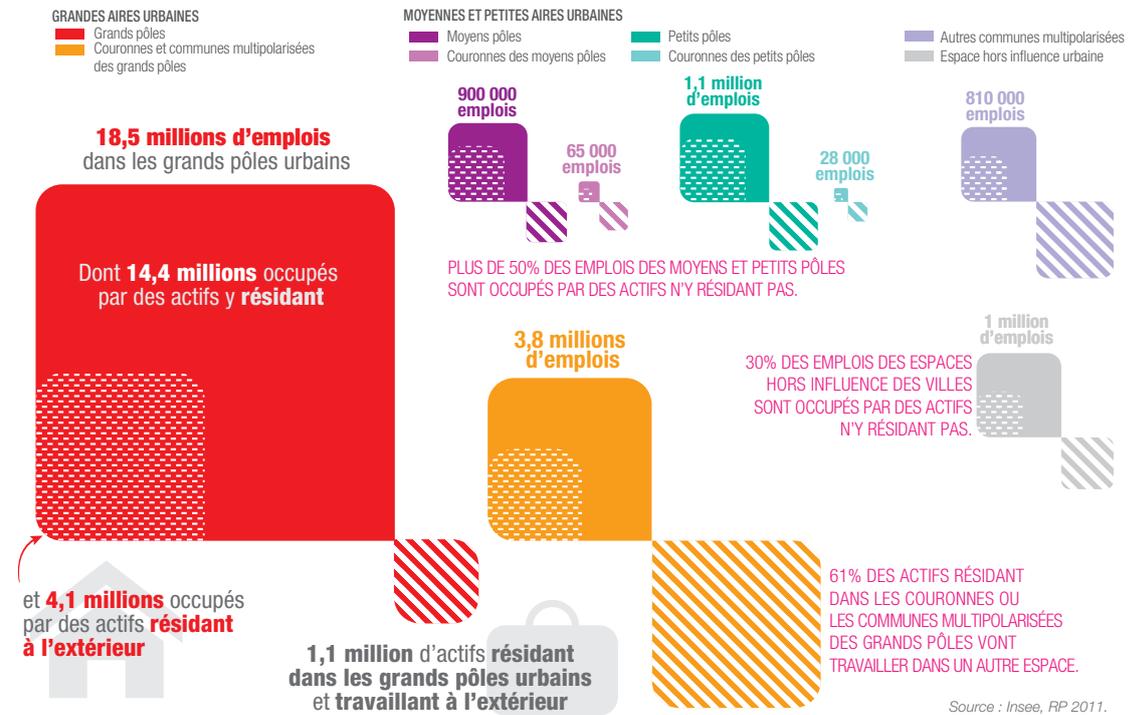
Dossiers thématiques « [Panorama des zones d'emploi](#) » et « [Les espaces transfrontaliers](#) » du site de l'Observatoire des Territoires et [données de flux](#)

Publication Datar [Travaux en ligne n°10 « Les systèmes urbains français »](#)

UNE PART D'ACTIFS NON RÉSIDENTS PLUS IMPORTANTE DANS LES MOYENS ET PETITS PÔLES QUE DANS LES GRANDS

EMPLOIS

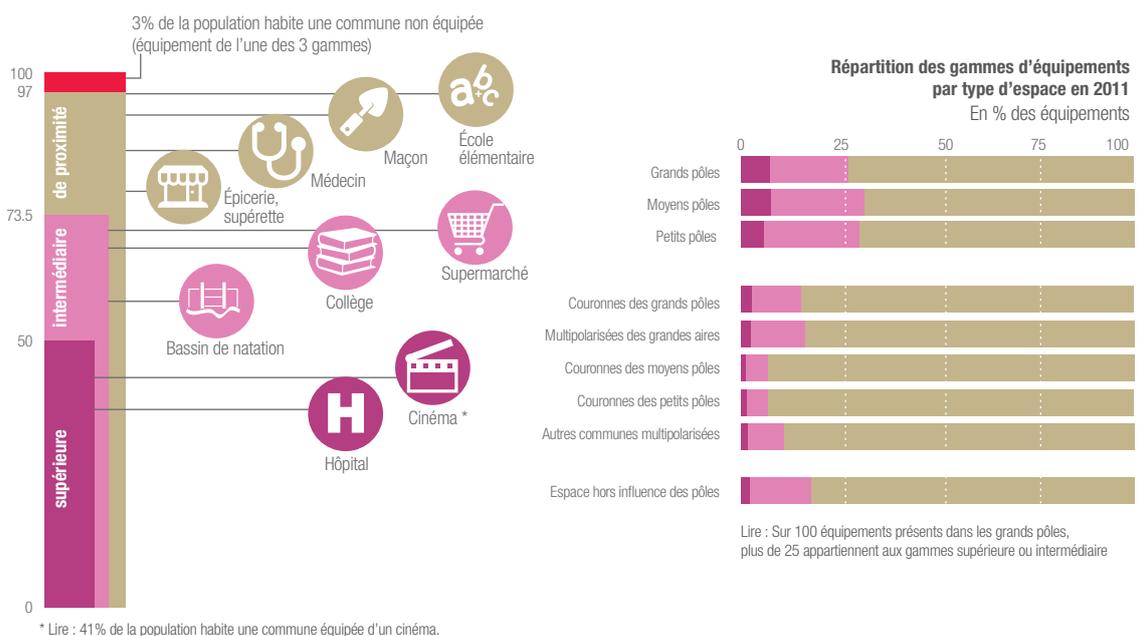
Par type d'espace en 2011



TRÈS FAIBLE REPRÉSENTATION DES ÉQUIPEMENTS DANS LES COURONNES DES PÔLES

POPULATION COUVERTE PAR LES GAMMES D'ÉQUIPEMENTS

En % de la population en 2011



1 | Interdépendances

Les territoires dépendent les uns des autres : les échanges de travailleurs, la circulation des revenus, les liens entre les sièges et les établissements des entreprises, ou encore les mouvements de population et de biens induits par l'économie locale, les relient et structurent l'espace en réseaux. Ces liens sont de natures très diverses et relèvent aussi bien de logiques de proximité pour certains que de relations de portée beaucoup plus longue pour d'autres. Ils dépendent du degré de spécialisation des espaces dans le système économique et rendent compte de leurs interdépendances. L'utilisation d'informations sur les flux dans une étude ou un projet peut amener à produire des représentations en réseaux du territoire très différentes les unes des autres suivant l'échelle des territoires reliés (aire urbaine, commune, intercommunalités...) et la nature des flux choisis pour approcher une thématique (économie, mobilités...).

Les interdépendances liées à l'emploi s'intensifient et s'allongent

Les déplacements domicile-travail constituent le lien le plus fréquemment utilisé pour caractériser les échanges entre les territoires : ils se pratiquent quasi quotidiennement entre des communes plutôt résidentielles et des communes proposant une offre d'emplois attractive. Le périmètre des aires urbaines est une façon de rendre compte de ces échanges, car leur définition – dite fonctionnelle – renvoie directement à l'interdépendance en matière d'emploi, constitutive de ces échanges. Ce périmètre est déterminé selon la part d'actifs qui se déplacent pour travailler dans un pôle d'emploi et il est d'autant plus étendu que la taille du pôle est importante. Entre 1999 et 2011, ces connexions se sont largement

intensifiées et étendues, comme l'atteste l'allongement des déplacements domicile-travail¹. Cela a pour effet d'accroître le périmètre des aires urbaines : leur superficie a augmenté de 28% et leur population, de 13,6%. Cette croissance démographique est imputable pour 7,5 points à l'augmentation de la population des communes de l'ancien périmètre et pour 6,1 points aux populations nouvellement intégrées (extension spatiale des aires urbaines). De plus, le gain de population de ces zones est davantage le fait des couronnes périurbaines que des pôles, ce qui traduit un renforcement des interdépendances territoriales, les couronnes dépendant des emplois présents dans les pôles.

► LES AIRES URBAINES

Une aire urbaine ou « grande aire urbaine » est un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle urbain (unité urbaine) de plus de 10 000 emplois et par des communes rurales ou unités urbaines (couronne périurbaine) dont au moins 40% de la population résidente ayant un emploi travaillent dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci.

Basées comme les zones d'emploi sur l'analyse des flux domicile/travail, les aires urbaines s'en distinguent en ce qu'elles ne couvrent pas la totalité du territoire national. Elles mesurent l'influence des villes là où la zone d'emploi définit l'espace à l'intérieur duquel la plupart des actifs résident et travaillent, et dans lequel les établissements trouvent l'essentiel de la main-d'œuvre pour occuper les emplois offerts.

Le zonage en aires urbaines 2010 distingue également :

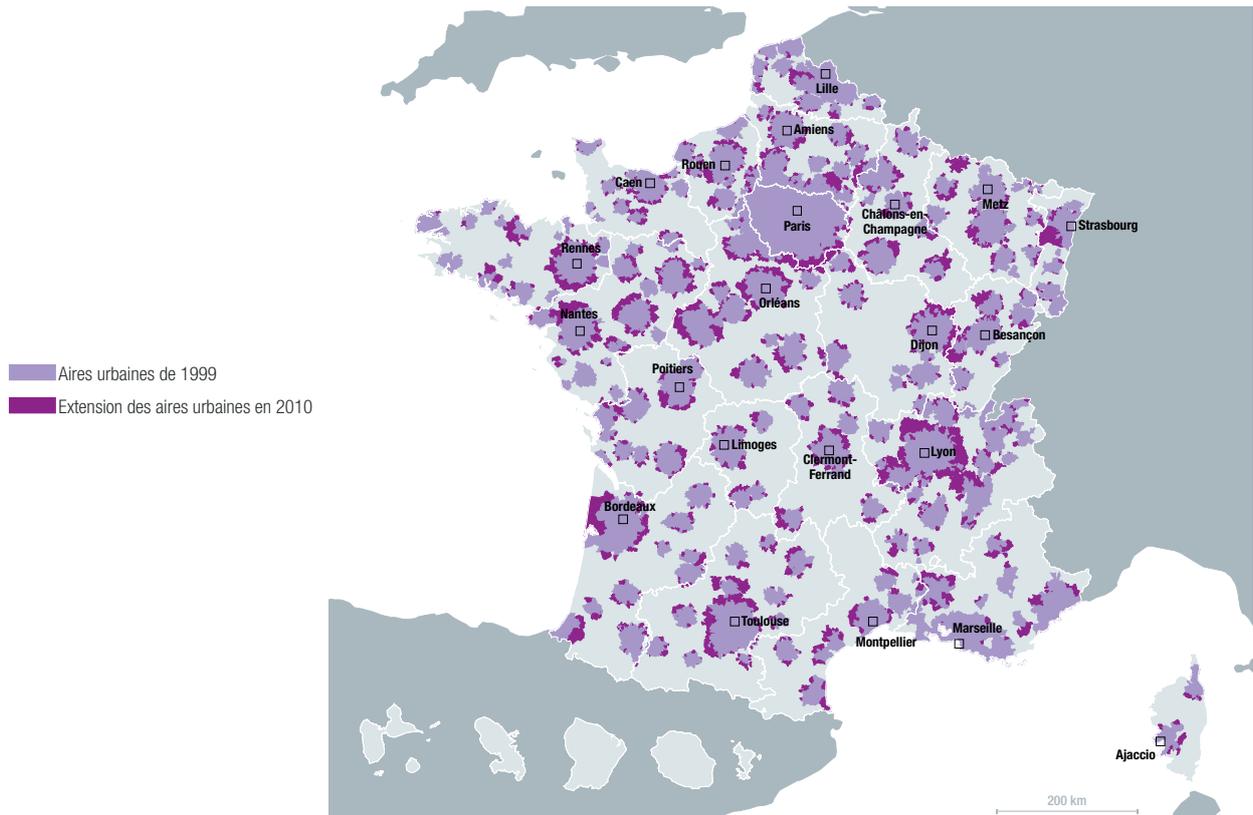
- les « moyennes aires », ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle (unité urbaine) de 5 000 à 10 000 emplois et par des communes rurales ou unités urbaines dont au moins 40% de la population résidente ayant un emploi travaillent dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci ;

- les « petites aires », ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle (unité urbaine) de 1 500 à 5 000 emplois, et par des communes rurales ou unités urbaines dont au moins 40% de la population résidente ayant un emploi travaillent dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci.

Le précédent zonage date de 1999. Il ne comprenait que 354 aires urbaines, rassemblant uniquement des unités urbaines de plus de 5 000 emplois. Le zonage de 2010 est basé sur les données du recensement 2008 et comprend 792 aires urbaines.

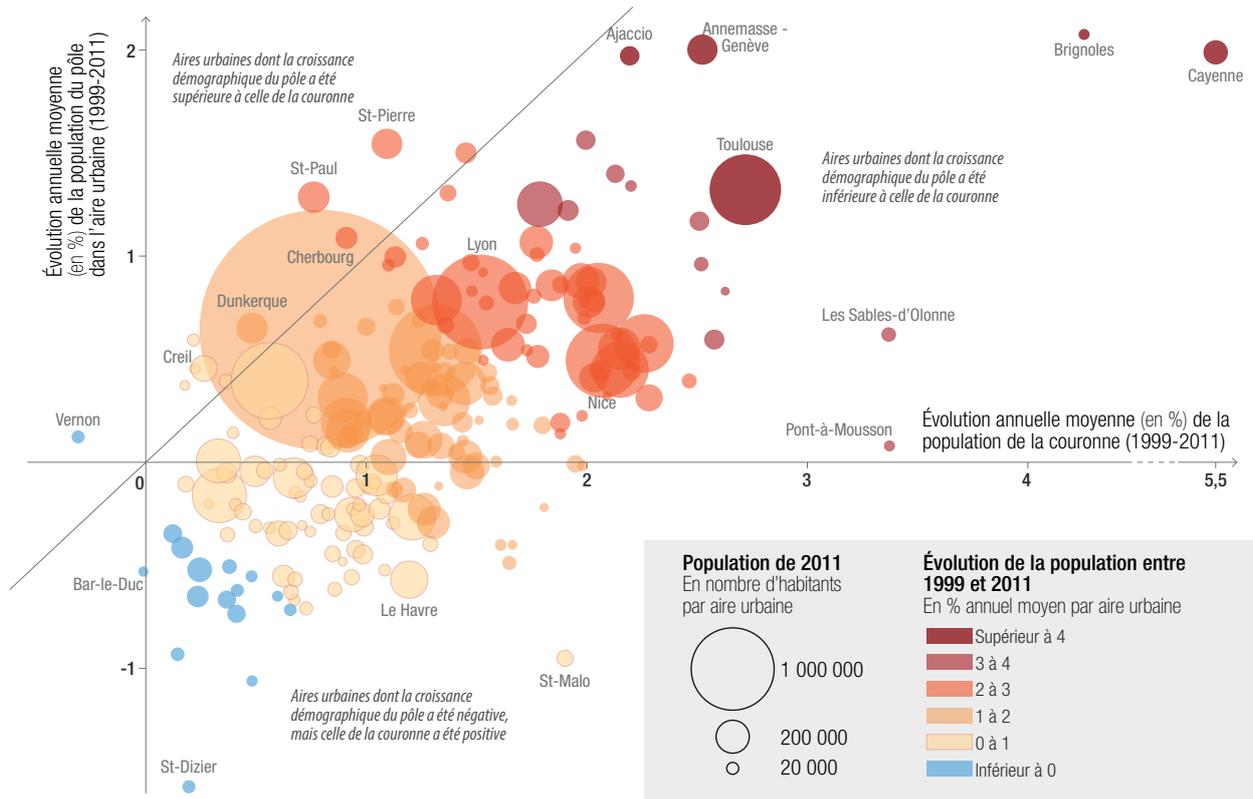
1 La revue du CGDD «La mobilité des Français : panorama issu de l'enquête nationale Transports et déplacements 2008», décembre 2010.

Carte 1 ► L'extension des aires urbaines entre 1999 et 2010



Source : Insee.

Graphique 1 ► Évolution démographique des aires urbaines différenciée entre pôle et couronne (1999-2011)



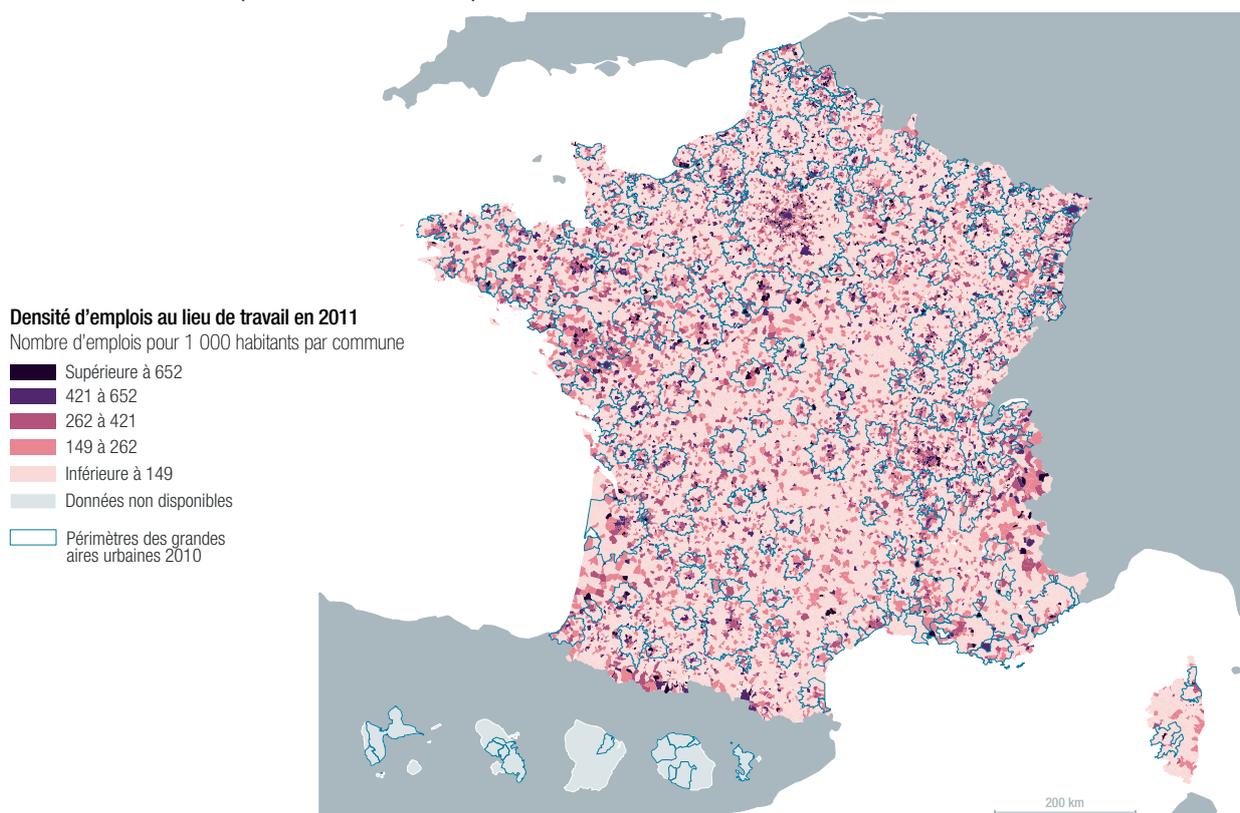
Source : Insee RP 1999 et 2011, contours AU2010 constants. Traitement Bureau de l'observation des territoires - CGET.

Les aires urbaines sont multipolaires, de centralités différentes selon le type de navetteur

Les aires urbaines délimitent un territoire sous influence d'un pôle d'emploi; sa «couronne» est le résultat d'agré-gations successives de communes à partir des navettes domicile-travail qui masquent les pôles secondaires pouvant exister au sein de ces aires. C'est particulièrement vrai dans les grandes aires urbaines où certaines communes

périphériques constituent des pôles secondaires importants : Versailles et Saint-Germain-en-Laye à l'ouest de Paris, Fontainebleau au sud, attirent de nombreux actifs. Il en est de même dans les grandes aires pour lesquelles on peut même constater des cas d'aires urbaines résolument bipolaires, comme celle de Lens-Douai.

Carte 2 ► Densité d'emplois au lieu de travail par commune en 2011



Source: Insee, RP 2011.

► OBSERVER LES TERRITOIRES PAR LEURS ÉCHANGES

Pour caractériser les flux entre les territoires, on peut élaborer, pour chacun d'eux, des statistiques à partir du nombre d'entrées/sorties sur un territoire donné, sans savoir avec qui ils échangent précisément.

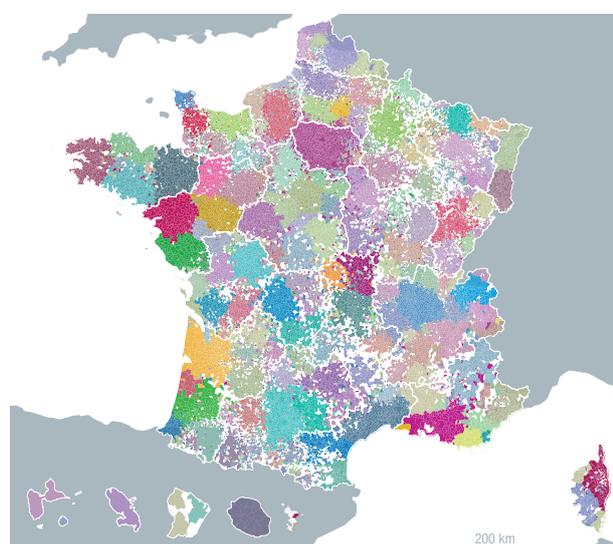
Une autre solution consiste à considérer que les territoires constituent des carrefours, les nœuds d'un **réseau**, et que les flux matérialisent les liens entre ces différents nœuds. De nombreux outils

dérivés de la théorie des **graphes** (notamment utilisés pour explorer les réseaux sociaux) permettent ensuite de traiter ces informations et de les synthétiser. Les bassins d'activité présentés dans cette fiche ont été déterminés, par exemple, à l'aide d'un algorithme de «détection de **communautés**» consistant à repérer des «sous-graphes» dont les nœuds sont densément connectés entre eux et plus faiblement liés au reste du réseau.

En considérant le réseau des communes reliées entre elles par les flux quotidiens de navetteurs, et en distinguant les différentes catégories socioprofessionnelles, on peut identifier des communautés, c'est-à-dire des blocs de communes très fortement liées par ces trajets. Ces ensembles de communes, qui définissent des bassins au sein desquels les actifs travaillent et résident, recoupent en partie les zones d'emploi définies par l'Insee, notamment dans les espaces peu denses. Ces bassins d'interdépendances changent selon la population à laquelle on s'intéresse; on remarque ainsi que les navettes des cadres et des professions intellectuelles supérieures dessinent des zones plus vastes que ne le font les trajets des ouvriers. Ce phénomène est en lien avec le fait que les emplois les plus qualifiés, particulièrement ceux des cadres, sont plus concentrés géographiquement

et que, par conséquent, les pôles d'emploi sont moins nombreux pour cette catégorie. Les distances parcourues par les cadres ont donc tendance à être supérieures à celles des ouvriers, et cela d'autant plus qu'ils sont plus aisément en mesure de choisir leur lieu de résidence. C'est pourquoi les bassins d'activité des cadres sont plus étendus et moins compacts que ceux des ouvriers. Ainsi, la quasi-totalité de la région Île-de-France, polarisée par Paris, constitue un bassin d'activité pour les cadres; pour les ouvriers, le bassin constitué sur Paris est de taille largement inférieure. Il en va de même pour les autres grandes aires urbaines comme Lyon ou Marseille. Les **systèmes** territoriaux définis par ces flux de travailleurs sont donc à périmètre variable selon l'échelle d'analyse (aires urbaines, communes), mais aussi selon la population à laquelle on s'intéresse.

Carte 3 ► Bassins d'activité des cadres en 2011



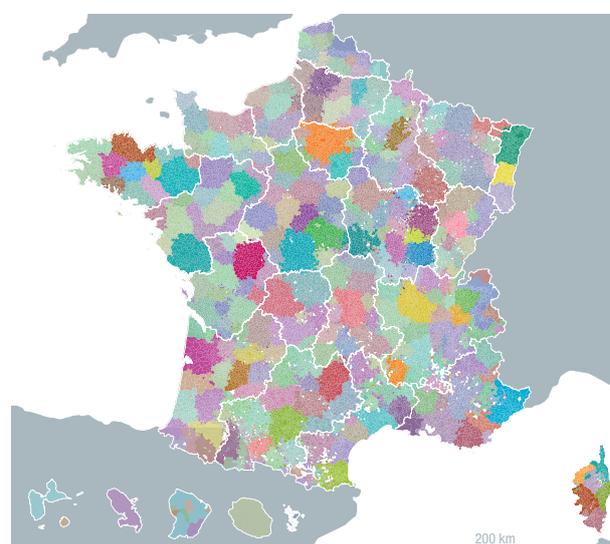
594 bassins

Limites des bassins d'activité

Communes hors bassin d'activité

Source : Insee, RP 2011, traitement Bureau de l'observation des territoires - CGET.

Carte 4 ► Bassins d'activité des ouvriers en 2011



841 bassins

Limites des bassins d'activité

Communes hors bassin d'activité

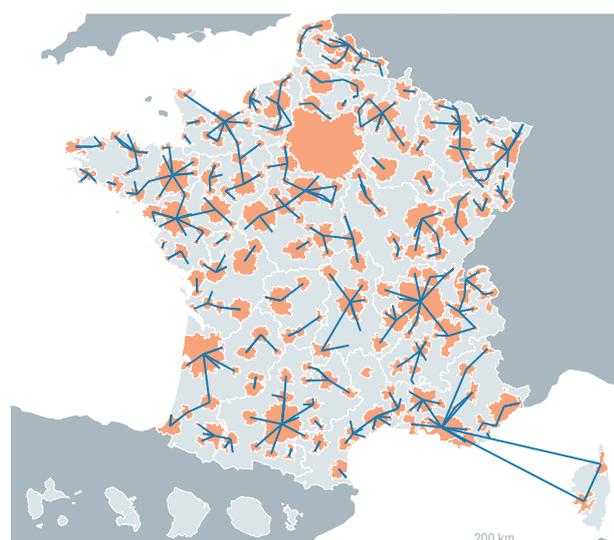
Source : Insee RP 2011, traitement Bureau de l'observation des territoires - CGET.

Les aires urbaines forment aussi des systèmes entre elles

À une échelle régionale et nationale, les aires urbaines s'insèrent elles-mêmes dans une logique d'échanges qui se tissent entre les villes et que les seuls flux de déplacements domicile-travail ne peuvent, par nature, révéler. Parler de système urbain, c'est essayer d'englober l'ensemble des interactions qui lient les villes entre elles, qu'elles renvoient à la société de la mobilité, à celle de la connaissance et de l'information ou encore aux logiques économiques et financières. La mise en lumière de ces figures est rendue complexe par l'étendue et la nature parfois très diverses des systèmes en question ; on peut alors chercher à en résumer l'information dans une analyse composite « intégrée ».

Si le choix du territoire retenu pour constituer des systèmes urbains est largement soumis au corpus statistique existant, les aires urbaines qui les composent tirent leur légitimité de leur caractère polarisant lié aux volumes d'emplois inscrits dans leur définition. Se pose ensuite la question de l'échelle de représentation, qui tend à insister sur certaines relations au détriment d'autres ou encore autorise une lecture cartographique différente d'un même système : ainsi, les cartes des interdépendances entre les aires urbaines au regard des migrations domicile-travail ne mettent pas en évidence les mêmes réseaux, selon que l'on s'intéresse aux grandes et moyennes aires urbaines ou à l'ensemble des aires urbaines.

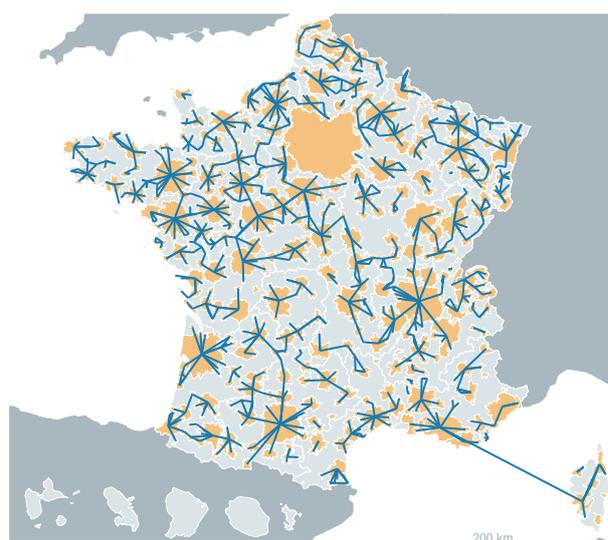
Carte 5 ► Liens majeurs des déplacements domicile-travail entre grandes et moyennes aires urbaines en 2010, hors Paris



— Liens majeurs des déplacements domicile-travail
■ Périmètre des grandes et moyennes aires urbaines 2010

Source : Insee, RP 2011.

Carte 6 ► Liens majeurs des déplacements domicile-travail entre l'ensemble des aires urbaines 2010, hors Paris



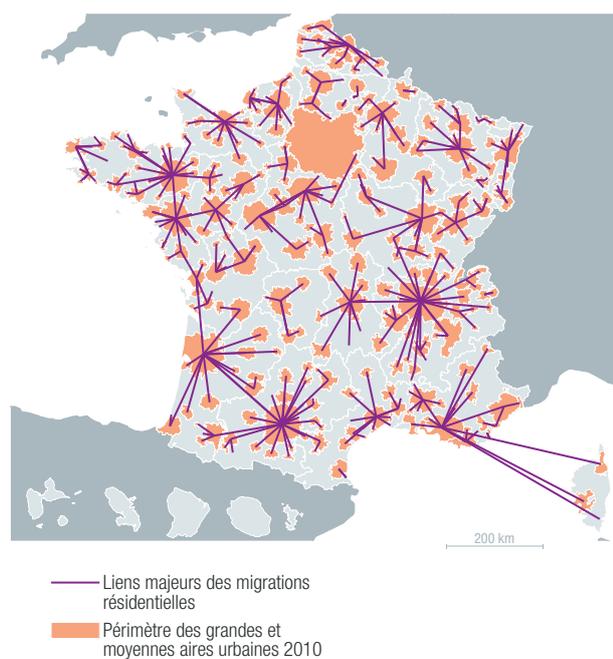
— Liens majeurs des déplacements domicile-travail
■ Périmètre des aires urbaines 2010

Source : Insee, RP 2011.

La nature des flux internes et leur polarisation apportent des éléments d'explication des systèmes urbains, tant sur leur structure (forte polarisation, dualité, relations décentralisées) que sur leur composition (dominante économique, loisirs...). Actuellement, il n'existe que peu de données traitant des interrelations entre les villes, et celles-ci ne couvrent que partiellement les différents champs d'étude. Cependant, si l'on compare les mises en réseaux suggérées par deux indicateurs – d'une part, les migrations résidentielles (recensement de la population 2008) et, d'autre part, les relations siège-établissements (CLAP 2009) – une logique territoriale à la fois de renforcement et de complémentarité se dessine.

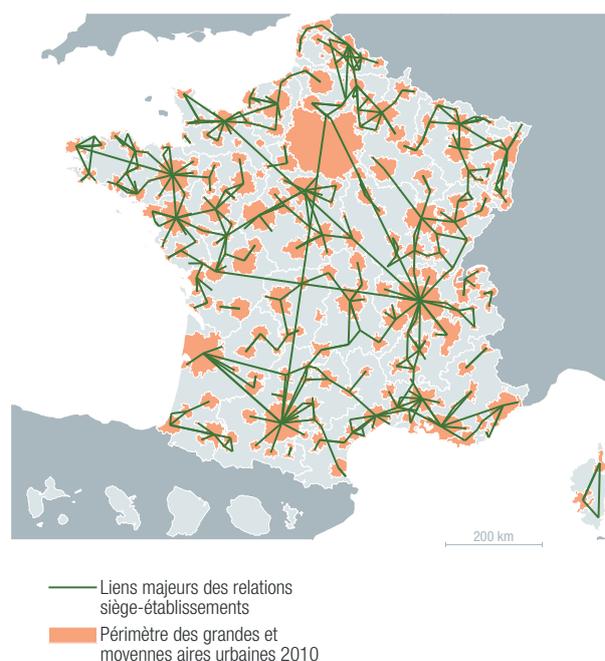
Ces deux phénomènes relèvent de logiques très différentes, mais ils mettent en lumière des centralités similaires qui soulignent le rôle de tête de pont des métropoles régionales (Lyon, Bordeaux, Caen, etc.). Celles-ci sont très marquées et plus encore lorsque le système possède une structure très centralisée pour chacun des deux indicateurs. La complémentarité de ces derniers se révèle graphiquement par la portée très différente de leurs liens, avec des relations interrégionales fréquentes parmi les **liens majeurs** des relations siège-établissements, là où les principales migrations résidentielles suivent une logique de diffusion locale et progressive. Chacun de ces deux flux présente des échelles distinctes d'organisation des réseaux, ce qui n'exclut pas leur emboîtement dans un système urbain composite.

Carte 7 ► Liens majeurs des migrations résidentielles des grandes et moyennes aires urbaines 2010, hors Paris



Source : Insee, RP 2011.

Carte 8 ► Liens majeurs des relations siège-établissements des grandes et moyennes aires urbaines 2010, hors Paris



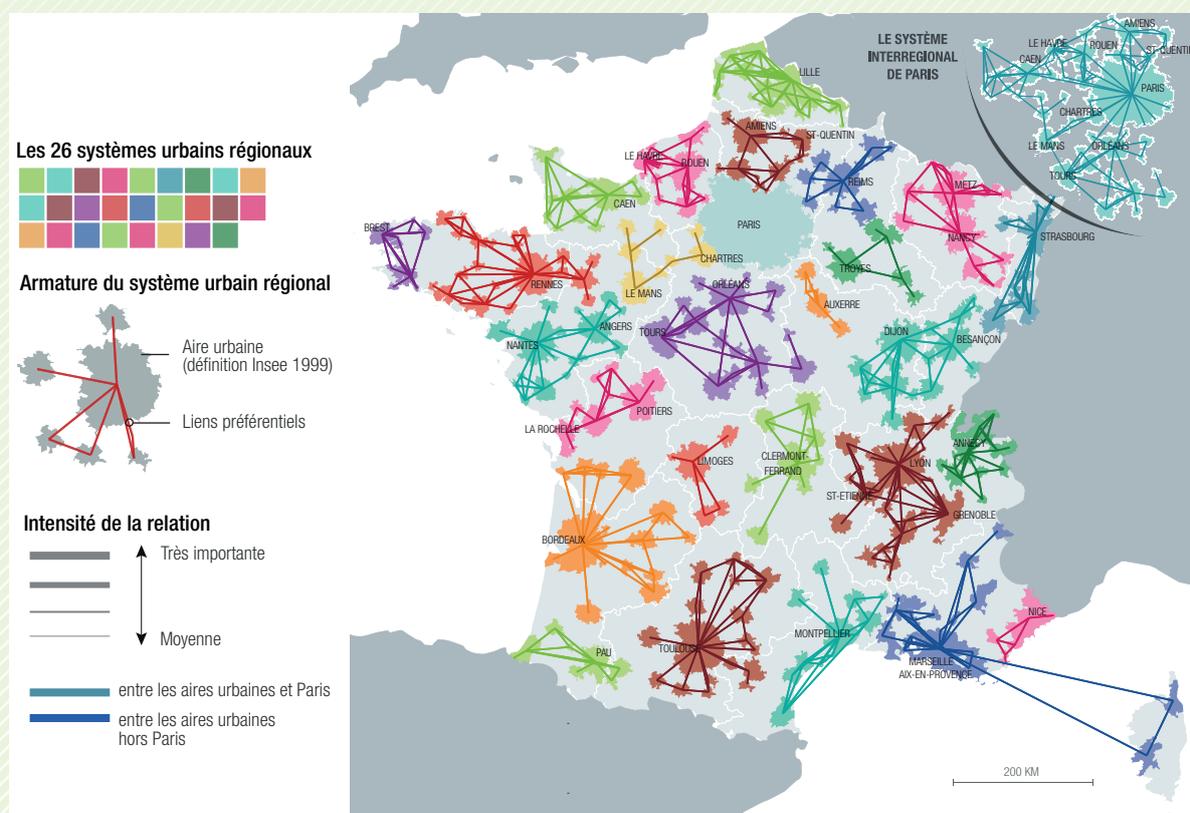
Source : Insee RP 2011.

► CUMULER L'INFORMATION DES DIFFÉRENTS TYPES DE FLUX : LES RÉSEAUX COMPOSITES

En observant les différents réseaux dessinés par des flux aussi divers que les migrations résidentielles, les relations sièges-établissements ou les partenariats européens, il est tentant de vouloir dépasser le caractère sectoriel de l'analyse et de cumuler l'ensemble de ces thématiques pour en synthétiser l'information. Il en résulte un réseau dont les liens entre territoires sont d'autant plus forts qu'ils cumulent les intensités de chacune des composantes thématiques. Cette méthode définit des réseaux de flux « composites » ou « cumulés » et qui, selon leurs éléments constitutifs, peuvent prendre la forme d'un réseau économique, commercial, urbain ou métropolitain, reliant des territoires entre eux.

Comme pour la définition d'aires urbaines, la définition de réseaux composites nécessite d'opérer des choix dans les données de flux retenues, et des arbitrages pour définir les seuils qui vont délimiter le périmètre du réseau. Ces systèmes s'inscrivent dans le cumul des flux sectoriels qui les composent et permettent ainsi de dresser une lecture globale de la couverture et des enjeux du territoire. Mais ces représentations synthétiques peuvent poser des problèmes d'interprétation lorsqu'il s'agit de comprendre ce qui relie vraiment deux nœuds du réseau et de connaître la contribution de chaque flux sectoriel à ce lien.

Carte 1 ► Les systèmes urbains de proximité



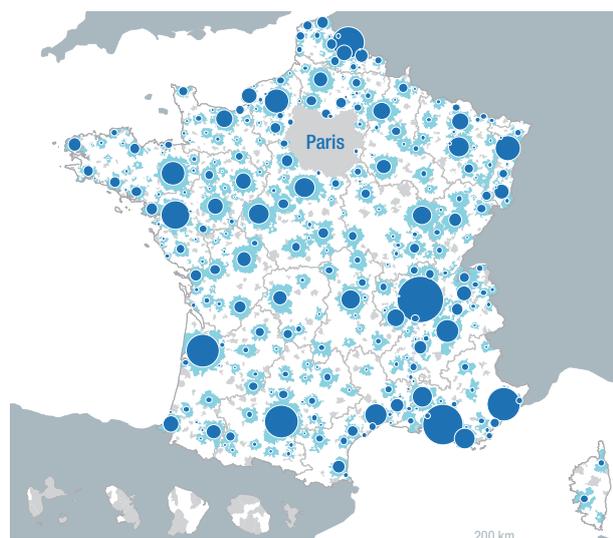
Les interdépendances économiques de longue portée : les stratégies d'implantation relient des territoires éloignés

Les choix d'implantation des entreprises résultent d'arbitrages et dépendent des ressources des territoires, que celles-ci soient naturelles ou s'expriment en termes de qualification des actifs, ou encore de l'offre d'infrastructures (réseau routier, aéroport...). Dès lors, les sites de production peuvent être éloignés des centres de décision et mettre en relation des territoires distants. De fait, le nombre d'établissements dépendants d'un siège social basé dans l'aire urbaine de Paris ne dépend pas de la distance au siège, mais bien plus du gradient de métropolisation des aires urbaines distantes : les grandes aires (au sens démographique et économique) sont celles qui comptabilisent le plus d'implantations locales d'entreprises franciliennes. Par conséquent, ces antennes parisiennes et leurs emplois dépendent des décisions de sièges sociaux parfois lointains. Mais l'intensité (nombre) du lien entre le siège et les établissements n'est pas

uniquement liée au caractère métropolitain du territoire d'implantation des établissements. Dans le cas des sièges sociaux qui sont localisés dans l'aire urbaine de Lille, les établissements qui en dépendent fonctionnent davantage dans un réseau de proximité.

Cet indicateur est important pour la dynamique des territoires en ce qu'il rend compte de leur attractivité pour des établissements extérieurs, mais aussi de leur autonomie relative en termes de décisions économiques. La cartographie des relations dans le cas des sièges situés en région Île-de-France et Nord-Pas-de-Calais montre une double logique à l'œuvre : l'une qui est de nature hiérarchique, ordonnant les relations économiques à partir des centres les plus importants, l'autre qui est de nature plus territoriale, intégrant les relations siège-établissements dans des réseaux de relations de proximité.

Carte 9 ► Nombre d'établissements dépendant de sièges situés dans l'aire urbaine de Paris en 2011



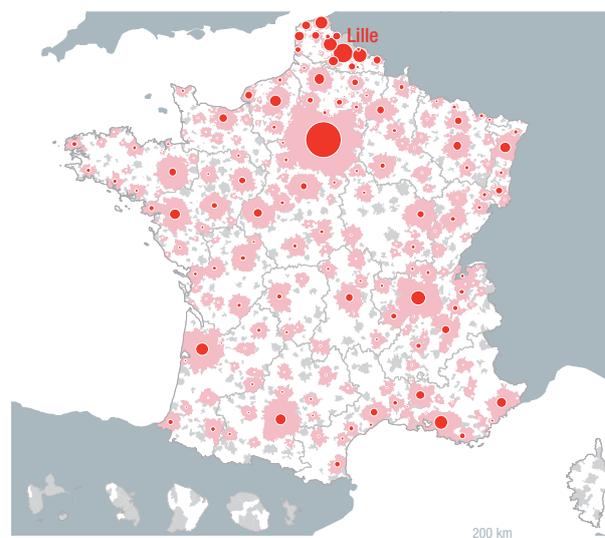
Nombre d'établissements dépendant de sièges situés dans l'aire urbaine de Paris en 2011



 Aire urbaine n'ayant aucun établissement dépendant de sièges situés à Paris ou données non disponibles

Source : Insee, REE - SIRENE.

Carte 10 ► Nombre d'établissements dépendant de sièges situés dans l'aire urbaine de Lille en 2011



Nombre d'établissements dépendant de sièges situés dans l'aire urbaine de Lille en 2011



 Aire urbaine n'ayant aucun établissement dépendant de sièges situés à Lille ou données non disponibles

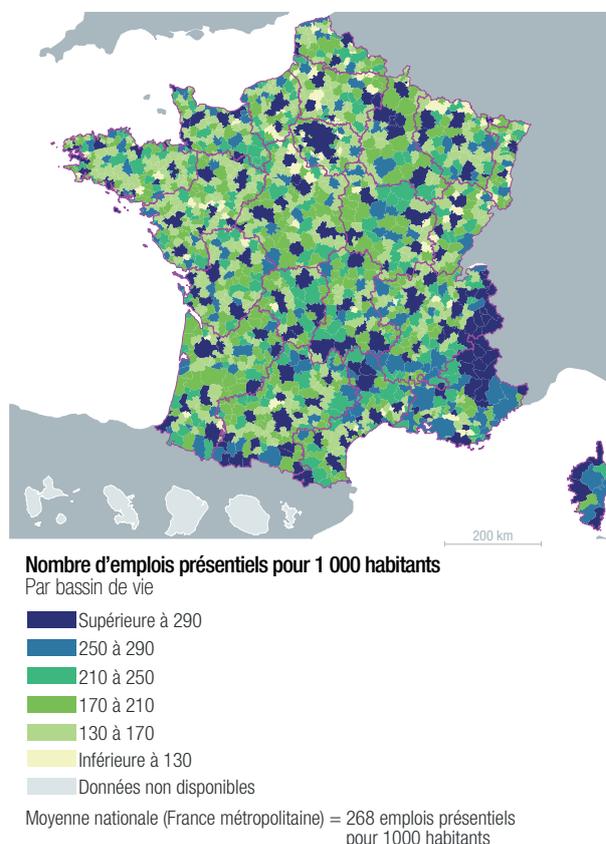
Source : Insee, REE - SIRENE.

Des interactions économiques très fortes entre territoires à l'échelle locale

On peut appréhender les interdépendances entre territoires sans avoir recours à des données de flux, car de nombreux phénomènes présentent une continuité dans leur distribution spatiale. C'est, par exemple, le cas des réseaux économiques qui s'affranchissent des périmètres administratifs. Ces liens économiques entre les territoires sont de différentes portées et les interdépendances se construisent également à une échelle locale : contrairement aux liens relevant des stratégies d'entreprises tournées vers les marchés globaux, l'économie présente met en réseau des agents économiques et des territoires proches. Par définition, la production des secteurs d'activités de la sphère présente est consommée localement, si bien qu'il existe un lien particulièrement étroit entre emplois présents et populations présentes (c'est-à-dire les populations permanentes et temporaires). La géographie de l'emploi, fortement influencée par la structure urbaine, confirme cette association : plus le caractère urbain des bassins est marqué, plus la densité en emplois présents est élevée. Toutefois, on remarque que les bassins périurbains présentent une densité d'emplois présents très inférieure à la moyenne (-40 points de densité d'emplois), la population active de ces zones ayant davantage tendance à consommer près du lieu de leur emploi que près de leur lieu de résidence. En ce qui concerne les bassins moins urbains, on remarque que les bassins de vie des Alpes, des Pyrénées et de Corse présentent une surdensité d'emplois présents. Ils correspondent à des zones particulièrement bien dotées en aménités naturelles valorisées par des activités touristiques et récréatives, créatrices d'emplois présents. Le caractère très concentré de ces effets (non observés dans les bassins de vie littoraux, à l'exception de ceux du littoral méditerranéen) atteste d'effets de seuil dans les impacts économiques de la valorisation des aménités, distinguant nettement le tourisme de station du tourisme diffus.

Cette polarisation des emplois présents tient à deux facteurs complémentaires. Le premier résulte des caractéristiques des services supérieurs qui mettent en jeu des équipements lourds (comme c'est le cas pour les grandes surfaces commerciales, les centres hospitaliers ou d'enseignement supérieur, etc.). Ainsi, pour être assurés, ces services requièrent un minimum important de population, ce qui les prédestine aux espaces urbains à forte densité de population. Le second est inhérent aux liens entre les territoires à travers les mobilités des ménages, et particulièrement des trajets domicile-travail. En effet, le nombre d'emplois présents d'un bassin de vie est d'autant plus important qu'il a de navetteurs entrants, et d'autant plus faible qu'il a de navetteurs sortants – toutes choses égales, par ailleurs. Ce résultat montre ainsi que

Carte 11 ► Densité d'emplois présents pour 1 000 habitants par bassin de vie en 2009



Source : Insee, RP 2009

pour comprendre la diversité des marchés locaux de l'emploi, c'est bien la population présente qui importe et pas seulement la population résidente.

Les bassins de vie ne sont pas des entités géographiques isolées mais, au contraire, interdépendantes les unes des autres. En particulier, des interactions spatiales positives apparaissent entre les emplois des bassins de vie pour les secteurs du commerce, de la construction, des services marchands, des transports et du tourisme. Autrement dit, un bassin de vie a d'autant plus d'emplois dans ces secteurs que son voisinage en possède. Effectivement, il existe une forme de complémentarité locale ou d'effets d'entraînement sur ces secteurs d'activités. Ces derniers sont renforcés par l'impact de la proximité des grands centres urbains, bénéfique pour l'emploi de tous les secteurs présents, à l'exception des services au public. Ce résultat positif peut être dû à une meilleure accessibilité et aux multiples effets de débordement que génèrent les aménités urbaines. ■

► INTERDÉPENDANCE DES ESPACES TRANSFRONTALIERS

L'interdépendance des territoires ne s'arrête pas aux frontières françaises. La libre circulation des biens et des personnes facilite les échanges transfrontaliers, catalysés par la présence d'agglomérations importantes qui constituent souvent des pôles d'emploi situés juste de l'autre côté de la frontière (Genève, Bâle, Luxembourg, Monaco). Entre 1999 et 2011, le nombre de travailleurs résidant en France qui franchissent quotidiennement une frontière terrestre pour se rendre sur leur lieu de travail a augmenté de 42%, passant de 248 000 à 353 000. Dans le sens inverse, le chiffre est resté stable avec seulement 10 000 personnes résidant de l'autre côté de la frontière et venant travailler en France frontalière. En dépit du contexte de crise économique européenne, il est intéressant de

constater que le nombre de travailleurs frontaliers continue d'augmenter significativement vers le Luxembourg (+29% entre 2006 et 2011), la Belgique (+28%) et la Suisse (+25%) au cours de cette même période, alors qu'ils sont stables vers l'Italie et l'Espagne, et poursuivent leur baisse entamée depuis 1999 à destination de l'Allemagne (-5,7%). Ces flux de travailleurs frontaliers – qui représentent parfois plus de 40% des actifs au sein de certaines zones d'emploi frontalières (Longwy, Saint-Louis, Genevois français, Morteau) et même près de 10% à l'échelle de la région Lorraine (8% en Alsace) –, génèrent le développement d'une économie présente sur les versants français, par les revenus des frontaliers réinjectés sur place, souvent supérieurs à ceux côté français.

Tableau 1 ► Nombre de travailleurs frontaliers par pays de destination (en milliers, 2011)

Lieu de travail	Nombre de navetteurs frontaliers (en milliers)			Evolution annuelle moyenne 1999-2011 en %
	2011	2006	1999	
Suisse	160	128	100	1,88
Luxembourg	69	53	38	2,22
Allemagne	50	53	63	-0,48
Belgique	39	30	22	2,21
Italie	1	2	1	-5,61
Autres pays frontaliers	10	13	7	-2,16
Ensemble	353	300	248	1,36

Source : Insee, RP 2011.

Définitions

Flux : Quantité de personnes, de biens ou de valeurs qui circulent entre deux territoires, l'un étant l'origine et l'autre, la destination du flux.

Réseau : Graphe dont on définit la cohérence par un ensemble de flux sélectionnés (empruntant des voies matérielles ou non matérielles).

Graphe : Objet géographique défini par les couples (nœuds, liens).

Communautés : Ensemble de nœuds (en l'occurrence, des territoires) ayant des relations privilégiés par la cohérence (densité) des flux qui les relient.

Système : Le réseau est dit « système » lorsque ses composantes sont suffisamment qualifiées (c'est-à-dire leur fonction identifiée) pour comprendre sa cohérence (tête de réseau, périphériques, sous-systèmes, sous-pôles, satellites, entrées, sorties...).

Liens majeurs : Il s'agit du flux le plus important émis ou reçu par un nœud donné. Pour simplifier et alléger les représentations cartographiques de flux, il est courant de ne représenter que ces liens.

Bibliographie

BACCAÏNI B., SÉMÉCURBE F., THOMAS G., « Les déplacements domicile-travail amplifiés par la périurbanisation », *Insee Première* n° 1129, Mars 2007.

BERROIR S., CATTAN N., GUÉROIS M., PAULUS F., VACCHIANI-MARCUZZO C., « Les systèmes urbains français », *Travaux en ligne* n° 12, Datar, 2012.

CATTAN N., FRÉTIGNY J-B., « Les portes d'entrée de la France et les systèmes territoriaux des flux – Processus et scénarios », *Territoires 2040 : Revue d'études et de prospective* n° 4, Datar, La Documentation Française, 2011.

CGDD, collectif, « La mobilité des Français – panorama issu de l'enquête nationale Transports et déplacements 2008 », *La Revue du Service de l'observation et des statistiques (SOeS) du Commissariat général au développement durable (CGDD)*, décembre 2010.

DAMETTE F., *La France en villes*, Datar, La Documentation Française, 1994.

FLOCH J.-M., LÉVY D., « Le nouveau zonage en aires urbaines de 2010 – Poursuite de la périurbanisation et croissance des grandes aires urbaines », *Insee Première* n° 1375, octobre 2011.

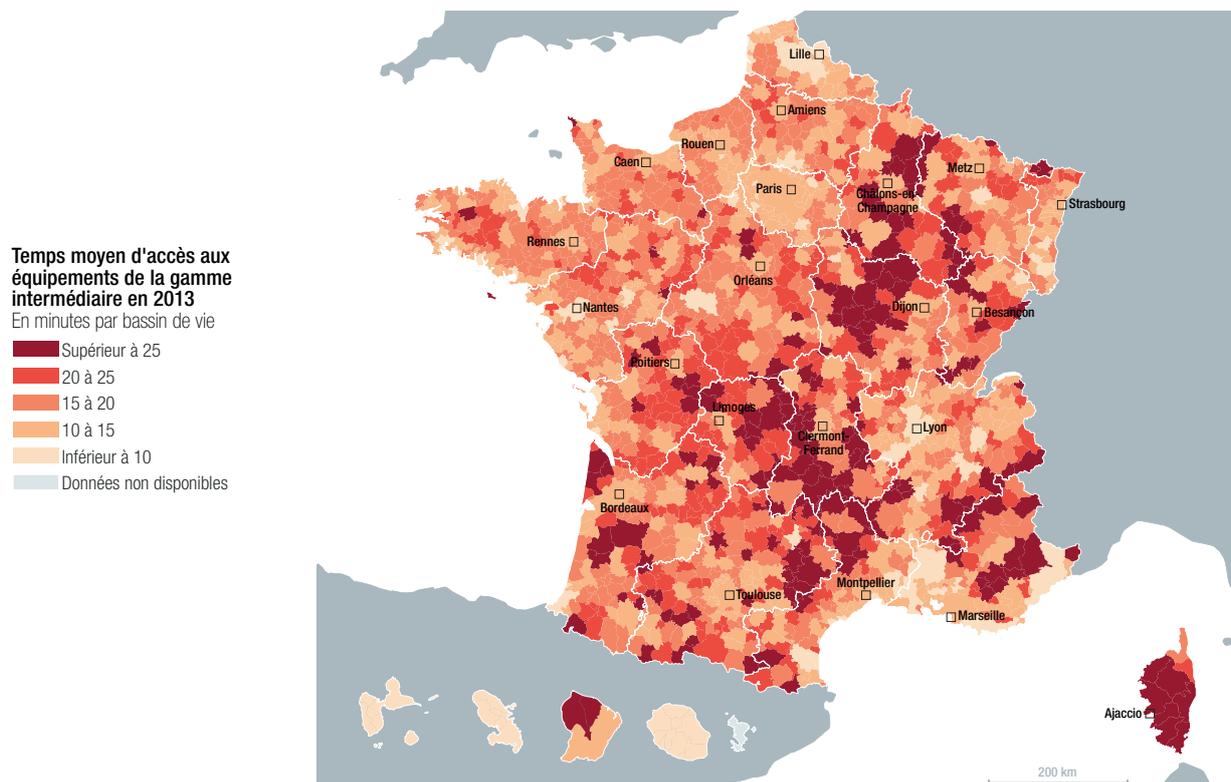
TODD E., LE BRAS H., *Le mystère français*, Seuil, 2013.

2 | Services

L'étude territoriale des services et de leur distribution sur le territoire a souvent pour objet la recherche de polarités qui structurent l'espace français par la concentration de différents types d'équipements de même rareté, mais qui ne délivrent pas les mêmes prestations et n'ont pas la même valeur pour l'utilisateur. L'émergence de nouveaux modes de distribution des services modifie conjointement les offres des commerces et des opérateurs de services, ainsi que les modes de consommation d'informations et de biens par l'utilisateur. Alors que l'on connaît de mieux en mieux la localisation des populations et des activités, celle des services à la population devient plus complexe : les services se dissocient peu à peu des équipements traditionnels (accueil généraliste, grande enseigne spécialisée) et leur « présence » sur le territoire devient plus difficile à appréhender et à mesurer, en particulier lorsqu'ils sont rendus par des voies dématérialisées ou par le biais de mutualisations. Toutefois, ces nouveaux modes de distribution des services constituent pour l'action publique un moyen de répondre de manière plus ciblée et plus adaptée aux besoins des territoires et de leurs habitants. Pour cela, la notion d'accessibilité des services doit être reconsidérée afin de répondre au défi de l'égalité des territoires.

Des équipements de services qui structurent les territoires

Carte 1 ► Temps de trajet moyen en heure creuse à un panier de services de la gamme intermédiaire (2013)



La localisation des équipements est souvent utilisée pour structurer des territoires : leur présence est une condition de la qualité de vie des habitants, et un facteur intrinsèque de la pérennité d'une économie présente; leur concentration incarne le dynamisme d'une commune et son pouvoir d'attractivité sur un bassin de vie environnant.

Les 1 666 bassins de vie (dont 22 dans les départements d'outre-mer) conçus par l'Insee en 2012 partitionnent le territoire et sont définis comme « les plus petits territoires au sein desquels les habitants ont accès aux équipements et services les plus courants » par trajet routier.

Le temps de trajet moyen, pondéré par la population, pour atteindre un panier de 29 équipements de la gamme intermédiaire est de 13 minutes en France métropolitaine. Pour près de 70 % des bassins de vie, cette durée est inférieure à 20 minutes. Cependant, une majorité de territoires de montagnes ou très peu denses sont caractérisés par des temps d'accès moyens plus élevés. C'est le cas de regroupements de bassins de vie qui forment une trajectoire partant des Ardennes et passant, notamment,

par le Châtillonnais, le Morvan, la chaîne des Puys, le Cantal, les Cévennes et les Causses, pour s'achever dans les Pyrénées. D'autres lieux connaissent aussi des temps de trajet élevés : la Corse ou les Alpes, pour lesquelles on notera des temps en général moins élevés dans la partie nord – mieux équipée – que dans la partie sud – où certains bassins de vie du Vercors, des gorges du Verdon et du Mercantour connaissent de vraies difficultés. Mais il en est de même pour des bassins de vie aux paysages plus ouverts, situés à l'ouest autour du Montmorillonnais, dans le Limousin et dans une large partie sud-ouest. Peu nombreux et souvent peu peuplés au regard de l'ensemble des bassins de vie, ces territoires participent peu à la moyenne nationale pondérée par la population, mais ils présentent de réelles difficultés d'accès aux équipements de la gamme intermédiaire. Seuls les bassins de vie du chef-lieu du département connaissent, en général, des temps de trajet moindres que ceux situés sur les marges des départements. L'accessibilité des équipements oppose donc les bassins aux populations peu denses et aux contraintes géographiques fortes, aux bassins urbains ou aux paysages plus ouverts.

► LES BASSINS DE VIE 2012

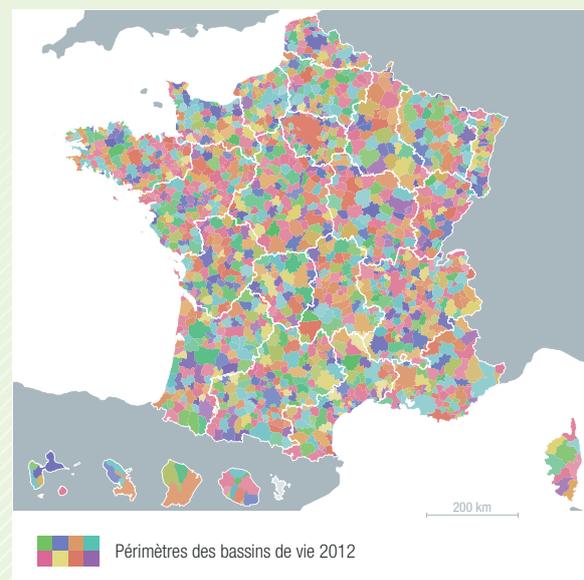
Les bassins de vie couvrent la France entière et constituent les plus petits territoires sur lesquels les habitants peuvent avoir accès à un ensemble de services de la gamme intermédiaire.

Leur construction repose, en premier lieu, sur l'identification de communes ou d'unités urbaines comme pôles de services intermédiaires qui comprennent plus de 16 équipements sur les 31 que compte la gamme des services intermédiaires en 2012. Celle-ci est définie à partir d'une analyse de fréquence des équipements recensés par la base permanente des équipements¹. La gamme intermédiaire regroupe les services dont la fréquence nécessite une aire d'influence ou de chalandise plus large que des services de proximité (la banque, la pharmacie, l'école maternelle...) et moins étendue que les services supérieurs (l'hypermarché, le lycée, le cinéma, Pôle emploi...), surtout situés dans les grands pôles urbains. Le collège, le laboratoire d'analyses, le contrôle technique automobile, les magasins de vêtements, de chaussures, de meubles, d'électroménager, la librairie... font partie de la gamme intermédiaire.

Les zones d'influence de chaque pôle de services sont ensuite délimitées en regroupant les communes les plus proches : la proximité se mesure en temps de trajet par la route et à heure creuse. Ainsi, pour chaque commune et chaque équipement non présent sur une commune, on détermine la commune la plus proche proposant cet équipement. Les équipements intermédiaires mais aussi les équipements de proximité sont pris en compte.

Contrairement aux aires urbaines et aux zones d'emploi, la construction de ces bassins ne repose pas sur des fréquences de

Carte 1 ► Les bassins de vie 2012



Source : Insee, BPE 2012.

flux observés, mais sur la concentration et la coprésence de services dans des pôles ainsi que la définition de leur zone d'influence par la proximité.

1 La Base permanente des équipements est un registre, tenu par l'Insee, des principaux équipements et services présents dans les communes. Pour sources, elle a principalement des répertoires et des fichiers administratifs et elle recouvre les domaines des services, marchands ou non, des commerces, de la santé et de l'action sociale, de l'enseignement, du tourisme, du sport, des loisirs, de la culture et des transports.

Dans la mesure où ils donnent une vision cohérente et simplifiée du territoire, les bassins de vie constituent un zonage pertinent dans la mise en œuvre de politiques publiques locales liées à la vie quotidienne des habitants. Les bassins de vie identifient clairement les concentrations d'équipements, véritables zones d'activité pour lesquelles de futures implantations peuvent être envisagées, car elles y trouveront le marché ou la fréquentation nécessaire à leur développement.

Néanmoins, dans un monde où les modes de distribution des services évoluent fortement, les politiques publiques visant à améliorer l'accessibilité des services ne peuvent se résumer au renforcement du pôle d'un bassin de vie. Il n'est pas la seule réponse à une localisation optimale de tous les équipements et des services au public.

Accessibilité des équipements ou accessibilité des services ?

L'équipement traditionnel – celui à partir duquel on considère que le service est présent sur le territoire – est matérialisé par un bâtiment, un lieu d'accueil souvent étroitement identifié à un type de service rendu : la boulangerie vend du pain, l'agence de la Caisse d'allocations familiales délivre des prestations familiales. C'est encore le lieu où on l'on se rend pour acheter un bien, avoir une information, recevoir une prestation. Ce modèle a cependant fortement évolué depuis la deuxième moitié du XX^e siècle, dans les domaines marchands comme non marchands, sous l'effet de la concurrence de la grande distribution et des économies d'échelle.

S'ils restent des facteurs structurants des territoires, les magasins traditionnels – et plus généralement les lieux

d'accueil – n'ont plus le monopole des services qu'ils offraient autrefois. La boulangerie, la boucherie, ne doivent plus être vues comme des équipements délivrant un bien ou un service exclusif et spécifique, mais comme l'expression d'un choix des usagers pour ce type de prestations : dès lors que les grandes surfaces diffusent elles aussi ces biens, celle calculée des magasins traditionnels n'est que l'accessibilité d'une partie d'un service puisque que le service ou le bien est aussi disponible dans un autre équipement.

Du point de vue de l'utilisateur, sans présager de considérations personnelles, peu importe celui qui délivre le bien ou la prestation, peu importe le moyen par lequel il est dispensé, du moment qu'il obtient la satisfaction d'un service de qualité équivalente ou acceptable pour lui.

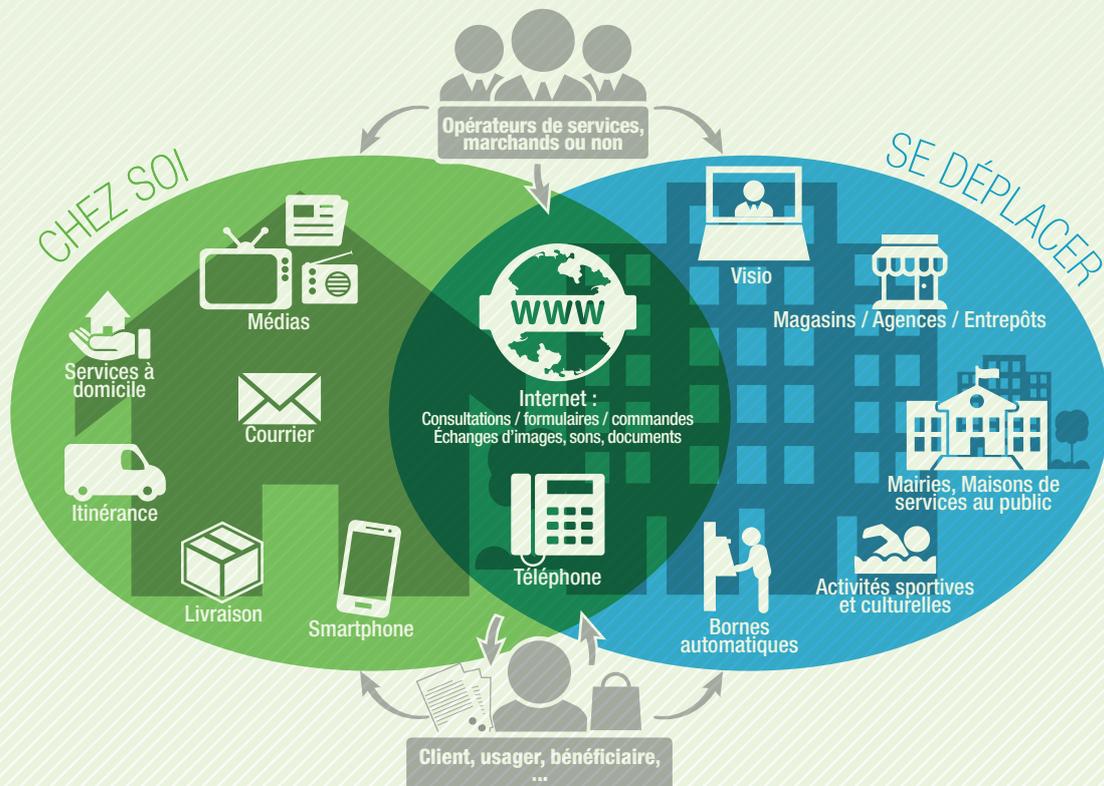
La distribution multicanal

L'arrivée des nouveaux moyens offerts par les technologies numériques a ouvert de nombreuses possibilités de dématérialiser la distribution de services. Ce qui n'était que des innovations il y a encore 15 ans a transformé les secteurs des banques et des assurances, mais aussi celui des services publics et au public. Ces dernières années, ce mouvement s'est encore accéléré en raison de contraintes budgétaires qui ont entraîné des fermetures d'équipements d'accueil jugés peu rentables pour les commerces, pas assez fréquentés ou trop onéreux pour un service public.

La disparition des équipements traditionnels peut effectivement conduire à une perte de services dans une localité. Mais une fermeture n'est pas une fatalité si d'autres canaux sont mobilisés pour continuer à rendre un service équivalent : l'itinérance d'équipements mobiles (un épiciers itinérant) ou bien d'agents qui se déplacent à domicile, la mutualisation de services et, bien sûr, les moyens offerts par les technologies numériques multiplient les possibilités d'accès.

► LA DISTRIBUTION MULTICANAL DES SERVICES

Graphique 1 ► Schéma partiel de la distribution multicanal des services



Source : Bureau de l'observation des territoires - CGET, 2015.

Ce schéma général et non exhaustif de la distribution multicanal des services montre que les canaux – comme possibilités offertes à l'utilisateur pour s'informer, consulter, formuler une demande et obtenir un service – sont multiples. Avec l'arrivée des nouvelles technologies, ces canaux ont tendance à se rapprocher du domicile de l'utilisateur, mais avec un coût pour celui-ci : en effet, il faut

faire l'acquisition du matériel nécessaire pour les utiliser. Par ailleurs, les canaux de distribution ne sont pas mobilisés ou présents de façon équivalente dans les territoires, en fonction des débits disponibles pour les équipements numériques, mais aussi des initiatives locales (mutualisation des services, itinérance du service, etc.).

Dès lors, l'enjeu n'est plus de mesurer la proximité d'un service par la présence d'un accueil généraliste, mais de mesurer l'accessibilité d'autres canaux capables d'être mobilisés localement pour délivrer des services plus spécifiques et plus adaptés aux problématiques et aux besoins de l'utilisateur. Le commerce ou le service public pourront aller jusqu'à organiser leur stratégie multicanal pour coordonner ces canaux et services dans un parcours qui mènera l'utilisateur vers la consommation d'un service final de qualité : consulter ses droits sur Internet, obtenir des précisions par mails, modifier son dossier et prendre rendez-vous par téléphone, se déplacer dans une agence

pour un entretien finalisé avec un agent ayant toutes les pièces du dossier en main pour satisfaire sa demande. L'utilisateur peut accepter de se déplacer un peu plus loin s'il sait qu'il sera reçu à l'heure et qu'il obtiendra la prestation souhaitée.

La mesure de l'accessibilité des services doit intégrer cette problématique du multicanal. L'ignorer conduirait à présenter des résultats et donc des schémas erronés, et à conclure à la nécessité d'implanter des équipements classiques ne répondant plus aux attentes et aux usages de la population.

Un exemple de la mesure d'une accessibilité géographique multicanal d'un service

L'exemple de travaux menés actuellement en collaboration avec Pôle emploi a permis de mettre en évidence l'intérêt, pour l'utilisateur comme pour l'opérateur, de qualifier une offre de services selon trois critères : la démarche, également appelée ligne de service, que souhaite effectuer l'utilisateur (obtenir une information, modifier son dossier, etc.), le niveau d'expertise nécessaire pour répondre à cette demande et, enfin les canaux par lesquels le service est délivré.

L'analyse a porté sur la mesure de l'accessibilité géographique d'une ligne de service de premier niveau qui consiste pour l'utilisateur à s'informer et être orienté. Cette démarche peut être effectuée aussi bien dans un équipement de Pôle emploi (agences, relais ou permanences) que dans des espaces mutualisés de services comme une Maison de services au public, ou d'autres sites partenaires auxquels Pôle emploi participe.

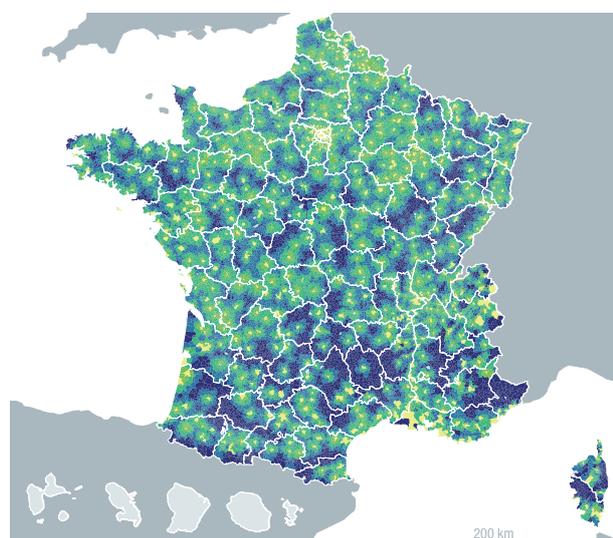
En 2013, sur le territoire métropolitain, le temps d'accès moyen aux équipements de Pôle emploi est d'un peu moins de 20 minutes (19,6 minutes). En prenant en compte l'existence sur le territoire d'espaces mutualisés où Pôle emploi est présent, cette même moyenne est d'un peu plus de

14 minutes pour ce service de premier niveau. Pour un département montagneux comme les Alpes-de-Haute-Provence, bien équipé en espaces mutualisés, cela représente un gain de temps d'un peu plus de 15 minutes en moyenne, ce qui place ce territoire en dessous de la moyenne nationale, à un temps d'accès moyen de 11 minutes.

On peut imaginer d'autres types de cas dans lesquels divers canaux pourront être associés aux équipements traditionnels pour mesurer l'accessibilité géographique d'un service : l'entretien et le conseil d'un service public peut être réalisé dans les accueils physiques, mais aussi par des canaux tels que l'itinérance d'agents ou la mise à disposition d'installations numériques permettant le face à face distant et l'échange de documents.

L'expérience menée avec Pôle emploi illustre bien que la mesure de l'accessibilité géographique suppose, en préalable aux analyses, la connaissance de l'offre de services d'un opérateur public ou privé, de sa segmentation en lignes de service et des canaux par lesquels ces services sont délivrés. L'équipement et sa localisation ne sont pas suffisants pour mesurer la réponse apportée à une population.

Carte 2 ► Temps d'accès aux espaces de services de Pôle Emploi (agences, relais, permanences)



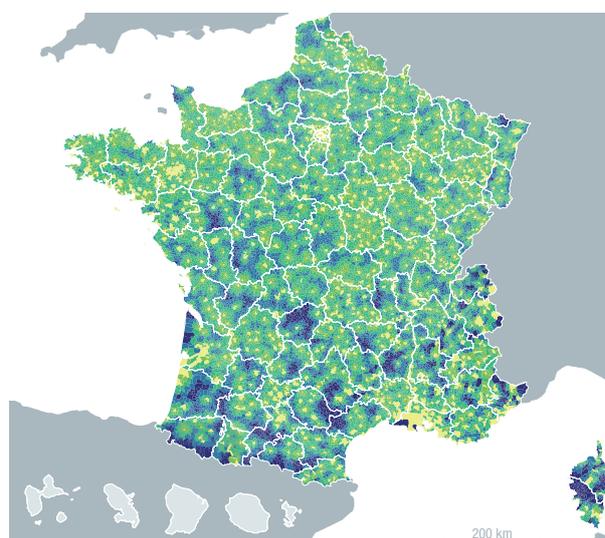
Temps moyen d'accès aux espaces de services de Pôle emploi en 2013

En minutes par commune



Source : Pôle emploi 31/12/2013, Odomatrix Inra Umr1041 Cesaer.

Carte 3 ► Temps d'accès à un service de premier niveau de Pôle emploi (accueil, information, orientation)



Temps moyen d'accès à un service de premier niveau de Pôle emploi en 2013

En minutes par commune



Source : Pôle emploi 31/12/2013, Odomatrix Inra Umr1041 Cesaer.

► LA MUTUALISATION DE SERVICES, CANAL INNOVANT D'ACCUEIL DU PUBLIC SUR LE TERRITOIRE

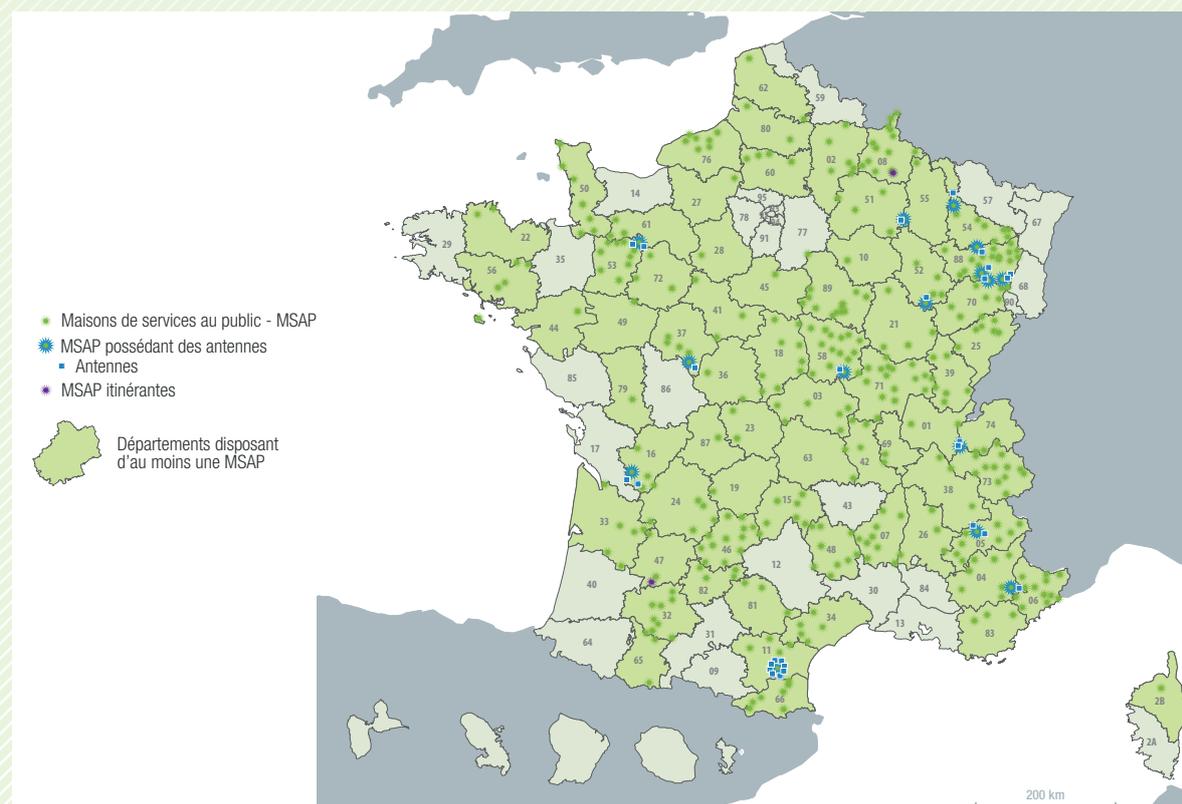
Le Commissariat général à l'égalité des territoires est pilote du dispositif national des Maisons de services au public. Labellisés sous le nom de Relais Services Publics par les préfetures de département, ces espaces délivrent une offre de services diversifiée et de proximité à l'attention de tous les publics.

De l'information transversale de premier niveau à l'accompagnement de l'utilisateur sur des démarches spécifiques, les Maisons de services au public articulent présence humaine et outils numériques. Les opérateurs partenaires sont nationaux, locaux, marchands ou non marchands, et les services délivrés peuvent couvrir le champ social, de l'emploi, de la justice, du logement, de la santé, du commerce, de l'éducation, de la consommation, de la culture, de l'environnement... Le label d'État engage les partenaires dans une démarche de présence (au moins 24 heures hebdomadaires), et de qualité de service.

Au 31 décembre 2014, 363 Maisons sont présentes et réparties dans 67 départements métropolitains. La dynamique de développe-

ment du dispositif demeure soutenue en 2014 : elle se diversifie au travers de modes d'organisation adaptés, comme l'itinérance des services ou des horaires d'ouverture appropriés au rythme de vie des habitants. Dans le cadre de la politique d'égalité des territoires, le gouvernement a décidé de renforcer la dynamique à l'œuvre et d'atteindre l'objectif de 1 000 Maisons en 2017 sur l'ensemble du territoire national, afin de répondre aux besoins des habitants et de compléter le maillage. À ce jour, la répartition très inégale des Maisons sur le territoire s'explique principalement par la participation ou non de 22 départements au dispositif d'expérimentation qui s'est achevé fin 2014. Néanmoins, nombre de départements se sont déjà inscrits dans ce dispositif. L'est du pays, la Bourgogne, les Alpes, mais aussi des départements de Provence, Midi-Pyrénées ou même de Normandie, sont particulièrement bien pourvus en Maison de services au public. Les possibilités de création sont encore élevées dans une large partie ouest et sud du territoire métropolitain, sans oublier le Grand est et les départements d'outre-mer.

Carte 1 ► Les relais de services au public (au 30 juin 2014)



Source : CGET, 2014.

Innover dans la mesure de l'accessibilité des services

Le temps de trajet est en réalité un facteur plus ou moins important selon les types de territoires considérés. Il peut être prépondérant dans les campagnes parce que le service sera moins présent, voire absent, dans les zones les moins denses où, par définition, on y a moins recours. En revanche, en milieu urbain, la durée du trajet est souvent moins longue. Cependant, elle ne tient pas compte du temps d'attente sur place, du délai pour obtenir un rendez-vous, de la qualité et du coût du service considéré, autant de facteurs qui vont déterminer le choix et la venue de l'utilisateur. Le rapport de l'Observatoire national des zones urbaines sensibles souligne ainsi l'importance de certains freins à la fréquentation d'équipements sportifs, comme le manque de diversité des activités proposées, la vétusté, l'insuffisance de confort et de convivialité des installations². L'accessibilité des services n'est pas seulement affaire de

géographie et de temps de trajet, mais sa mesure est aussi fonction d'autres facteurs qui permettront de comprendre le comportement et les déplacements des usagers vers un site plutôt qu'un autre.

Considérer l'ensemble de ces facteurs dans une analyse d'accessibilité des services est difficilement réalisable et risquerait de produire des modélisations complexes dont les résultats synthétiques seraient probablement peu lisibles. Néanmoins, l'accessibilité potentielle localisée (APL) des médecins généralistes propose une lecture intégrée de l'accessibilité comprenant le temps de trajet et l'activité du praticien. Il est donc possible, lorsque l'on dispose des données nécessaires, de prendre en compte d'autres dimensions de l'accessibilité que le seul temps de trajet.

► LES FACTEURS CONTRIBUANT À L'ACCESSIBILITÉ DES SERVICES

L'accessibilité des services s'appréhende différemment en fonction des objectifs poursuivis, du type de service étudié, des données disponibles et du territoire considéré. Le terme d'accessibilité des services est aujourd'hui souvent utilisé au sens restreint de l'accessibilité physique des équipements pour des personnes en situation de handicap ou à mobilité réduite. Cependant, cette acception n'est qu'une composante d'une notion à la fois plus englobante et plus complexe qui renvoie à la facilité pour un usager de disposer de ce service.

L'information – ou la connaissance par les usagers des différents facteurs listés ci-dessous (l'existence d'un site Internet, la localisation précise des équipements pouvant répondre à ses besoins, les services qui sont offerts, les horaires d'ouverture, les moyens permettant d'y accéder... – représente le facteur principal qui guidera le choix de l'utilisateur vers l'utilisation d'un canal ou d'un autre pour bénéficier du service voulu. Certaines personnes pourront, par exemple, préférer se rendre dans un équipement lointain sur les caractéristiques duquel ils sont bien informés (ou qu'ils ont l'habitude de fréquenter) plutôt que dans un équipement proche dont ils n'ont qu'une connaissance imprécise.

La possibilité de choix : elle suppose une bonne information et une certaine densité de services ou d'équipements. Lorsqu'elle est trop faible, certains usagers se retrouvent captifs et des situations de monopole se créent. Cela peut se révéler particulièrement vrai pour un service marchand de proximité.

Le temps d'accès : calculé selon les cas en prenant pour origine

un domicile ou un lieu de travail, il intégrera utilement le temps de trajet proprement dit et le temps d'attente sur place. Il peut être nul si l'utilisateur est capable d'atteindre le service sans se déplacer (téléphone, Internet), ce qui ne présage pas de sa capacité à utiliser ce médium pour bénéficier du service voulu. Les conditions de trajet peuvent aussi être prises en compte.

La disponibilité du service : elle renvoie à la possibilité pour un usager de recourir à un service dans un délai compatible avec ses besoins. Ce délai varie selon la nature du service et comporte une part de subjectivité : un mois pour obtenir un rendez-vous chez un spécialiste peut être considéré comme acceptable, sauf bien sûr en cas d'urgence médicale; un délai de trois jours pour avoir rendez-vous chez un généraliste ne l'est pas. Elle découle d'une tension entre offre et demande (forte demande, peu d'offres concurrentes) ou d'horaires d'ouverture peu adaptés.

Le coût du service : il représente l'effort financier global pour bénéficier du service et comprend le coût du service lui-même, mais aussi le coût du trajet et les frais annexes (par exemple, des accès sportifs). Trop élevé, il peut être un facteur de non-consommation du service (par exemple, renoncement à des soins).

La qualité du service : il exprime les conditions dans lesquelles le service est rendu ou consommé. Le service peut être si dégradé que sa présence ne suffit pas et que l'utilisateur ira probablement plus loin, voire renoncera à son utilisation. C'est aussi dans cette dimension que l'on intègre les réponses aux situations handicapantes, qu'elles soient d'origines physique, mentale, culturelle ou linguistique.

² Cf. Rapport de l'Onzuz 2014.

► L'ACCESSIBILITÉ POTENTIELLE LOCALISÉE : LA PROXIMITÉ NE RIME PAS TOUJOURS AVEC DISPONIBILITÉ

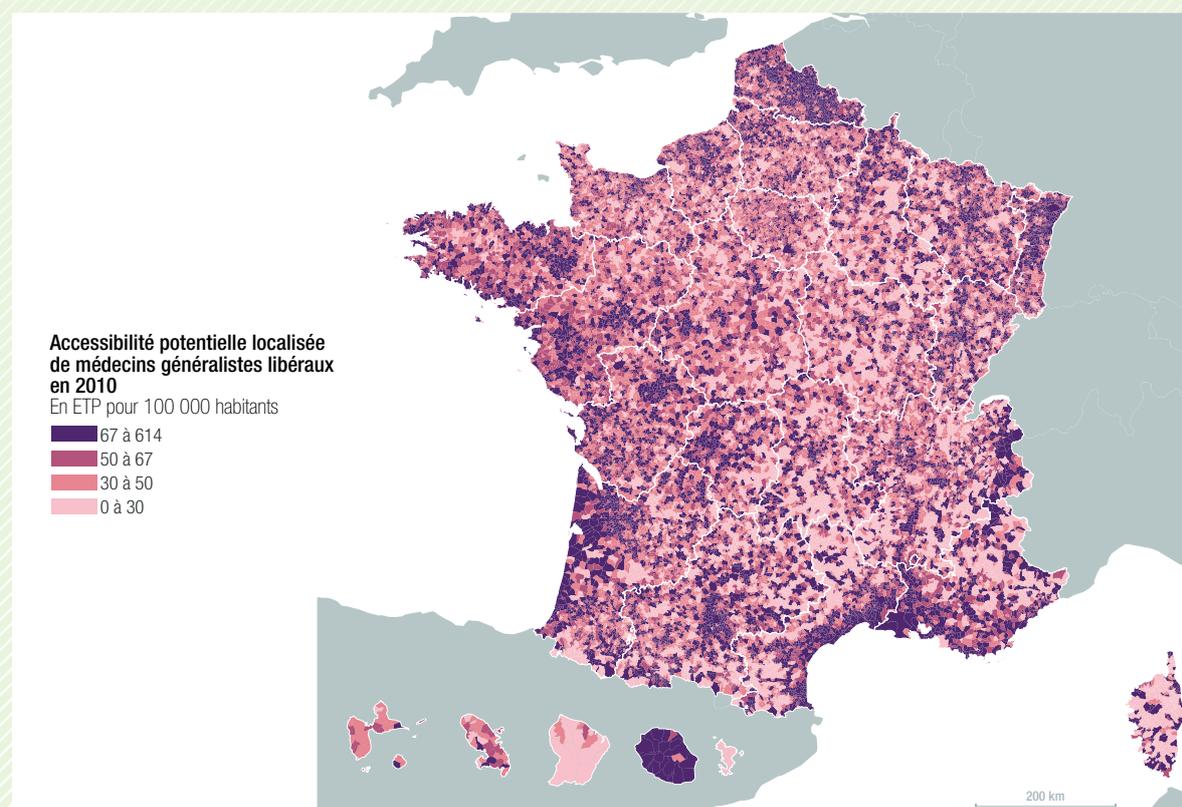
L'indicateur d'accessibilité potentielle localisée (APL) a été développé par la DREES³ et l'IRDES⁴ pour mesurer l'adéquation spatiale entre l'offre et la demande de soins de premier recours à un échelon géographique fin. Il vise à améliorer les indicateurs usuels d'accessibilité aux soins (distance d'accès au plus proche, densité par bassin de vie ou département...). Il mobilise pour cela les données de l'assurance-maladie (SNIIR-AM⁵) ainsi que les données de population de l'Insee.

L'APL est un indicateur local, disponible au niveau de chaque commune, qui tient compte de l'offre et de la demande issues des communes environnantes. Calculé à l'échelle communale, il met en évidence des disparités d'offres de soins qu'un indicateur usuel de densité, calculé sur des mailles beaucoup plus larges (bassins de vie, départements...), aura tendance à masquer. Il tient également

compte du niveau d'activité des professionnels en exercice, ainsi que de la structure par âge de la population de chaque commune qui influence la demande de soins.

L'APL aux médecins généralistes libéraux est, en moyenne, plus élevée pour les habitants des communes urbaines. Au sein de ces communes, les habitants des moyens ou petits pôles ont une meilleure accessibilité (81 ETP pour 100 000 habitants) que ceux des grands pôles (75 ETP pour 100 000 habitants). Au sein des communes rurales, celles qui sont isolées ont une accessibilité plus élevée (63 ETP pour 100 000 habitants) que celles situées en périphérie des pôles (52 ETP pour 100 000 habitants). Cette représentation à un instant donné ne reflète pas les risques prévisionnels liés aux départs en retraite des médecins, encourus par les territoires.

Carte 1 ► L'accessibilité potentielle localisée (APL) des médecins généralistes libéraux (2010)



Sources : Sniiram 2010, Cnamts ; Population municipale RP 2008, Insee.

3 Direction recherche, études, évaluation et statistiques du ministère des Affaires sociales, de la Santé et des Droits des femmes.

4 Institut de recherche et documentation en économie de la santé.

5 Système national d'information inter-régimes de l'Assurance maladie.

Quelle mesure de l'accessibilité des services pour répondre à l'égalité des territoires ?

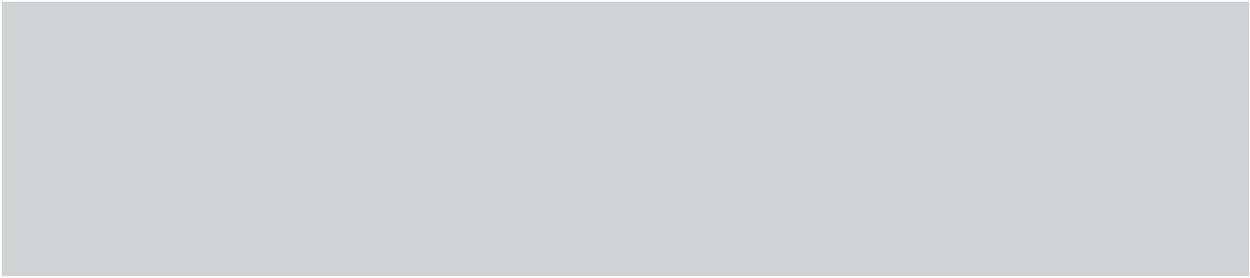
La notion d'égalité des territoires suppose d'offrir un service à des conditions comparables partout sur le territoire national. Cet objectif de qualité sera atteint si les diagnostics qui visent à accompagner l'installation de services sur un territoire arrivent à intégrer dans leurs analyses les différentes dimensions de l'accessibilité et les nouveaux modes de distributions des services, qu'ils soient liés aux nouvelles technologies ou non. Cela demande en amont une réflexion sur l'analyse du besoin des populations, pour identifier les zones déficitaires au regard des lignes de services les plus vitales ou utiles aux habitants.

Par nature, ces diagnostics de service rendus à l'utilisateur sont complexes et demandent une connaissance complète de l'offre de service, des caractéristiques

des équipements présents sur le territoire (horaires d'ouverture, services effectivement délivrés, nombre d'agents, fréquentation, etc.). À l'échelle nationale, cette connaissance est rarement aussi fine que nécessaire, mais les analyses menées sur l'ensemble du territoire permettent de dégager de grands enseignements et de comparer les territoires entre eux pour cibler ceux qui sont les plus en difficulté. L'émergence des données locales et des partenariats noués localement avec des opérateurs de services publics ou privés permet de mobiliser des informations souvent plus fraîches et plus exactes que les statistiques nationales. L'ingénierie locale a donc ici un rôle essentiel pour mettre en œuvre les moyens de mener des diagnostics territoriaux de services les plus adaptés aux problématiques locales. ■

Bibliographie

- BRUTEL C., LÉVY D., « Le nouveau zonage en bassin de vie de 2012 », *Insee Première* n° 1425, décembre 2012.
- CGET-ONZUS, « L'offre d'équipements sportifs et les freins à la pratique sportive dans les ZUS », *Rapport de l'Onzus*, 2014.
- ETD, « Services au public – Quel diagnostic territorial pour quelle stratégie locale ? », *éditions ETD*, novembre 2013.
- HILAL M., « Temps d'accès aux équipements au sein des bassins de vie des bourgs et petites villes », *Économie et Statistique* n° 402, 2007.
- INSEE, « Inventaire communal 1998 », *Synthèses* n° 52, 2001.
- IRDES/DREES, « L'accessibilité potentielle localisée (APL) : une nouvelle mesure de l'accessibilité aux médecins généralistes libéraux », *Questions d'économie de la santé* n° 174, mars 2012.
- LUO W., WANG F., « Measures of Spatial Accessibility to Health Care in a GIS Environment: Synthesis and a Case Study in the Chicago Region », *Environment and Planning B: Planning and Design*, Pion Ltd, London, vol. 30(6), pp 865-884, 2003.
- SECK A.-M., « L'innovation dans la distribution des services : l'émergence du multicanal », *Proceedings of the XVIIth International RESER Conference*, Tampere (Finlande), septembre 2007.





Partie 2

DOSSIER « QUALITÉ DE VIE, HABITANTS, TERRITOIRES »

**A Des aspirations individuelles aux indicateurs territoriaux :
comment mesurer la qualité de vie ?**

**B Des qualités de vie au croisement des caractéristiques
de la population et des cadres de vie**

A Des aspirations individuelles aux indicateurs territoriaux : comment mesurer la qualité de vie ?

La notion de bien-être subjectif, telle que définie par l'OCDE, traduit l'idée que la qualité de vie dépend de l'incidence d'un ensemble de circonstances spécifiques sur le ressenti qu'ont les individus de leur propre existence, et présuppose que la personne la mieux placée pour juger de la qualité de vie est l'intéressé lui-même. Ainsi, la mesure du bien-être subjectif repose sur l'évaluation que chacun fait de sa vie, prise dans son ensemble ou bien distinguée en différentes composantes (santé, éducation, situation vis-à-vis de l'emploi, etc.). Dans le rapport de la commission Stiglitz, le bien-être subjectif est envisagé comme l'une des composantes de la qualité de vie, sans pour autant en être le critère unique.

Comment mesurer le bien-être subjectif ?

En France, la mesure du bien-être subjectif par la statistique publique est encore récente. Les résultats présentés ici sont issus de l'enquête SRCV (dispositif des Statistiques sur les ressources et les conditions de vie, existant depuis 2004) et de l'enquête spécifique « Qualité de vie » menée en 2011. En complément des publications de l'Insee sur le sujet, cette partie mobilise également une enquête du Crédoc sur l'évolution du bien-être en France depuis 30 ans. Celle-ci a été menée en 2012 et approfondie pour le CGET en 2014.

Les enquêtes de l'Insee utilisent la manière la plus courante de mesurer le bien-être en économie, c'est-à-dire en posant aux individus la question suivante : « Êtes-vous satisfait de la vie que vous menez actuellement ? » Les personnes interrogées peuvent répondre par une note allant de 0 (pas du tout satisfait) à 10 (très satisfait), qui correspond à un jugement global sur le bien-être mais ne permet pas de savoir quels critères le fondent. Aussi le questionnaire administré par l'Insee décline-t-il, par la suite, la question en plusieurs dimensions : « Sur une échelle de 0 à 10, indiquez votre satisfaction concernant 1) le logement, 2) le travail, 3) les loisirs, 4) les relations avec les proches, famille, amis et voisins, et 5) la vie que vous menez actuellement [...] ». Ces enquêtes permettent d'avoir une vue globale des dimensions qui sont déclarées comme importantes pour le bien-être des Français. On peut également appréhender ces facteurs soit en posant directement une question ouverte aux individus (« Qu'est-ce qui vous rend heureux/malheureux dans votre vie ? »), soit en leur demandant de classer leurs priorités parmi une liste d'items (« Pour chacun des domaines de la vie suivants, pouvez-vous attribuer une note de 1 à 7 selon l'importance que vous lui accordez ? »). C'est l'une des méthodes employées par le Crédoc. Menée depuis 1978, l'enquête « Conditions de vie et Aspirations » fournit ainsi des indications sur l'évolution des grandes dimensions du bien-être au fil du temps (chapitre A1).

Placer les perceptions des habitants en regard de leurs conditions de vie

Toutefois, à l'échelon individuel, le degré de satisfaction lié au logement, au travail, aux loisirs... diffère considérablement d'une personne à l'autre. Pour expliquer ces variations, les résultats du questionnaire sont mis en relation avec des données sur les conditions de vie des ménages (difficultés de santé, qualité des liens sociaux, conditions environnementales, etc.) et des variables socioéconomiques telles que l'âge, le sexe ou le niveau de diplôme. Les corrélations observées entre le niveau de bien-être déclaré et l'ensemble de ces variables permettent ainsi de déterminer quels sont les facteurs qui jouent le plus dans le fait de se déclarer heureux (chapitre A2).

En outre, une méthode exploratoire, dite méthode d'estimation « petits domaines », permet d'étudier les disparités géographiques du niveau de satisfaction déclaré par les habitants. Les données de l'enquête SRCV – d'échelle nationale – sont ainsi régionalisées pour permettre de dessiner une géographie de la qualité de vie perçue par les Français (chapitre A3).

Enfin, certains travaux appréhendent la qualité de vie des individus à l'échelon départemental, au travers de données plus objectives liées notamment à la qualité de leur environnement – comme la durée des déplacements domicile-travail ou encore l'accessibilité aux services (chapitre A4).

Définitions

Bien-être : « Le bien-être est d'une part lié à la satisfaction ou non de besoins élémentaires [...] et, d'autre part, à la perception de ses conditions de vie par chaque individu, ce qui renvoie à une échelle de valeurs socialement définie. Dans les deux cas, d'importantes fluctuations vont se faire jour en fonction du contexte géographique et social » (Fleuret, 2005, p. 317). Dans la commission Stiglitz, le bien-être est défini comme l'une des composantes de la qualité de vie.

Qualité de vie : Contrairement au bien-être qui se place du côté subjectif, « la qualité de vie s'apparente davantage aux caractéristiques objectives et matérielles de l'environnement. Il s'agit de qualifier les attributs des espaces. L'analyse porte ainsi sur les conditions de vie en fonction de la qualité des territoires et des conditions nécessaires à l'agrément de chacun » (Barbarino-Saulnier, 2005, p. 1).

Bibliographie

BIGOT R., CROUTTE P., DAUDEY E., HOIBIAN S., « Qu'est-ce qui rend les Français heureux ? Comment le bien-être a-t-il évolué dans les régions depuis 30 ans ? », Crédoc, *Rapport de recherche pour le CGET*, 2014.

GADREY J., JANY-CATRICE F., *Les nouveaux indicateurs de richesse*, Coll. Repères, éd. La Découverte, 2005.

GADREY J., « Le PIB fait-il le bonheur ? » in *Alternatives Économiques*, Hors-Série Poche n° 48, pp. 97-98, 2011.

GODEFROY P., LOLLIVIER S., « Satisfaction et qualité de vie », Insee, *Économie et statistique* n° 469-470, pp. 199-232, 2014.

OCDE, « Le bien-être subjectif » in *Comment va la vie ? Mesurer le bien-être*, p. 73, Éditions OCDE, 2013.

STIGLITZ J., SEN A., FITOUSSI J.-P., *Rapport de la Commission sur la mesure des performances économiques et du progrès social*, 2009.

1 | L'évolution des grandes composantes du bien-être en France

Les aspirations des Français sont nombreuses, et tendent à se démultiplier. Dans l'enquête « World Values Survey » comme dans celle du Crédoc, presque tous les domaines de la vie évoqués ont tendance à être jugés « plus importants » qu'hier. Ainsi, l'importance accordée au travail, aux loisirs ou à la vie amicale augmente sans que l'investissement dans la sphère familiale ou dans la vie publique ne soit entamé. Dans ces conditions, il est difficile de prendre en compte toutes les composantes du bonheur : les sept dimensions analysées dans ce chapitre (famille, santé, travail, cadre de vie, logement, vie sociale, sphère publique) font partie des premiers critères de bien-être cités par les personnes enquêtées. Pour la plupart d'entre elles, ce sont les mêmes dimensions que l'on retrouve dans le deuxième chapitre concernant les déterminants objectifs du bien-être, à l'exception notable du revenu, qui n'est cité que par 4% des enquêtés comme motif de bonheur¹.

Pour chacune de ces dimensions, le Crédoc a calculé un indice associant des indicateurs objectifs – comme la participation à une association – et des indicateurs décrivant la perception des individus – avis positif sur le fonctionnement de la justice, par exemple. Cet indice permet de suivre dans le temps l'évolution de la proportion d'individus qui comptabilise un grand nombre d'indicateurs positifs. Selon les catégories sociales, cette évolution est contrastée : l'indice rend compte des écarts qui se creusent dans certaines dimensions entre les individus à hauts et bas revenus.

Dans certains cas, on observe une déconnexion entre la perception qu'ont les individus de leur vie et les marqueurs dits « objectifs » de la qualité de vie. À titre d'exemple, depuis une trentaine d'années on constate une amélioration des données objectives sur la santé (espérance de vie, mortalité), alors que, dans le même temps, la perception des ménages en matière de santé s'est dégradée².

► LA MESURE DES INÉGALITÉS DANS L'ENQUÊTE DU CRÉDOC

Pour chaque dimension du bien-être, l'indice a été ventilé selon le niveau de vie par unité de consommation*. Celui-ci est résumé en trois classes :

- niveau de vie supérieur à 150% du niveau de vie médian, avec un revenu de plus de 2 445 euros (hauts revenus) ;
- niveau de vie compris entre 70% et 150% du niveau de vie médian, avec un revenu entre 1 141 et 2 445 euros (classes moyennes) ;

- niveau de vie inférieur à 70% du niveau de vie médian, avec un revenu de moins de 1 141 euros (bas revenus).

* Le niveau de vie correspond au revenu disponible du ménage (ensemble des revenus nets des impôts directs) divisé par le nombre d'unités de consommation. En 2011, le niveau de vie médian s'élevait à 1 630 euros mensuels.

1 En revanche, les conditions financières («le coût de la vie», «le manque d'argent», «les soucis matériels») arrivent en deuxième position (après la santé) des motifs les plus souvent mis en avant par les interviewés qui se disent peu souvent ou jamais heureux. Cette relation entre revenus et bien-être apparaîtra aussi clairement dans le deuxième chapitre sur les déterminants objectifs du bien-être.

2 Bigot R., Croutte P., Daudey E., Hoibian S., Muller J., 2012.

► AVERTISSEMENT AU LECTEUR

Cette première partie pose les bases d'une réflexion sur la mesure du bien-être subjectif. Malgré les progrès réalisés dans ce domaine, l'interprétation des données issues d'enquêtes d'opinion reste délicate. Parmi les difficultés qui se présentent, deux nous semblent importantes à souligner :

- D'une part, chaque individu évalue son bien-être vis-à-vis d'un système de références auquel il s'adapte. Ainsi, « les personnes défavorisées sont susceptibles d'adapter leurs préférences à leur situation difficile et de prétendre être mieux lotis [...] que ne l'indique leur situation objective »³. De façon symétrique, la richesse peut faire naître des aspirations que l'augmentation du revenu ne sera pas en mesure de satisfaire, et l'on jugera ainsi le bien-être d'un individu satisfaisant sans que ce dernier ne s'estime lui-même heureux de sa situation.
- D'autre part, les normes sociales de bien-être sont évolutives et il est difficile de comparer dans le temps des niveaux de bien-être sans replacer ces résultats dans leur contexte politique, économique et culturel.

On trouvera des réponses à ces questions dans l'abondante littérature consacrée au sujet depuis une dizaine d'années⁴. Quoi qu'il en soit, la mesure du bien-être subjectif demeure un sujet de débat entre économistes, et sa portée normative rend la prudence nécessaire quant à l'usage qu'il en est fait.

En prenant le bonheur individuel comme point de départ afin d'estimer les déterminants, les enquêtes sur le bien-être se situent dans le droit fil de la tradition utilitariste, dont l'économie du bonheur est un prolongement⁵. Indirectement, et même si elles ne se réclament pas de ce courant de pensée, ces enquêtes donnent une forte légitimité à la poursuite du bonheur individuel, au risque d'évacuer la notion de bien commun (par exemple, le partage équitable des ressources ou encore la prise en compte d'intérêts communs à l'ensemble de la société). Les résultats présentés ici sont donc à mettre en relation avec les données étudiées dans la suite de ce dossier, et plus largement dans l'ensemble du rapport. En effet, il s'agit de « considérer la société comme un tout, dont le bien-être est constitué non seulement des bien-être individuels ou de la qualité des relations que ses membres entretiennent, mais aussi de biens communs [...] dont les évolutions doivent être mesurées »⁶.

La famille et la santé à la base du bien-être

La famille est le domaine de la vie qui compte le plus pour les Français, loin devant la vie professionnelle, amicale, ou encore les loisirs⁷. En effet, près de neuf personnes sur dix déclarent que la cellule familiale est essentielle dans leur vie. Cette prédominance n'est pas nouvelle : au milieu des années 1980 déjà, l'enquête « Conditions de vie et Aspirations » du Crédoc recensait neuf personnes sur dix plaçant la « famille et les enfants » en tête de leurs priorités de vie.

La crise récente a même eu tendance à renforcer la place de la famille dans les priorités des Français (+ 5 points entre 2011 et 2014). Toutefois, l'importance accordée à la famille ne doit pas masquer que, dans les faits, la famille n'est plus le cadre privilégié des relations sociales. Début 2014, une petite majorité (56 %) des Français déclarent

que la famille est « le seul endroit où l'on se sent bien et détendu », alors que leur proportion était de 64 % en 1982. De même, les personnes « rencontrant régulièrement des membres de leur famille proche » représentent aujourd'hui 88 % de la population, contre 94 % au début des années 1980. En effet, les contours de la famille ont changé : recul de l'âge du mariage et du premier enfant, naissances d'enfant hors mariage, banalisation du divorce (54 divorces pour 100 mariages, en 2011), multiplication des foyers monoparentaux et des familles recomposées, avec pour conséquence une progression des foyers de personnes vivant seules, essentiellement composés de jeunes célibataires et de veuves âgées (+7 points en trente ans) alors que le nombre d'adultes vivant en couple est en baisse depuis le début des années 1980 (-10 points).

3 Stiglitz, Sen, Fitoussi, 2008, p. 200.

4 En particulier, voir Claudia Senik, *L'économie du bonheur*, Seuil, République des Idées, 2014, 128 p.

5 Davoine L., 2012.

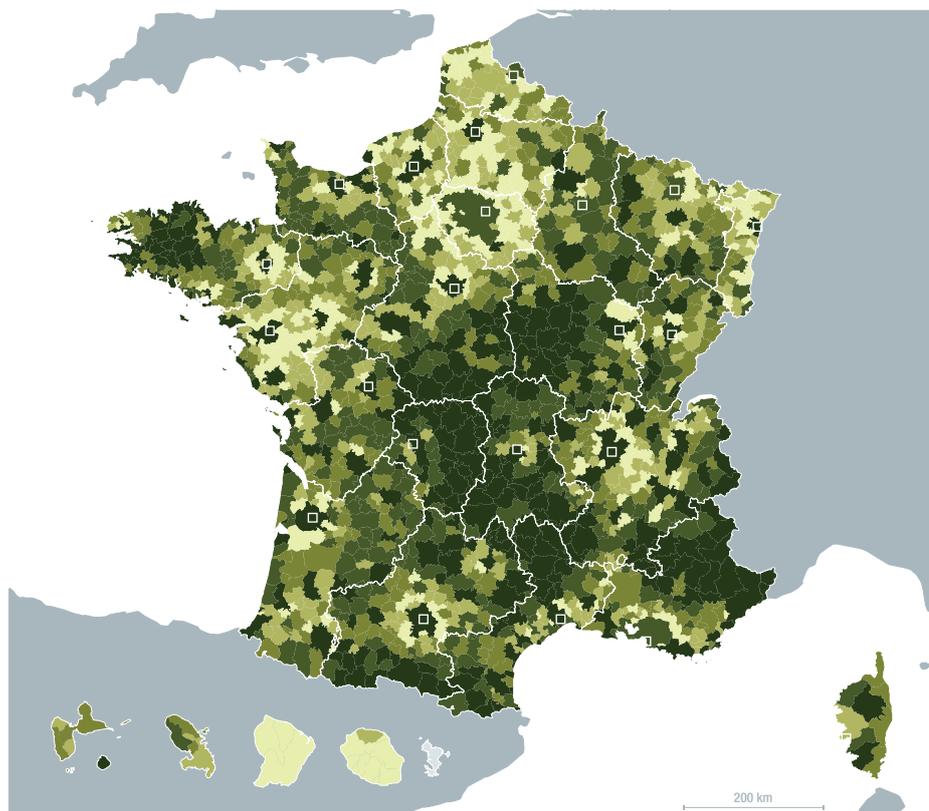
6 Méda D., 2012, p. 45.

7 Enquête « Conditions de vie et Aspirations » du Crédoc, European Value Survey, Vague 2008-2010, Eurobaromètre 2006.

Carte 1 ▶ Les personnes vivant seules

Part des personnes vivant seules en 2011

En % par bassin de vie



Source : Insee, RP 2011.

Outre la famille, la santé est un prérequis incontournable au bien-être : selon l'enquête Eurobaromètre 2006, 87% des Français lui confèrent une place essentielle dans leur vie. D'ailleurs, depuis 1991, l'état de santé figure systématiquement dans le trio de tête des préoccupations des Français, parmi une liste intégrant des thèmes divers tels que le chômage, la violence et l'insécurité, la dégradation de l'environnement et l'immigration.

En 2009, l'espérance de vie sans incapacité⁸ (EVSI), c'est-à-dire sans limitation d'activités et sans incapacités majeures, est estimée à 63,5 ans pour les femmes et 62,8 pour les hommes, ce qui situe la France légèrement au-dessus de la moyenne de l'Union européenne⁹. Par ailleurs, la mortalité prématurée (décès avant 65 ans) a connu une diminution

d'environ 30% en France au cours des vingt dernières années et, même si elle demeure plus élevée que dans la plupart des pays européens¹⁰, sa baisse traduit une évolution plutôt positive de l'état de santé des Français.

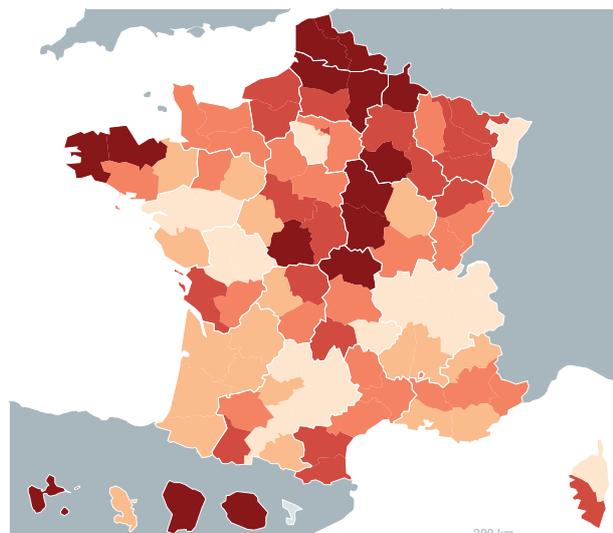
Mais il faut noter qu'en matière de santé « ressentie », un écart se creuse entre catégories sociales depuis une vingtaine d'années. En effet, en 1981, la proportion d'individus considérant leur état de santé comme satisfaisant était globalement identique, quel que soit le niveau de revenu. En 2012, alors même que l'état de santé ressenti n'a pratiquement pas évolué pour les hauts revenus depuis 1981, les indices des classes moyenne et populaire ont largement diminué. L'écart est particulièrement marqué entre hauts revenus (-4 points) et bas revenus (-38 points).

8 L'EVSI représente le nombre d'années qu'une personne peut s'attendre à vivre sans être limitée dans ses activités quotidiennes. En ce sens, l'EVSI est une mesure de bien-être plus pertinente que la seule espérance de vie.

9 En moyenne dans l'UE en 2009, l'espérance de vie sans incapacités était de 61,3 ans pour les hommes et de 62 ans pour les femmes (source des données : Eurostat, 28/11/2011).

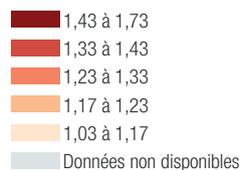
10 DRASSIF, IAURIF, 2005.

Carte 2 ► Taux de mortalité prématurée des femmes



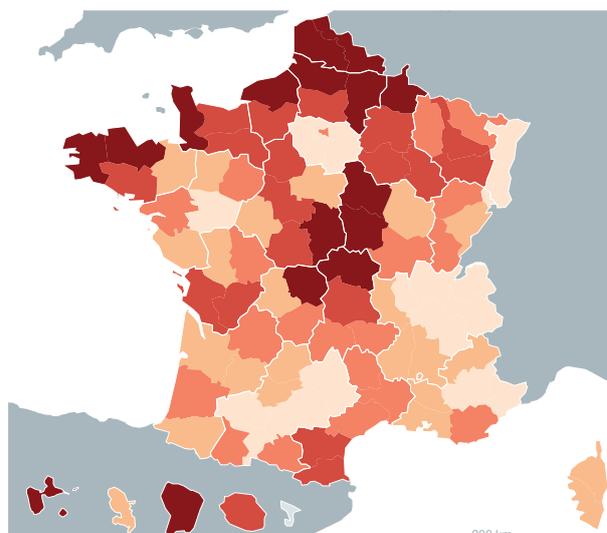
Taux comparatif de mortalité prématurée chez les femmes en moyenne, entre 2009 et 2011

En ‰ par département



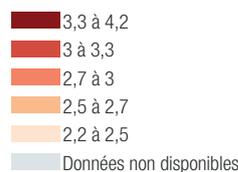
Sources : Inserm CépiDc, Insee.

Carte 3 ► Taux de mortalité prématurée des hommes



Taux comparatif de mortalité prématurée chez les hommes en moyenne, entre 2009 et 2011

En ‰ par département



Sources : Inserm CépiDc, Insee.

L'importance accordée à la valeur travail en France

En 2008-2010, 67 % des personnes enquêtées déclaraient considérer le travail comme « très important » dans leur vie. En effet, au-delà de sa fonction rémunératrice, le travail est perçu en France comme un vecteur d'épanouissement et de réalisation de soi : 78 % des Français interrogés pensent que « pour développer pleinement ses capacités, il faut avoir un travail », contre seulement 58 % des Anglais et 47 % des Suédois (Enquête EVS 2008-2010).

La persistance d'un chômage élevé ainsi que « l'érosion lente, mais relativement continue, de la norme d'emploi "typique" représentée par le contrat de travail à durée indéterminée à temps plein »¹¹ semblent pousser les personnes dépourvues d'emploi à accorder une importance cruciale à la sphère professionnelle. Contrairement à l'Allemagne ou au Royaume-Uni – où le travail est surtout valorisé par les actifs en poste –, en France, l'ensemble des groupes sociaux, y compris les demandeurs d'emploi, déclarent leur attachement au travail.

11 Dayan J.-L., 2008.

Cadre de vie et logement : des dimensions importantes pour les Français

Le cadre de vie (déclaré comme important par 67% des enquêtés) et le logement (60%) arrivent aujourd'hui très haut dans la hiérarchie des priorités dans la vie des Français. Interrogés sur le lieu auquel ils ont le sentiment « d'appartenir avant tout », ils placent le « quartier » où ils habitent en deuxième position des réponses, juste après « La France »¹² (37% des réponses). L'inscription dans un territoire géographique peut, pour certains, s'appuyer sur la présence d'un réseau social de proximité : 75% des Français ont, en 2013, discuté avec leurs voisins plusieurs fois au cours du mois dernier et 65% se sont rendu au moins un service au cours du mois.

L'importance accordée au logement tient au fait qu'il est à la fois un support d'identité pour chacun et un endroit pour se ressourcer et rencontrer ses proches. Depuis trente ans, les conditions de logement se sont nettement améliorées, à la fois en termes d'espace et de confort sanitaire. La surface moyenne par personne a augmenté de 11 m² dans l'habitat individuel et de 6 m² dans l'habitat collectif¹³. Aujourd'hui, seul 1,3% des ménages manque de l'un des trois éléments essentiels de confort, à savoir l'eau courante, l'installation sanitaire et les WC intérieurs. Cette amélioration des conditions de logement se lit dans la perception qu'ont les ménages de leur confort : près de neuf personnes sur dix jugent leur logement adapté à leur famille (+4 points depuis 1981) ; et les Français se disent globalement satisfaits de leur cadre de vie quotidien autour de leur logement (86%).

D'ailleurs, depuis 1981, l'indice de qualité de vie dans le logement, calculé à partir de quatre indicateurs¹⁴, a progressé (+10 points). Toutefois, cette amélioration des conditions de logement semble avoir surtout profité aux hauts revenus (+44 points) et, dans une bien moindre mesure, aux classes moyennes (+12 points). Les ménages à bas revenus, eux, ont nettement vu leur situation se dégrader (-27 points). Plusieurs facteurs peuvent expliquer ces évolutions divergentes selon les niveaux de revenu.

Tout d'abord, la très forte hausse des prix de l'immobilier en a fait un marqueur social, une ligne de partage sur la façon dont les Français perçoivent leurs conditions de vie¹⁵. D'un côté, les ménages qui ont acheté leur logement au milieu des années 1990 bénéficient actuellement d'un patrimoine immobilier dont la valeur a plus que doublé ; le logement constitue pour eux un facteur de sécurité et d'assurance face à l'avenir. De l'autre, certaines catégories sociales (ménages modestes, jeunes, personnes seules, familles monoparentales et locataires) ont vu diminuer leur capacité financière et s'accroître le poids du logement dans leur budget.

En effet, le logement est devenu le premier poste de consommation des Français (24,6% de la dépense de consommation finale des ménages en 2006 pour le poste « logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles » contre 10,9% en 1959¹⁶), et l'augmentation du taux d'effort (la part des ressources consacrée à se loger) a été plus forte chez les ménages à bas revenus que chez les catégories aisées¹⁷. Mécaniquement, le revenu arbitral¹⁸ s'est réduit, et certains ont été contraints de s'imposer des restrictions sur d'autres postes de leur budget (alimentation, loisirs, vacances, etc.).

Enfin, malgré l'amélioration générale des conditions de logement, certains ménages ne bénéficient toujours pas d'un cadre de vie satisfaisant. En effet, selon l'enquête¹⁹ « Vie de quartier » de l'Insee, les ménages ayant les plus bas revenus habitent plus souvent que les autres dans un cadre de vie dégradé. Plus de 25% des ménages urbains pauvres habitent un logement trop petit pour le nombre d'occupants, ou font face à des problèmes d'humidité, de chauffage ou d'inconfort général. Cela explique que, depuis trente ans, la proportion des ménages à bas revenus satisfaits de leur cadre de vie a perdu 8 points, tandis que celle des ménages aisés gagnait 10 points.

12 Hoibian S., 2013.

13 Briant P., Rougerie C., 2008.

14 Logement jugé suffisant pour la famille ; logement disposant de 1,8 pièce ou plus par unité de consommation ; cadre de vie quotidien autour du logement jugé satisfaisant ; charges de logement jugées négligeables ou supportables.

15 Bigot R., Babès M., Hoibian S., 2011.

16 Commissariat général au développement durable, décembre 2012.

17 Fack G., 2009.

18 Revenu disponible brut après déduction des dépenses de consommation dites « pré-engagées » telles que logement, services de télécommunications, frais de cantine, service de télévision, assurances (hors assurance-vie) et services financiers (source : Insee, *Le revenu et le patrimoine des ménages*, Insee Références, juillet 2012).

19 Rizk C., 2003.

► ZOOM SUR L'APPRÉCIATION DU CADRE DE VIE DANS LES QUARTIERS PRIORITAIRES DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

Dans l'enquête Panel Politique de la Ville (PPV)²⁰, 1 750 ménages vivant en zone urbaine sensible (ZUS) ont été invités à se prononcer sur quinze critères relatifs à leurs conditions de vie dans leur quartier. À partir de l'ensemble des critères, l'ONZUS a construit un indicateur synthétique permettant de mesurer la satisfaction des habitants quant à leur quartier. Si l'ensemble des ménages interrogés sont très majoritairement satisfaits de leur cadre de vie, certains aspects posent davantage problème : les taux d'insatisfaction les plus élevés concernent la sécurité (44 % d'insatisfaits), l'accessibilité en voiture (35 %), les dangers de la sécurité routière (48 %) ou la propreté générale du quartier (40 %). Les relations entre les habitants du quartier (seulement 19 % d'insatisfaits), la qualité de l'habitat (25 %) et des équipements publics (24 %), quant à elles, sont déclarées comme plutôt satisfaisantes par les habitants enquêtés.

Les travaux visant à améliorer le cadre de vie dans le quartier, qu'ils aient ou non été réalisés dans un contexte de rénovation urbaine, satisfont globalement les habitants : sept ménages sur dix se déclarent plutôt (49 %) ou tout à fait (21 %) satisfaits. Pour autant,

les individus concernés déclarent en grande majorité (72 %) que ces travaux n'ont pas fait évoluer les conditions de vie dans leur quartier au cours des douze derniers mois. Les effets les plus bénéfiques de ces travaux concerneraient la qualité de l'habitat (19 % ont déclaré une amélioration et 10 % une dégradation) et la qualité des équipements publics (18 %) ; en revanche, 14 % estiment que la sécurité du quartier s'est dégradée, et 12 % que l'accessibilité en voiture a été réduite²¹.

Depuis plusieurs années, l'ONZUS relève que le sentiment d'insécurité est près de deux fois plus fort en ZUS qu'ailleurs²². Il est surtout ressenti dans le quartier plutôt qu'au domicile et ne diminue pas au fil des années. Ce sont les femmes et les personnes âgées qui déclarent le plus souvent se sentir en insécurité ; et si le fait d'être témoin d'incivilités dans le quartier amplifie ce sentiment, l'impact apparaît plus faible en ZUS qu'en dehors (c'est-à-dire que le fait d'assister à une agression, par exemple, a plus d'impact sur le sentiment d'insécurité des habitants hors ZUS qu'en ZUS).

20 Outil innovant d'évaluation de la politique de la ville, le Panel Politique de la Ville est une enquête menée auprès de 1 750 ménages résidant en zone urbaine sensible. Les 3 000 personnes concernées ont été interrogées pendant quatre ans sur leur situation personnelle et économique depuis l'été 2011. Les résultats présentés ici sont issus de l'analyse de la première vague (2011).

21 ONZUS, 2013, Rapport de l'Observatoire national des zones urbaines sensibles.

22 ONZUS, 2014, Rapport de l'Observatoire national des zones urbaines sensibles.

La vie sociale joue un rôle de plus en plus déterminant, et dépend fortement du niveau de revenu

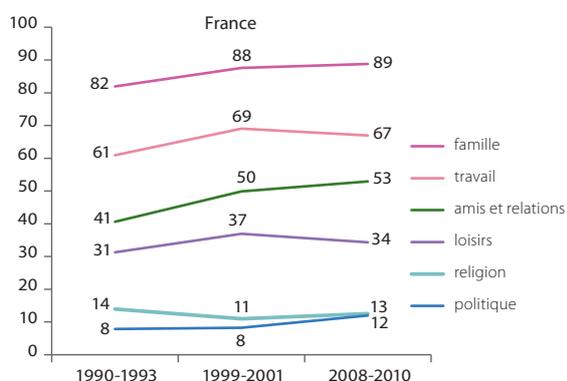
Les différentes enquêtes qui permettent un recul historique montrent que l'implication des Français dans la sphère relationnelle amicale occupe une place de plus en plus importante à leurs yeux. Par exemple, plus d'une personne sur deux estime que les « amis et les relations » sont très importants pour elle, une proportion qui n'était que d'un tiers au milieu des années 1980. De fait, on observe un resserrement des liens amicaux. En 1980, 54 % des Français disaient « recevoir des amis ou des relations au moins une fois par mois », on en compte aujourd'hui 69 %²³.

Le Crédoc a élaboré un indice²⁴ qui synthétise en partie la diversité des relations sociales : en effet, celles-ci ne se limitent pas aux seuls amis et peuvent inclure la famille, les collègues, les membres d'une association ou d'un parti politique. L'enquête montre que le niveau de revenu a un impact fort sur la fréquence des contacts sociaux : non seulement le réseau social des personnes aux revenus faibles est moins étendu que celui du reste de la population, mais en plus il tend à diminuer depuis une vingtaine d'années. Selon le Crédoc, « cette érosion du lien social chez les bas revenus est peut-être liée à une dégradation de leur situation financière, qui laisse de moins en moins de marges de manœuvre pour créer et entretenir des relations »²⁵.

Graphique 1 ▶ Extrait de l'enquête « World Value Survey »

« Pour chacune des choses suivantes, dites-moi si, dans votre vie, cela est très important, assez important, pas très important ou pas important du tout. »

Ici est représentée, pour chaque thème, la part des enquêtés ayant répondu « très important ».

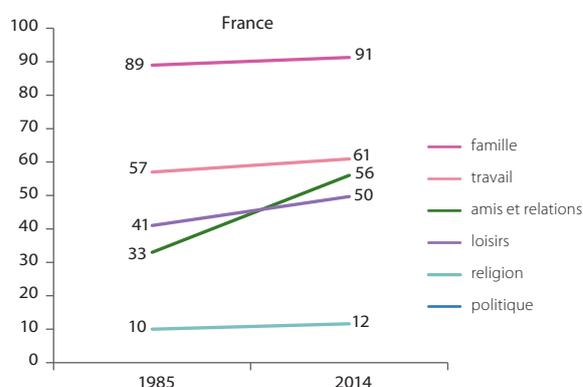


Source : Enquête « World Value Survey ».

Graphique 2 ▶ Enquête « Conditions de vie et Aspirations » du Crédoc

« Pour chacun des domaines de la vie suivants, pouvez-vous attribuer une note de 1 à 7 selon l'importance que vous lui accordez (1 signifie pas du tout important, 7 signifie très important, les notes intermédiaires vous permettent de nuancer) ? »

Ici est représentée, pour chaque thème, la part des enquêtés ayant attribué la note 6 ou 7.



Source : Enquête « Conditions de vie et Aspirations » du Crédoc.

23 Même si la France reste le pays de l'UE 27 où la proportion de la population qui entretient des contacts avec des amis à un rythme hebdomadaire est la plus faible avec la Hongrie et la Pologne (45%), alors qu'elle est de 60% en moyenne dans l'UE 27 et de plus de 70% au Portugal, Nouvelle-Zélande et en Grèce.

24 Dans l'enquête du Crédoc, la dimension « liens et relations sociales » est composée des indicateurs suivants : fait partie d'un des six types d'associations (culturelles, sportive, syndicale, de parents d'élèves, environnementale, confessionnelle), reçoit des amis au moins une fois par mois, rencontre des membres de sa famille proche régulièrement, fait partie d'un foyer de plus d'une personne, a des enfants qui vivent en dehors du foyer, est en couple, est actif occupé.

25 Bigot R., Croutte P., Daudey E., Hoibian S., Muller J., 2012, p.111.

De l'intime à la sphère publique

Les priorités des Français en matière de bien-être, à l'instar de celles du reste des Européens, semblent s'organiser en cercles concentriques d'importance décroissante autour de l'individu lui-même : de l'intime (le foyer, la famille) vers le social (le travail, les amis et la vie publique). Ainsi la cohésion de la société (déclarée comme importante par seulement 31 % des enquêtés), l'aide aux autres ou le bénévolat (25 %), la politique et la vie publique (12 %) sont-ils jugés moins prioritaires par la population que la vie familiale ou le travail.

En effet, les individus semblent valoriser très peu la sphère publique et politique. L'enquête « Conditions de vie et Aspirations » du Crédoc montre que, depuis le début des années 2000, la proportion de personnes ayant une image positive du gouvernement n'a cessé de diminuer : en

2001, 45 % des Français accordaient leur confiance au gouvernement, contre 22 % aujourd'hui. Le Baromètre de la confiance politique du CEVIPOF²⁶ enregistre lui aussi une hausse du mécontentement à l'égard du fonctionnement de la démocratie en France : aujourd'hui, environ 7 Français sur 10 considèrent que celle-ci ne fonctionne pas très bien.

Toutefois, ce sentiment de défiance à l'égard de la politique n'est pas partagé avec la même intensité par toutes les catégories sociales. Ainsi, les personnes disposant de hauts revenus présentent un indicateur de confiance citoyenne²⁷ supérieur à celui des classes moyennes (130 points contre 111) et à celui des bas revenus (92). Et alors que, depuis la crise de 2008, cet indicateur repart à la hausse pour les catégories d'individus à hauts revenus et les classes moyennes, celui des bas revenus reste stable. ■

Bibliographie

BIGOT R., BABÈS M., HOIBIAN S., « Les dommages collatéraux de la crise du logement sur les conditions de vie de la population », *Cahier de recherche* n° 281, Crédoc, 2011.

BIGOT R., CROUTTE P., DAUDEY E., HOIBIAN S., MÜLLER J., « L'évolution du bien-être en France depuis trente ans », *Cahier de recherche* n° 298, Crédoc, 2012.

BOURDEAU-LEPAGE L., LANGLOIS W., SABLÉ T., *La Nature en ville. Espaces verts et bien-être*, Centre de recherche en géographie et aménagement, Université Jean Moulin Lyon-3, 2012.

BRIANT P., ROUGERIE C., « Les logements sont plus confortables qu'il y a vingt ans et pèsent davantage sur le revenu des ménages », in *France, portrait social*, Insee, 2008.

CEVIPOF, « Baromètre de la confiance politique », 5^e vague, résultats début 2014.

Commission européenne, « Enquête Eurobaromètre », Analyse de l'opinion publique de la Commission européenne, 2006.

Crédoc, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », *European Value Survey* vague 2008-2010.

DAVOINE L., *Économie du Bonheur*, Coll. Repères, éd. La Découverte, 2012.

DAYAN J.-L., « Vue d'ensemble – L'emploi en France depuis trente ans », in *L'emploi, nouveaux enjeux*, Insee Références, 2008.

DRASSIF, IAURIF, *Atlas de la santé en Île-de-France*, 2005.

FACK G., « Le coût du logement », *Informations sociales* n° 155, CNAF, 2009.

HOIBIAN S., « Les Français en quête de lien social », Baromètre de la cohésion sociale, étude réalisée pour la DGCS, Crédoc, *Collection des rapports* n° 292, 2013.

Insee, « Le revenu et le patrimoine des ménages », Insee Références, 2012.

MÉDA D., « Le capital social : un point de vue critique », in *Alternatives Économiques* n° 14, pp. 36-47, 2002.

ONZUS, *Rapport de l'Observatoire national des zones urbaines sensibles*, Éditions du CIV, 2013.

ONZUS, *Rapport de l'Observatoire national des zones urbaines sensibles*, Éditions du CGET, 2014.

RIZK C., « Le cadre de vie des ménages les plus pauvres », *Insee Première* n° 926, octobre 2003.

SENIK C., *L'économie du bonheur*, Seuil, République des Idées, 2014.

STIGLITZ J., SEN A., FITOUSSI J.-P., *Rapport de la Commission sur la mesure des performances économiques et du progrès social*, 2009.

²⁶ CEVIPOF, « Baromètre de la confiance politique », 5^e vague, résultats début 2014.

²⁷ Cet indicateur de confiance citoyenne est composé des variables suivantes : participation à une association de parents d'élèves, à une association confessionnelle, à un syndicat ou à une association environnementale; jugement positif sur le fonctionnement de la justice, sur l'accès aux soins de manière équitable, sur le caractère suffisant des prestations sociales pour aider les familles; opinion selon laquelle la société n'a pas besoin de se transformer radicalement.

2 | Les déterminants du bien-être subjectif

Après avoir analysé les grandes dimensions du bien-être subjectif en France et leur évolution au cours des dernières années, il importe de déterminer quels sont les facteurs qui jouent le plus dans le fait de se déclarer heureux. En effet, au moins deux types de facteurs influencent le bien-être ressenti : des déterminants objectifs tels que les caractéristiques démographiques et socioéconomiques (le revenu, l'âge, le niveau d'éducation, le statut au regard de l'emploi, etc.), et des facteurs plus personnels comme les traits de caractère (l'optimisme, la confiance en soi, etc.). C'est au premier type de facteurs que nous nous intéresserons dans cette partie, à partir des travaux menés à l'Insee sur le bien-être.

Précédemment, nous avons décrit deux méthodes mises en œuvre par le Crédoc pour analyser le bien-être :

- des individus ont été interrogés sur la hiérarchisation de leurs priorités dans la vie. La famille, le travail et la santé ont été les motifs les plus cités ;
- pour chaque dimension, un indice cumulant des indicateurs objectifs et subjectifs a permis de suivre l'évolution du bien-être dans le temps et selon le niveau de revenu.

Dans cette seconde partie, il s'agit d'étudier le degré de corrélation entre les différentes dimensions objectives de la qualité de vie et les niveaux de satisfaction déclarés. L'enjeu est de déterminer quelles sont les dimensions qui ont un impact fort sur le bien-être ressenti. Selon les enquêtes et les sources mobilisées, la hiérarchie des priorités varie légèrement, mais la primatie du revenu, de la santé et des conditions de vie matérielles est constante. Cela ne signifie pas qu'être en bonne santé et avoir des conditions de vie satisfaisantes suffisent au bien-être, mais que ce sont néanmoins des conditions nécessaires.

Le niveau de vie et les conditions matérielles : deux dimensions étroitement liées

Le revenu joue un rôle significatif dans le bien-être ressenti : les ménages disposant des plus hauts revenus (les 10% les plus riches) affichent en moyenne un niveau de satisfaction de 7,8, contre 6,8 pour les 10% les moins riches. La satisfaction augmente avec le revenu, mais cette croissance n'est pas linéaire. En effet, elle connaît une hausse rapide entre le premier et le deuxième décile, et augmente moins vite à partir du septième décile. Ainsi, il semblerait qu'à partir d'un certain niveau de vie d'autres facteurs priment sur le revenu pour expliquer le niveau de satisfaction.

Cette relation non linéaire entre revenu et bien-être fait l'objet d'une importante littérature. Dès 1974, Richard Easterlin révélait dans un article l'absence de corrélation entre la croissance du revenu réel par habitant aux États-Unis et la satisfaction des Américains quant à leur vie quotidienne. Deux explications ont été avancées : d'une part le revenu relatif importerait plus que le revenu absolu, chaque individu estimant son bien-être au regard de la situation de ses pairs¹ ; d'autre part, une fois leurs besoins primaires satisfaits (se nourrir, se loger, se chauffer), les habitants des pays développés s'habitueraient rapidement à une hausse de revenus, celle-ci n'ayant plus qu'un impact marginal sur leur niveau de satisfaction.

¹ Des enquêtes ont montré que, pour les Européens, le cercle des collègues est le groupe de comparaison privilégié (36%), devant la famille (6%) ou les amis (16%) (Clark A., Senik C., 2010).

S'il est difficile d'établir un lien entre revenu et bien-être à un niveau macroéconomique, des analyses plus fines montrent que les individus sont tout de même sensibles aux variations de leur situation financière et matérielle. Dans le dispositif SRCV, 27 indicateurs ont été retenus pour mesurer les difficultés matérielles des enquêtés, à travers quatre dimensions : contraintes budgétaires, retards de paiement, restriction de consommation, difficultés de logement. Quatorze indicateurs sur 27 sont fortement corrélés avec le niveau de satisfaction déclaré. L'indicateur de pauvreté subjective, qui renvoie à l'opinion

que les personnes ont de leur niveau de vie, est celui qui joue le plus négativement sur le niveau de satisfaction. Viennent ensuite des indicateurs de restriction en termes de consommation et de difficultés liées au logement.

Selon l'Insee, une personne est considérée en difficulté si elle cumule au moins 8 des 27 difficultés recensées. Les personnes qui cumulent 8 difficultés ou plus ont, en moyenne, des niveaux de satisfaction plus faibles (entre 5,1 et 6,0) que celles qui ne déclarent aucune des difficultés recensées (7,9).

L'état de santé et l'accès aux soins influe fortement sur le bien-être ressenti

Après le revenu et les conditions de vie matérielles, la santé est le second facteur qui impacte le plus le niveau de satisfaction déclaré. Les indicateurs retenus dans le dispositif SRCV (liés aux maladies chroniques, aux incapacités et à l'accès aux soins) contribuent tous de manière significative à une baisse du bien-être des individus de moins de 65 ans, particulièrement pour les trois suivants :

« être limité, depuis au moins six mois, dans les activités que les gens font habituellement » ; « avoir renoncé à voir un médecin pour examens ou soins médicaux au cours des douze derniers mois » ; « avoir renoncé à voir un dentiste au cours des douze derniers mois ». Ces deux derniers indicateurs de renoncement aux soins sont sans doute ceux qui dépendent le plus directement du revenu.

Les personnes indiquant un faible niveau de satisfaction ont moins de contacts avec leur famille ou leurs proches

L'analyse des effets des liens sociaux sur le bien-être subjectif en est encore à ses débuts², même si les conclusions du Crédoc attestent déjà le rôle déterminant de la famille et des relations sociales dans le bien-être des Français. Dans l'enquête « Qualité de vie » de l'Insee, un seul indicateur permet d'évaluer l'intensité des liens sociaux :

il mesure la fréquence des contacts avec la famille, les proches ou d'autres personnes de l'entourage. Cet indicateur est corrélé avec le niveau de bien-être. Selon cette enquête³, la faiblesse des liens sociaux joue autant sur le bien-être ressenti que les contraintes financières et le stress dans la vie courante.

Le statut au regard de l'emploi et les conditions de travail ont un fort impact sur le bien-être

Le chômage est également un facteur aggravant du degré de satisfaction dont les individus témoignent : les chômeurs déclarent en moyenne un niveau de satisfaction de 6,1 ; actifs en emploi, de 7,5 sur 10.

Pour les individus ayant un emploi, les conditions de travail ont également des incidences, aussi bien sur leur satisfaction dans la vie en général que sur leur bien-être au travail.

L'enquête SRCV retient plusieurs indicateurs permettant de mesurer les difficultés des conditions de travail : « ne pas pouvoir employer pleinement ses compétences » ; « travailler sous pression, en tension avec un public » ; « effectuer un travail non reconnu à sa juste valeur » ; « éprouver des difficultés à concilier travail et obligations familiales » ; « ne pas avoir de bonnes relations avec ses collègues » ; « ne pas avoir de possibilités de promotion ».

2 Stiglitz J., Sen A., Fitoussi J.-P., 2009.

3 Amiel M.-H., Godefroy P., Lollivier S., 2013.

Ce sont les «difficultés à concilier travail et obligations familiales» qui jouent le plus significativement à la baisse sur la satisfaction dans la vie en général⁴; vient ensuite le fait de «ne pas pouvoir employer pleinement ses compétences». Ce dernier résultat est cohérent avec l'enquête du Crédoc sur les aspirations des Français, où l'on apprend que le travail est perçu en France comme un vecteur d'épanouissement et de réalisation de soi. S'agissant de la satisfaction

au travail, le fait de ne pas avoir de bonnes relations avec ses collègues et de travailler sous pression sont les dimensions qui impactent le plus négativement le bien-être ressenti.

Les risques psychosociaux⁵ au travail vont également de pair avec un moindre bien-être des actifs en emploi, mais leur impact sur le bien-être ressenti est plus faible que le stress dans la vie courante et les contraintes financières.

Les jeunes et les personnes âgées ont les niveaux de satisfaction les plus élevés

Les enquêtes précitées font également apparaître un résultat récurrent : le niveau de satisfaction évolue au cours de la vie. Dans une publication sur le bien-être datant de 2008, l'Insee a analysé une série d'enquêtes d'opinion, Eurobaromètre, réalisées depuis 1974. Selon ces sondages, le sentiment de bien-être commence à baisser à partir de 20 ans, puis opère un net retour vers la cinquantaine et

connaît son apogée entre 65 et 70 ans; au-delà, il décline très rapidement. Cette courbe confirme que le bien-être ne dépend pas uniquement des revenus, puisque ceux-ci sont à leur maximum, en moyenne, vers 45 ans. Or, en France en 2010, les personnes entre 45 et 49 ans déclarent un niveau de satisfaction plus bas que les autres, autour de 7,1 en moyenne.

Environnement, éducation et vie publique : des dimensions secondaires ?

Contrairement aux facteurs étudiés précédemment (conditions matérielles, âge, état de santé, etc.), la qualité de l'environnement ne semble pas influencer de manière significative sur le bien-être dont témoignent les individus. Dans l'enquête «Qualité de vie»⁶, les individus sont interrogés sur la qualité de l'eau, la pollution de l'air, la pollution sonore, la qualité des espaces verts et la propreté du quartier; mais ces facteurs ne semblent pas avoir d'impact sur le bien-être ressenti. Le dispositif SRCV⁷ inclut également un indicateur évaluant le niveau de satisfaction selon le lieu de résidence. Cet indicateur apparaît légèrement supérieur dans les communes rurales (7,4 en moyenne) à celui des grandes agglomérations (7,1), à l'exception notable de Paris qui se situe dans une position intermédiaire.

Toutefois, les données actuellement disponibles ne semblent pas suffisantes pour qualifier de façon précise le lien entre le bien-être ressenti et les facteurs environnementaux. De nombreuses études ont, au contraire, montré

les effets néfastes d'un environnement dégradé sur la santé et, de façon symétrique, la valeur intrinsèque de l'environnement pour la qualité de vie.

Comme l'environnement, le niveau de diplôme et le degré de confiance en la société ont un impact faible sur le bien-être ressenti. Là encore, ces résultats sont à interpréter avec prudence, car on peut supposer que les individus ayant un niveau de diplôme élevé ont également de meilleures conditions de santé, sont moins affectés par le chômage et disposent *a priori* de meilleurs revenus – des facteurs qui, eux, influent sur le bien-être ressenti. En revanche, le fait que le degré de confiance en la société, évalué à partir de trois indicateurs⁸, n'impacte pas le niveau de bien-être ressenti concorde avec les conclusions tirées de l'enquête du Crédoc : les priorités des Français relèvent d'abord de la sphère individuelle (l'état de santé, la famille, les proches, etc.); à l'inverse, la cohésion de la société, le bénévolat ou encore la vie publique sont jugés moins prioritaires.

4 Insee, 2011.

5 Cette variable importante est abordée pour la première fois en France par la statistique publique. Le «mal-être au travail» est composé de cinq indicateurs : degré de stress au travail; satisfaction vis-à-vis du salaire, de l'autonomie et de l'ambiance au travail; jugement vis-à-vis de la qualité du travail, des délais d'exécution imposés, des risques encourus; conséquences de la fatigue au travail sur l'exécution des travaux ménagers, des responsabilités familiales, de la concentration au travail. (Source : Amiel M.-H., Godefroy P., Lollivier S., 2013).

6 Amiel M.-H., Godefroy P., Lollivier S., 2013.

7 Godefroy P., 2011.

8 Méfiance envers autrui; appréciation des tensions entre les pauvres et les riches, les chefs d'entreprise et les salariés, entre les hommes et les femmes, entre les générations, entre groupes ethniques ou religieux; niveau de confiance accordée à la justice, à la presse, à la police, aux experts scientifiques, aux responsables publics.

Au niveau individuel, ce résultat ne paraît pas surprenant. Au contraire, d'un point de vue collectif, on conçoit bien que les indicateurs décrivant un manque de confiance en la société soient corrélés avec le bien-être social : la perception récurrente de tensions entre groupes sociaux par les individus enquêtés traduit un malaise général. Des travaux récents ont d'ailleurs montré que parmi les pays développés, ceux qui se caractérisent par de plus faibles inégalités en matière de répartition des ressources ont de meilleurs indicateurs de santé et de bien-être social⁹. L'auteur de ces travaux, l'épidémiologiste Richard Wilkinson, explique notamment que la

menace d'évaluation sociale a un impact fort sur le niveau d'anxiété d'une population : « les inégalités accroissent, de façon évidente, [le] stress de l'évaluation. Quand, dans un pays, les niveaux de revenus et les modes de vie sont proches, on redoute moins d'être classé, c'est-à-dire exclu [...] »¹⁰. Des économistes se sont également penchés sur le lien entre inégalités et niveau de satisfaction. À partir de données collectées pendant une vingtaine d'années aux États-Unis et en Europe, une étude met en évidence une corrélation entre l'accroissement des inégalités, mesurée par un coefficient de Gini, et la baisse du niveau moyen de satisfaction déclaré¹¹. ■

Bibliographie

AMIEL M.-H., GODEFROY P., LOLLIVIER S., « Les personnes en milieu urbain sont celles qui cumulent le plus de difficultés en matière de qualité de vie », in *France, portrait social*, Insee, 2012.

AMIEL M.-H., GODEFROY P., LOLLIVIER S., « Qualité de vie et bien-être vont souvent de pair », *Insee Première* n° 1428, janvier 2013.

CLARK A., SENIK C., « Who compares to whom? The anatomy of income comparisons in Europe », *The Economic Journal* vol. 120, n° 544, pp. 573-594, 2010.

CLERC M., GAINI M., BLANCHET D., « Les préconisations du rapport Stiglitz-Sen-Fitoussi : quelques illustrations », *L'économie française - comptes et dossiers*, Coll. Insee Références, pp. 71-100, 2010.

DAVOINE L., *Économie du Bonheur*, Coll. Repères, éd. La Découverte, 2012.

EUROFOUND, *Third European Quality of Life Survey – Quality of life in Europe : Impacts of the crisis*, Publications Office of the European Union, Luxembourg, 2012.

GODEFROY P., « Satisfaction dans la vie : les personnes se donnent 7 sur 10 en moyenne », in *France, portrait social*, Insee, 2011.

GODEFROY P., LOLLIVIER S., « Satisfaction et qualité de vie », Insee, *Économie et statistique* n° 469-470, pp. 199-232, 2014.

HELLIWEL J.-F., BARRINGTON-LEIGH C., HARRIS A., HUANG H., « International evidence on the social context of well-being », in Diener E., Helliwel J.-F., Kahneman D., *International Differences in Well-Being*, Oxford University Press, pp. 291-327, 2010.

JANY-CATRICE F., MARLIER G., « Évaluer la santé sociale des régions françaises : entre enjeux économiques, épistémologiques et politiques », in *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, pp. 647-667, octobre 2013.

RICROCH L., « Les moments agréables de la vie quotidienne », *Insee Première* n° 1378, novembre 2011.

RUFFIN F., « Entretien avec l'épidémiologiste Richard Wilkinson », in *Fakir* n° 64, 2014.

STIGLITZ J., SEN A., FITOUSSI J.-P., *Rapport de la Commission sur la mesure des performances économiques et du progrès social*, 2009.

WILKINSON R., *L'égalité, c'est la santé*, Démopolis, 2010.

9 Wilkinson, 2010.

10 Interview de Richard Wilkinson par le journal *Fakir* n° 64, février-mars-avril 2014, p. 16.

11 Alesina, Di Tella, Mac Culloch, 2004, cité in Davoine L. 2012.

3 | Qualité de vie au sein des régions : une mesure exploratoire

Dans ce dernier chapitre, il ne s'agit pas de savoir si les Bretons sont plus heureux que les Limousins ou s'il fait mieux vivre à Strasbourg qu'à Bayonne, ni même de chercher des liens de causalité déterministes entre des caractéristiques géographiques et des niveaux de bien-être. L'enjeu est plutôt d'examiner s'il existe des disparités régionales en termes de bien-être subjectif, étant entendu que l'incidence de l'environnement sur le bien-être ressenti – pris ici dans toutes ses composantes, politiques, économiques, sociales, culturelles et naturelles – est difficile à mesurer.

Une méthode statistique exploratoire permet néanmoins d'obtenir des résultats à l'échelle régionale. À partir de l'enquête sur les ressources et conditions de vie (SRCV), les données nationales sont régionalisées par une méthode statistique d'estimation dite « petit domaine ». Dans le module « Bien-être » de cette enquête, les individus sont interrogés sur la perception qu'ils ont de leur qualité de vie concernant six dimensions : satisfaction à l'égard du logement, de l'emploi, des loisirs, de la relation avec leurs proches, de la vie qu'ils mènent au moment de l'enquête et de la sécurité de leur emploi.

► ZOOM SUR LA MÉTHODE DE RÉGIONALISATION DES DONNÉES DE L'ENQUÊTE SRCV¹

L'enquête SRCV est menée au niveau national. L'échantillon n'a donc pas vocation à être représentatif à l'échelle de chaque région, mais il est stratifié selon d'autres variables d'intérêt (catégorie sociale, par exemple). On peut néanmoins employer des méthodes statistiques dédiées à l'estimation dans des « petits domaines » pour calculer la proportion d'individus se déclarant satisfaits pour chaque dimension de la vie et dans chaque région.

Il existe plusieurs méthodes d'estimation « petit domaine » (estimateurs directs, estimateurs indirects construits à partir de modèles explicites); celle qui est retenue ici consiste à utiliser des estimateurs indirects construits à partir de modèles implicites. Cette méthode assure une meilleure précision ainsi qu'une cohérence avec les travaux de régionalisation de l'enquête SRCV sur le volet « Pauvreté » menés par l'Insee.

Les estimateurs s'appuient sur des hypothèses de comportement reliant la valeur d'un paramètre sur le domaine (la moyenne, par

exemple) à la valeur de ce paramètre sur l'ensemble de la population. La variance est plus faible, mais le biais est inévitable et inconnu.

Les individus enquêtés ont ainsi été pondérés à nouveau, principalement en fonction de la distribution régionale des revenus. Autrement dit, au lieu d'utiliser uniquement les individus d'une région pour calculer la valeur de l'indicateur de cette région, tous les répondants français ont été utilisés, avec un poids plus important lorsque leur revenu est proche du revenu régional représentatif. Cela signifie que les spécificités régionales sont prises en compte non pas par l'appartenance géographique des individus, mais par leur proximité au profil moyen de la région considérée en matière de richesse. Les résultats sont donc à analyser avec précaution.

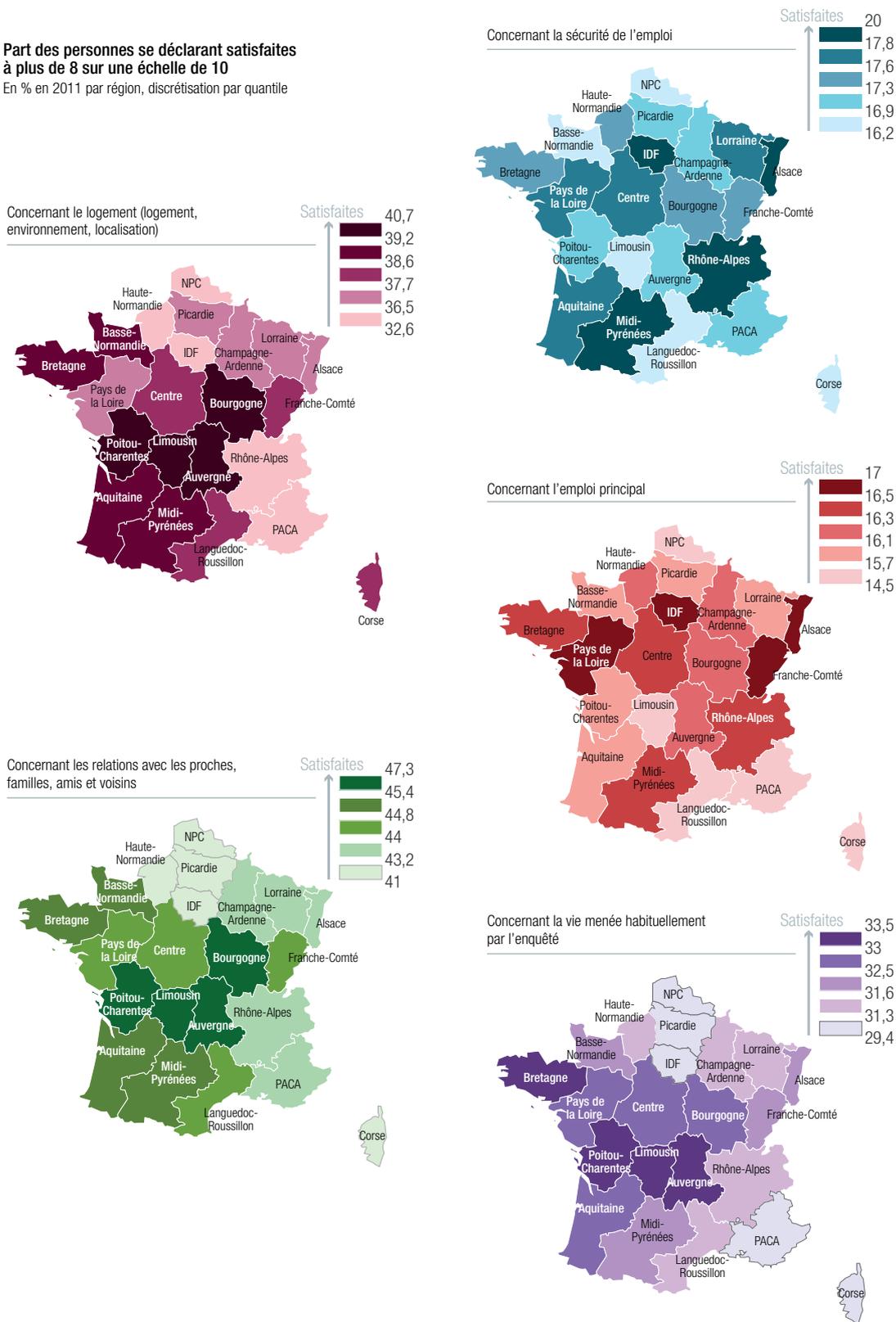
Il s'agit d'une hypothèse forte, mais qui est en lien avec les conclusions des enquêtes de l'Insee selon lesquelles le bien-être ressenti dépend fortement du niveau de vie.

¹ Pour plus de précisions sur la méthode d'estimation « petits domaines », voir le document de travail de Pascal Ardilly (http://www.insee.fr/fr/publications-et-services/docs_doc_travail/m0602.pdf)

Carte 1 ▶ Les niveaux de satisfaction différents selon les régions et les thématiques

Part des personnes se déclarant satisfaites à plus de 8 sur une échelle de 10

En % en 2011 par région, discrétisation par quantile



Source : Insee, Enquête SRCV 2011, Calculs Observatoire des Territoires-CGET 2014.

De manière générale, deux critères différencient nettement les régions entre elles : la satisfaction par rapport au logement et à la sécurité de l'emploi. Viennent ensuite la satisfaction issue des loisirs et de l'emploi, puis des relations avec les proches et, enfin, la satisfaction globale dans la vie. Lorsque tous ces critères sont pris en compte, cinq régions se distinguent des autres par un niveau de satisfaction globale des habitants assez bas (Île-de-France, Picardie, Nord Pas-de-Calais, PACA et Corse).

Quant aux autres régions, elles diffèrent entre elles par des écarts faibles mais non négligeables, qui vont parfois à l'encontre des idées reçues. Par exemple, la part de personnes qui se déclarent très satisfaites de leur vie en général n'est pas maximale dans les régions riches ou attractives, mais plutôt dans des régions peu denses telles que l'Auvergne, le Limousin, le Poitou-Charentes ou encore la Bretagne.

Les configurations régionales sont très différentes selon les dimensions spécifiques auxquelles on s'intéresse. Par exemple, dans le domaine de la satisfaction apportée par les relations sociales ou par le logement, les régions de la bande centre du pays (Auvergne, Limousin, Poitou-Charentes)

comptent les proportions les plus élevées de personnes « positives ». Par contre, c'est en Île-de-France, en Alsace ou en Rhône-Alpes, régions à l'économie plus dynamique, que l'on trouve les taux de satisfaction les plus élevés concernant l'emploi occupé ou la sécurité de cet emploi.

Si mesurer des perceptions au niveau régional peut être critiqué quant à la pertinence de l'échelle adoptée, la méthode possède néanmoins l'avantage de montrer des géographies de la satisfaction qui ne sont pas toutes indexées sur le simple niveau de vie, malgré la méthode de calcul (voir encadré). Le degré de satisfaction associé au cadre de vie, ou aux relations sociales, semble même spatialement opposé à la satisfaction dans le domaine économique. En supposant que les habitants choisissent leur localisation en maximisant leur satisfaction dans la dimension qui est la plus importante pour eux, on peut avancer que les aspirations des citoyens sont très diverses d'un territoire à l'autre. Cette hypothèse tend à plaider en faveur de modèles de développement diversifiés pour les territoires, tous n'ayant pas vocation, en raison de cette diversité des aspirations de leur population, à s'intégrer dans un modèle métropolitain. ■

► ZOOM SUR LES ENQUÊTES UTILISÉES

► **Le dispositif SRCV** (Statistiques sur les ressources et les conditions de vie) est la partie française du système communautaire EU-SILC (*European Union Community Statistics on Income and Living Conditions*), une enquête annuelle couvrant depuis 2003 de nombreux thèmes relatifs aux ressources et aux conditions de vie des ménages. C'est une référence pour la comparaison des distributions de revenus entre États membres de l'Union européenne et pour les actions communautaires de lutte contre l'exclusion. En 2010, 26 531 individus ont répondu à l'enquête SRCV, un échantillon dont la taille appréciable rend possible des estimations régionales relativement précises.

► Les travaux de l'Insee sur la qualité de vie

Suite à la publication du rapport de la Commission Stiglitz en 2009, une première enquête a été réalisée sur la base du dispositif SRCV. Cette enquête contient un grand nombre d'informations sur les conditions d'existence des individus (revenus, difficultés budgétaires, restrictions de consommation). Depuis 2010, un module de cinq questions sur le bien-être ressenti est intégré au dispositif et administré en face à face à l'ensemble des adultes participant à l'enquête (environ 25 000). Ces questions évaluent le bien-être subjectif dans cinq grands domaines de la vie : « Sur une échelle allant de 0 (pas du tout satisfait) à 10 (très satisfait), indiquez votre satisfaction concernant : votre logement ; votre travail (pour les actifs occupés) ; vos loisirs ; vos relations avec vos proches, familles, amis et voisins ; la vie que vous menez actuellement. »

Une deuxième enquête spécifique sur la qualité de vie a été conduite en 2011, sur un échantillon plus petit (10 000 personnes âgées de 18 ans ou plus). Cette enquête intègre la plupart des indicateurs définis par la Commission Stiglitz et aborde des questions qui n'avaient jusque-là pas été prises en compte par la statistique publique, telles que les risques psychosociaux au travail. Afin de cerner les populations qui cumulent les handicaps, un indicateur synthétique de mauvaise qualité de vie a été construit pour chacune des dimensions.

► L'enquête « Conditions de vie et Aspirations » du Crédoc

Dans son cahier de recherche sur l'évolution du bien-être, le Crédoc s'appuie sur les résultats de l'enquête « Conditions de vie et Aspirations », menée depuis 1978.

Cette enquête porte sur un échantillon de 2000 individus représentatifs de la population résidente des personnes de 18 ans et plus. L'échantillon est renouvelé à chaque vague d'enquête, c'est-à-dire deux fois par an : une en décembre-janvier, l'autre en juin.

Le dispositif d'enquête comprend plusieurs dizaines de questions portant sur :

- le foyer, sa composition, la profession des deux conjoints, leur situation financière ;
- les conditions de vie : logement, santé, pratiques culturelles, équipements divers dont TIC, situation financière, vie sociale et associative, etc. ;
- l'opinion : sujets de préoccupations, perception de la conjoncture économique, de l'évolution du pouvoir d'achat ou du chômage, confiance dans les institutions, rapport à la famille, importance des domaines de la vie, etc.

4 | Des facteurs qui participent de la mesure de la qualité de vie dans les territoires

Les enquêtes menées sur le bien-être mesurent la satisfaction de l'individu relative à ses conditions de vie. Ce sentiment découle de facteurs personnels, sociaux ou culturels, et peut donc varier d'un individu à l'autre pour un même sujet. Mais, *en dehors de tout jugement personnel*, peut-on apprécier objectivement la qualité de vie ? Par exemple, un même trajet, emprunté dans les mêmes conditions matérielles par deux individus, peut être considéré comme plus agréable par l'un que par l'autre. L'enjeu consiste alors à déterminer s'il existe certains critères de ce trajet que l'on pourrait mesurer, et qui permettraient d'appréhender en toute objectivité les bonnes ou les mauvaises conditions du déplacement.

Du bien-être à la qualité de vie

Ce sont ces facteurs ne relevant pas (seulement) de la perception de l'individu qui participent de ce que l'on peut définir comme la qualité de vie. En d'autres termes, la mesure de la qualité de vie tente d'appréhender de manière objective l'environnement des habitants, les conditions matérielles et sociales de leur vie quotidienne : trouve-t-on dans les territoires les emplois, les services, un contexte favorable aux relations sociales et, plus généralement, un cadre de vie satisfaisant les principales attentes des habitants ? Quelles sont les inégalités entre territoires en termes de conditions de vie, et donc de qualité de vie ?

La question est de savoir, au-delà des perceptions individuelles, si les conditions que la population juge, en moyenne, importantes pour sa qualité de vie, sont présentes et satisfaisantes sur un territoire donné. C'est dans cet objectif que l'Insee a sélectionné, pour sa publication *Insee Première* n° 1519 « Une approche de la qualité de vie dans les territoires » en octobre 2014, un certain nombre d'indicateurs permettant de saisir les différentes dimensions de la qualité de vie dans les territoires.

Les douze fiches présentées dans ce chapitre ont été choisies parmi les 27 indicateurs retenus par l'Insee dans son étude pour illustrer la qualité de vie à travers les dimensions suivantes : l'accessibilité aux équipements, l'éducation, l'égalité femmes-hommes, l'emploi, l'environnement, l'équilibre travail-vie privée, le logement, les relations sociales, les revenus, la santé et la vie citoyenne. Pour chacun de ces thèmes, seul un indicateur a été retenu pour illustrer un enjeu et tenter de mesurer la réponse qu'apporte un territoire. Ils permettent d'illustrer non seulement les disparités territoriales, mais également les phénomènes de convergence ou de divergence entre territoires dans le temps. En effet, la situation des territoires tend à s'homogénéiser sur certaines dimensions comme l'égalité femmes-hommes ; en revanche, les disparités tendent à se creuser – par exemple, sur la dimension de l'accès aux services.

Chaque indicateur est décliné en deux « sous-indicateurs » : un indicateur d'état et un indicateur d'évolution.

L'interprétation des indicateurs

La statistique publique est encore peu outillée pour mesurer la qualité de vie, et il est rare de mesurer exactement la condition de vie identifiée. L'indicateur retenu n'est souvent qu'une approche, faute de mieux. Par ailleurs, la qualité de vie, comme le bien-être, est une notion qui porte en elle un caractère positif. En toute logique, la mesure devrait donc porter, elle aussi, cette vertu. Mais dans les faits, c'est bien souvent un indicateur négatif qui est utilisé : par exemple, on ne mesurera pas la socialisation

des habitants, mais plus facilement leur désocialisation par un indicateur comme le chômage de longue durée.

Une autre difficulté tient à l'ambivalence de certains indicateurs : la part de personnes âgées de plus de 75 ans vivant seules en est un bon exemple. On utilise cet indicateur pour approcher l'isolement de cette catégorie d'habitants, considéré comme négatif et révélateur d'une mauvaise qualité de vie, mais beaucoup d'entre elles

peuvent avoir choisi de rester seules plutôt que d'aller dans une structure adaptée.

Mesurer la qualité de vie soulève de nombreuses questions, aussi bien politiques (quelles sont les dimensions qui comptent pour la collectivité, pour le citoyen ?), que plus méthodologiques (quelle échelle prendre en compte ? Doit-on créer de nouveaux indicateurs pour évaluer l'aspect positif de la qualité de vie ? etc.). Ces douze fiches constituent néanmoins une base pour approfondir le thème et dépasser une vision strictement économique ou matérielles des territoires.

Le choix des indicateurs a donc été guidé par la volonté de représenter les différentes dimensions de la qualité de vie, dans une logique la moins contestable possible. Toutefois, il a été largement contraint par la disponibilité des données. Cette proposition d'indicateurs constitue un socle que les acteurs locaux peuvent saisir, questionner, et surtout compléter en fonction des caractéristiques ainsi que de la disponibilité de données plus pertinentes et précises. Ils sont ici proposés et analysés à la maille des **territoires de vie**, identiques aux **bassins de vie**, sauf pour les plus peuplés d'entre eux qui ont été redécoupés pour tenir compte des disparités urbaines, celles-ci étant particulièrement prégnantes sur cette thématique. ■

► LECTURE DES CARTES

Les cartes présentées dans cette partie tentent de montrer les différences qui peuvent exister entre les territoires dans différents domaines qui participent de la qualité de vie. Cependant, la lecture des légendes n'est pas toujours aisée, car les indicateurs retenus n'ont pas systématiquement le caractère positif que sous-entend la notion de qualité de vie. C'est le cas de la part de population dans un logement suroccupé, dont le sens positif est en totale opposition avec un cadre de vie acceptable. Cependant, nous avons laissé l'indicateur tel qu'il existe dans la statistique publique, plutôt que de mesurer la part de population qui n'est pas dans un logement

sur-occupé, que le lecteur aura du mal à retrouver dans les productions statistiques officielles.

Pour les cartes représentant l'état de l'indicateur dans les territoires pour une année donnée, plus la couleur est foncée et plus la qualité de vie est considérée comme élevée.

Pour les cartes d'évolution, le vert foncé correspond à une amélioration (ou une moindre dégradation) de la qualité de vie du bassin de vie par rapport à l'évolution moyenne sur l'ensemble du territoire. Le rouge foncé indique une dégradation (ou une moindre amélioration) de la qualité de vie par rapport à la moyenne.

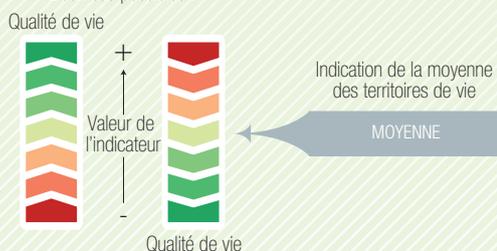
Cartes de l'état de l'indicateur



L'évolution positive de l'indicateur va dans le sens d'une amélioration de la qualité de vie
Exemple : évolution entre 1999 et 2011 du revenu net imposable moyen annuel par foyer fiscal

Cartes d'évolution de l'indicateur

Deux cas possibles :



L'évolution positive de l'indicateur va dans le sens d'un recul de la qualité de vie
Exemple : Évolution entre 1999 et 2011 de la part de la population vivant dans un logement suroccupé

Définitions (Insee Première n° 1519)

Bassins de vie : Constitués d'unités urbaines entières et de communes environnantes, ils sont définis comme les plus petits territoires, organisés autour d'un pôle de services, au sein desquels la population a accès aux équipements et services les plus courants. Dans les contours d'un bassin de vie s'organise une grande partie du quotidien des habitants. Cette délimitation a été effectuée en 2012, à partir de données de 2010.

Territoires de vie : Défini pour cette étude, ce zonage découpe les bassins de vie métropolitains de plus de 50 000 habitants pour mieux rendre compte de la diversité de la qualité de vie au sein des territoires les plus urbanisés. S'affranchissant des limites des unités urbaines, les territoires de vie découpent ainsi les grands bassins de vie autour des pôles de services. La France métropolitaine est ainsi constituée de 2 677 territoires de vie (contre 1 644 bassins de vie), les bassins de vie de moins de 50 000 habitants étant conservés tels quels.

Un aspect de l'accessibilité aux services : le temps d'accès à un équipement, commerce ou service de la gamme intermédiaire

Définitions

La gamme intermédiaire correspond à des équipements dont le recours est fréquent mais non quotidien. Parmi les 32 équipements de cette gamme, les équipements retenus sont au nombre de 12 : trésorerie, magasin de chaussures, police-gendarmerie, supermarché, vétérinaire, magasin de vêtements, magasin de meubles, stade d'athlétisme, bassin de natation, droguerie-quincaillerie-bricolage, laboratoire d'analyses médicales, magasin d'électroménager. Pour ces équipements, des comparaisons sont possibles entre l'Inventaire communal de 1998 et la Base permanente des équipements de 2013, ce qui justifie leur sélection.

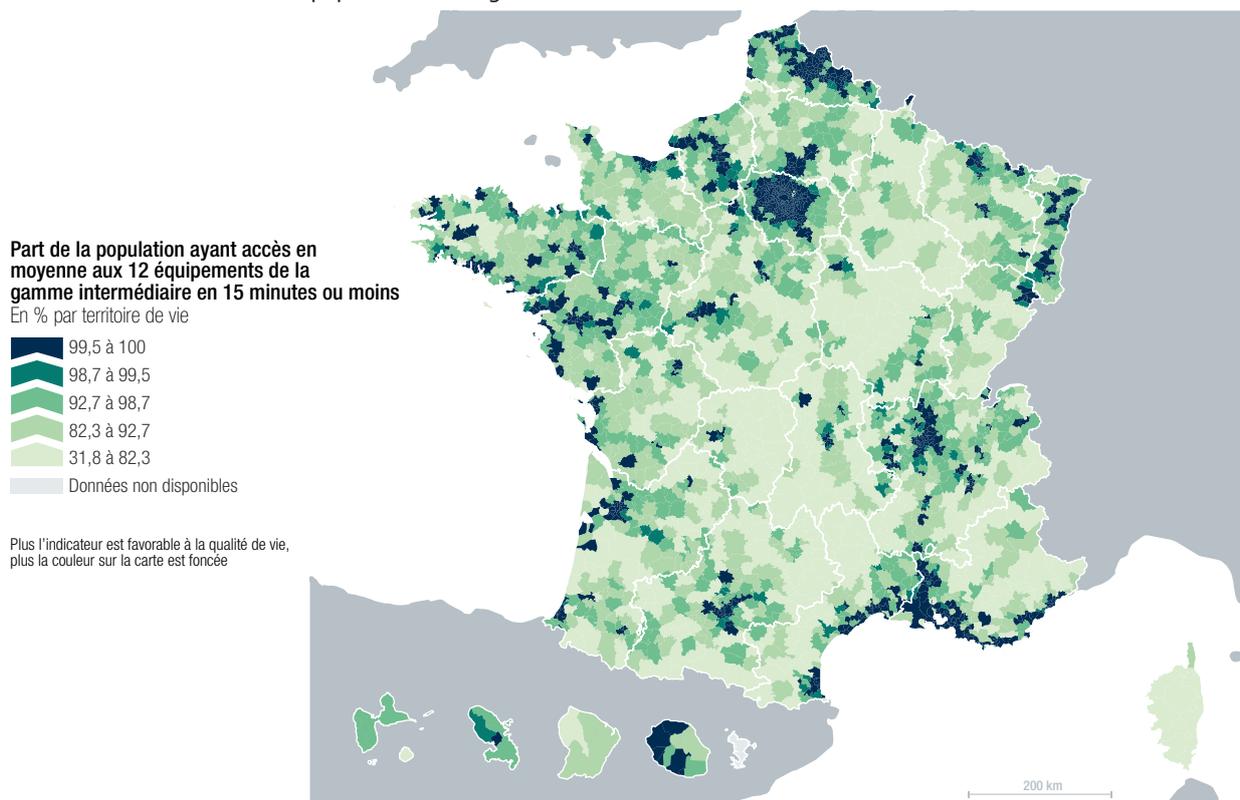
Pour un territoire donné, l'accessibilité moyenne aux douze équipements en moins de 15 minutes pour une part importante de la population constitue un élément favorable à la qualité de vie. Elle est mesurée en temps d'accès par la route entre chefs-lieux de communes, en considérant que si l'équipement est présent dans la commune de résidence, il est situé à moins de 15 minutes.

Commentaires

L'accessibilité des équipements constitue un enjeu important pour les territoires isolés, peu urbanisés, situés hors de l'influence des grands pôles. Malgré de faibles densités de population, le maintien d'équipements reste un facteur positif de l'attractivité d'un territoire. Les espaces les plus éloignés de ces équipements sont principalement localisés le long d'une diagonale allant des Ardennes aux Pyrénées en passant par le Massif Central, ainsi que dans les Alpes du Sud et en Corse. À l'inverse, dans les zones urbanisées ainsi que dans certains territoires très touristiques, l'accessibilité routière aux équipements atteint un niveau maximal.

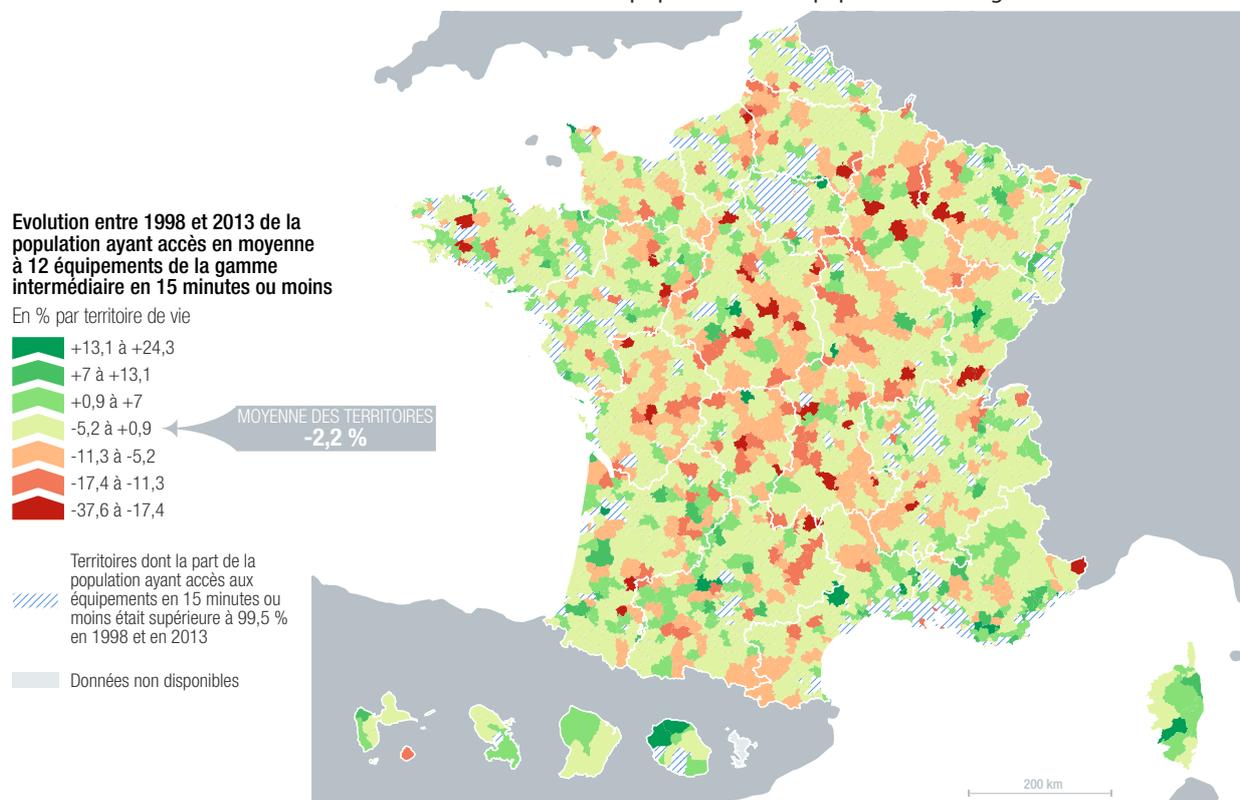
Entre 1998 et 2013, les évolutions de l'accessibilité des populations à cet ensemble de douze équipements sont divergentes selon les territoires. Pour les territoires très bien équipés, qui représentent environ un tiers des territoires de vie, la situation est restée identique. Dans un cinquième des territoires, l'accès aux équipements s'est amélioré. Il s'agit notamment de territoires ayant connu une dynamique démographique positive, comme certains espaces périurbains ou espaces situés sur le littoral atlantique. En revanche, la situation s'est plutôt dégradée dans les zones en déprise démographique du centre de la France.

Carte 1 ► L'accessibilité aux équipements de la gamme intermédiaire



Source : Insee, Base permanente des équipements 2013 – Recensement de la population 2011 – Metric.
 Sens de la flèche : vers des territoires pour lesquels une part croissante de la population a accès rapidement à un pôle d'équipements.

Carte 2 ► Évolution entre 1998 et 2013 de l'accessibilité de la population aux équipements de la gamme intermédiaire



Source : Insee, Base permanente des équipements 2013 – Recensements de population 1999 et 2011 – Metric ; Insee/SCEES, Inventaire communal 1998.
 Sens de la flèche : vers une amélioration de l'accessibilité des équipements entre 1998 et 2013.

Niveau de qualification de la population dans les territoires : la part de la population ayant au moins le baccalauréat

Définitions

L'atteinte du niveau baccalauréat est devenue un enjeu national en 1985 avec un objectif de 80% d'une génération. Il n'en était pas de même jusque dans les années 1980 (30% en 1986). Le capital humain est un facteur d'adaptation auquel l'économie fera de plus en plus appel pour faire face aux défis économiques, environnementaux et sociaux. Le renforcement de ce capital humain permet de mieux anticiper les évolutions prévisibles et nécessaires. L'importance des diplômés du supérieur dans la population en âge de travailler, est un gage de moyens pour répondre aux défis de la société de la connaissance, parmi lesquels les défis économiques de l'innovation et du développement.

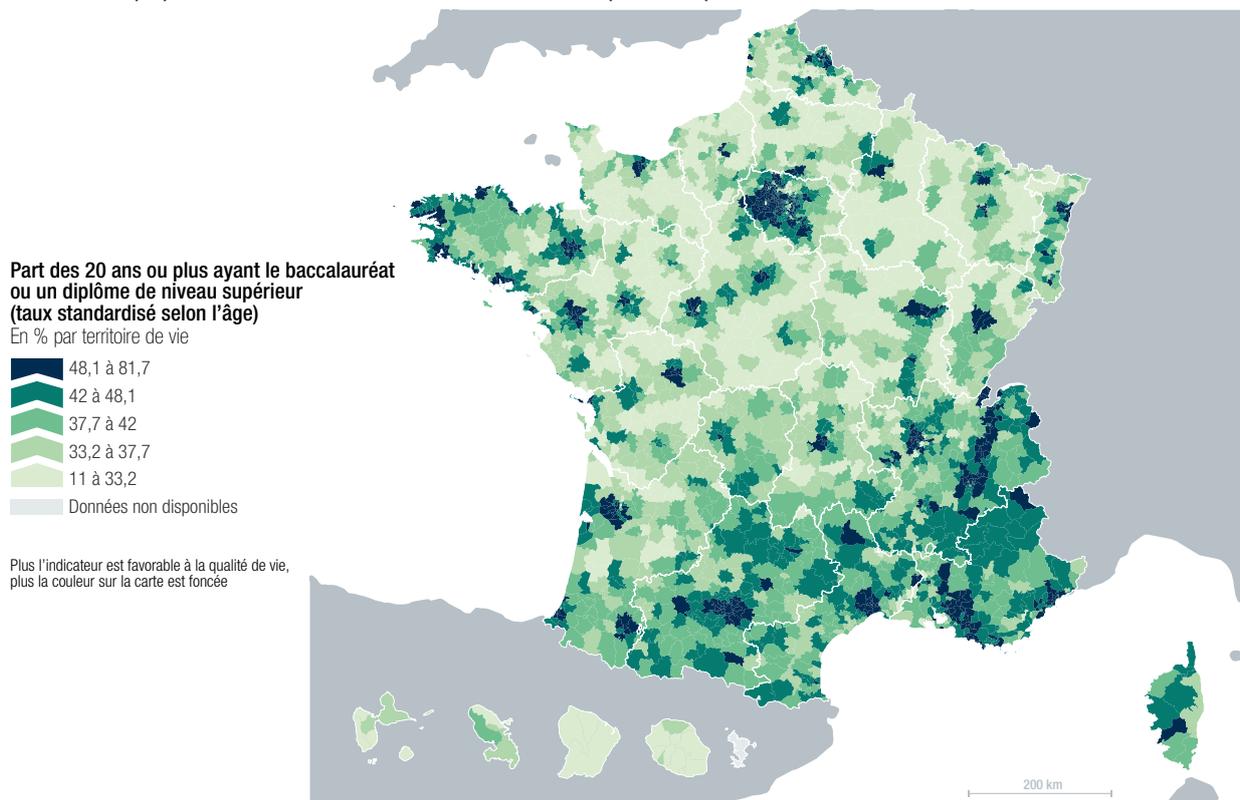
La part des 20 ans ou plus ayant au moins le baccalauréat est calculée à partir des données du recensement de la population. La détention du baccalauréat ayant beaucoup progressé ces dernières décennies, il est nécessaire de corriger les effets de la structure par âge de la population dans les territoires. C'est pourquoi les taux indiqués sont des taux standardisés par classes d'âges quinquennales.

Commentaires

Les grandes métropoles et leur proche périphérie, à commencer par l'Île-de-France, sont les territoires qui présentent les taux les plus élevés de titulaires d'un diplôme supérieur ou égal au baccalauréat. Les taux standardisés atteignent ainsi 70% à Paris et dépassent 60% à Toulouse, Lyon ou Bordeaux.

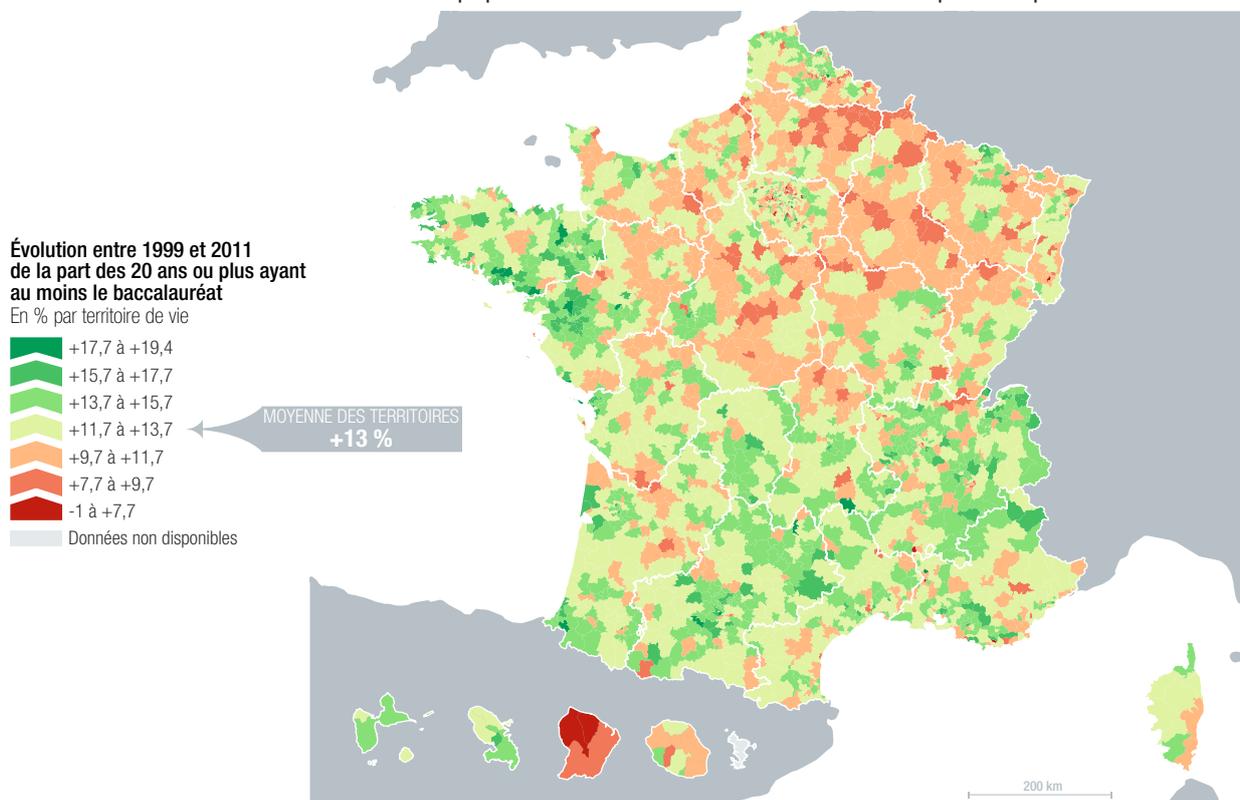
Entre 1999 et 2011, la détention d'un diplôme de niveau au moins égal au baccalauréat a progressé dans presque tous les territoires de vie, mais à des rythmes différents. La progression est plus rapide dans l'ouest et le sud de la France que dans le Bassin parisien et le nord-est du pays. Les migrations résidentielles peuvent constituer un élément explicatif de ces évolutions : les actifs et les retraités les plus diplômés sont, en effet, ceux, qui ont le plus fortement tendance à se déplacer vers les régions les plus dynamiques, économiquement et démographiquement.

Carte 1 ► La population titulaire du baccalauréat ou d'un diplôme supérieur



Source : Insee, Recensement de la population 2011, exploitation principale au lieu de résidence.
 Sens de la flèche : vers des territoires pour lesquels la population peut être perçue comme plus apte à s'adapter aux évolutions de la vie sociale et professionnelle.

Carte 2 ► Évolution entre 1999 et 2011 de la population titulaire du baccalauréat ou d'un diplôme supérieur



Source : Insee, Recensements de la population 1999 et 2011, exploitation principale au lieu de résidence.
 Sens de la flèche : vers une population plus diplômée probablement plus apte à s'adapter aux changements.

Une approche de l'égalité femmes/hommes sur le marché de l'emploi

Définitions

L'accès à l'emploi pour les femmes est synonyme d'émancipation et d'autonomie. Cependant, pour des raisons liées à la conjoncture économique, à la structure de l'emploi ou à la permanence de certains comportements culturels, on observe encore au plan national un écart de près de 9 points entre les taux d'emploi des femmes et celui des hommes. Néanmoins, les femmes continuent de plus en plus à entrer sur le marché du travail et les taux d'emploi des hommes et des femmes se rapprochent.

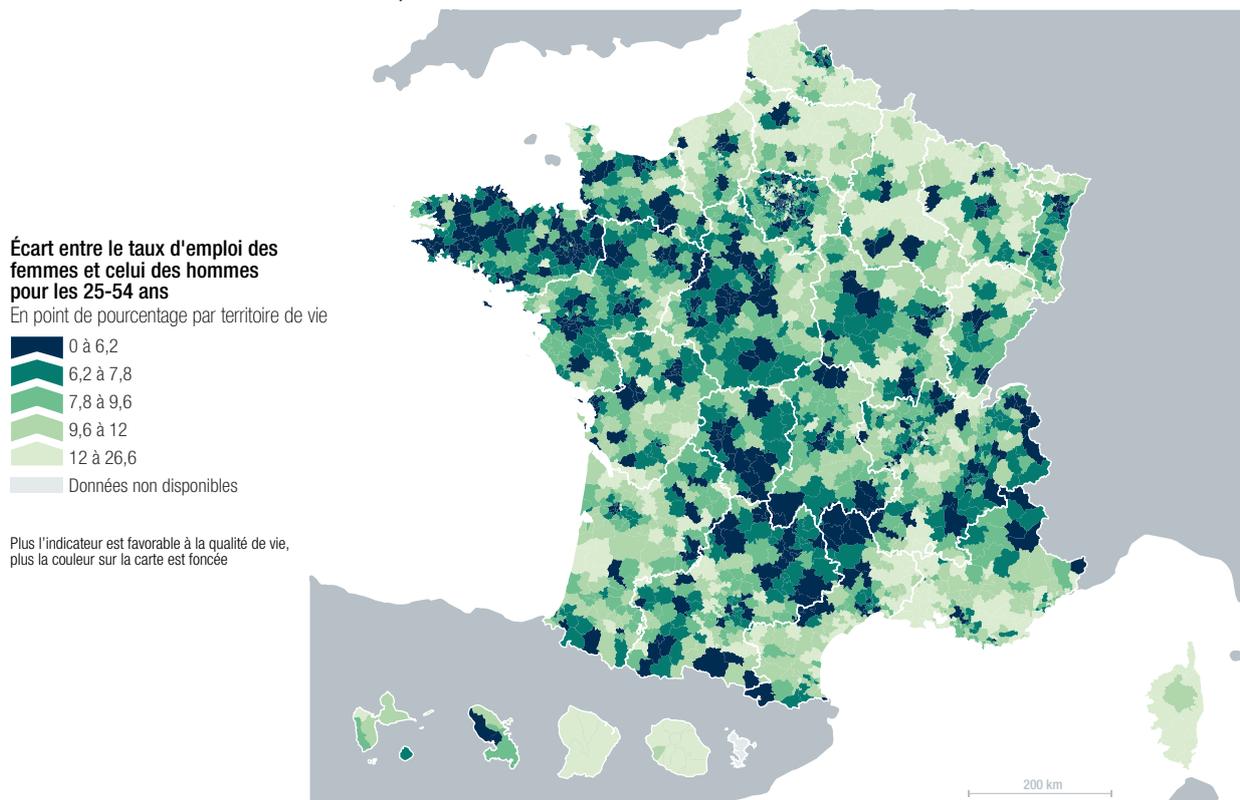
Le taux d'emploi (rapport du nombre d'actifs occupés à la population totale de la classe d'âges) par sexe est calculé à partir des données du recensement de la population. Le taux est établi sur la classe d'âges des 25-54 ans, afin de ne pas introduire de biais liés à la poursuite des études, ni aux évolutions concernant l'âge de départ à la retraite.

Commentaires

Les différences territoriales d'écart entre le taux d'emploi des femmes et celui des hommes sont très liées à la situation du marché du travail. Les régions où les femmes exercent moins souvent une activité professionnelle que les hommes sont souvent celles où le niveau du chômage est plus élevé : nord de la France et littoral méditerranéen. D'autre part, dans territoires, les femmes renoncent probablement plus souvent qu'ailleurs à se porter sur le marché du travail.

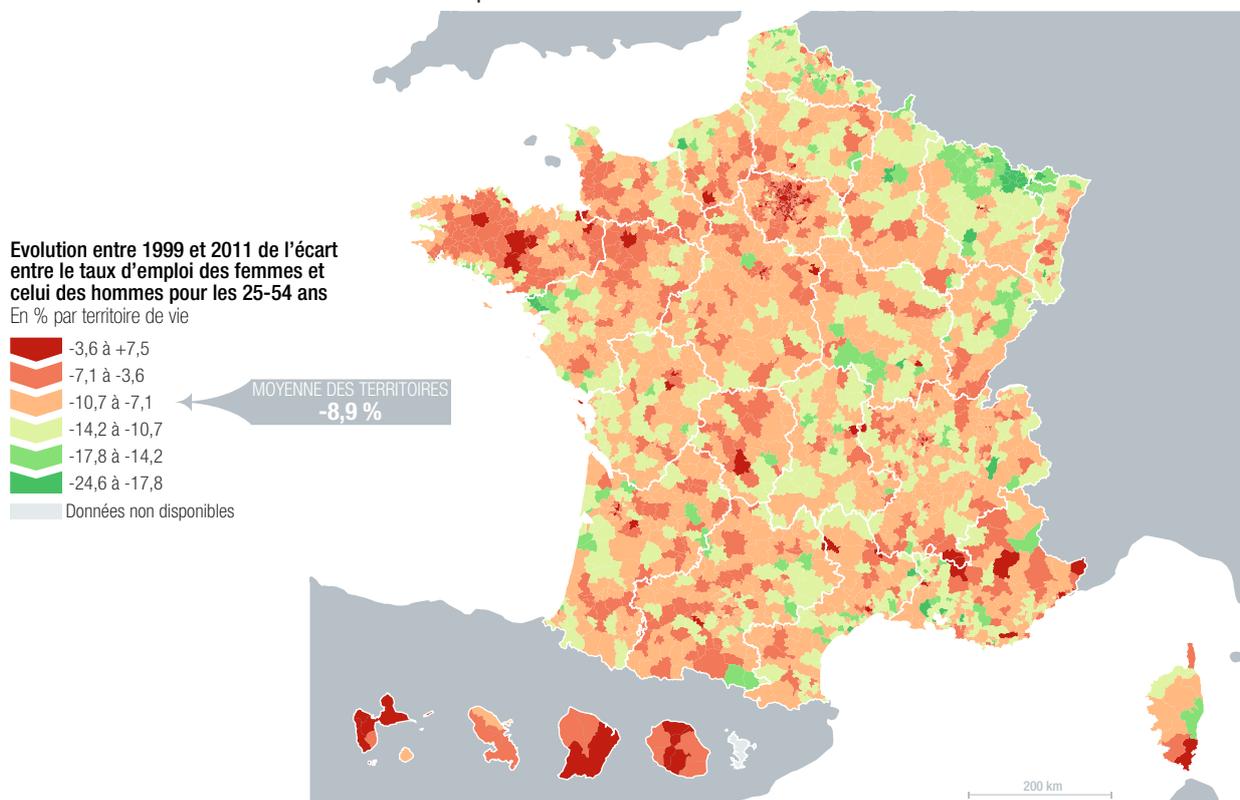
Entre 1999 et 2011, les différences entre territoires ont eu tendance à se réduire. Dans les régions où les écarts étaient très élevés, on assiste à des évolutions plus favorables pour le taux d'emploi des femmes que pour celui des hommes. Cela doit être analysé en prenant en compte également les évolutions de la structure des emplois, et notamment la diminution des emplois industriels, plus souvent occupés par une main-d'œuvre masculine. Parallèlement, le développement des marchés de l'économie présentielle, plus féminisés, contribue à la hausse du taux d'emploi des femmes.

Carte 1 ► Des écarts dans le taux d'emploi des femmes et des hommes



Source : Insee, Recensement de la population 2011, exploitation principale au lieu de résidence.
 Sens de la flèche : vers des territoires où les écarts de taux d'emploi entre hommes et femmes sont faibles/où les femmes travaillent dans les mêmes proportions que les hommes.

Carte 2 ► L'évolution des écarts des taux d'emploi femmes/hommes de 1999 à 2011



Source : Insee, Recensements de la population 1999 et 2011, exploitation principale au lieu de résidence.
 Sens de la flèche : vers une réduction des écarts entre les taux d'emploi des femmes et des hommes.

Une approche du risque de marginalisation et de désocialisation des populations : le chômage de longue durée

Définitions

L'indicateur retenu est la part des chômeurs depuis plus d'un an dans la population active des 15-64 ans. Le chômage est mesuré à partir du recensement de la population : il est déclaratif et diffère donc du chômage au sens du BIT, dont la mesure n'est pas disponible à un niveau géographique fin.

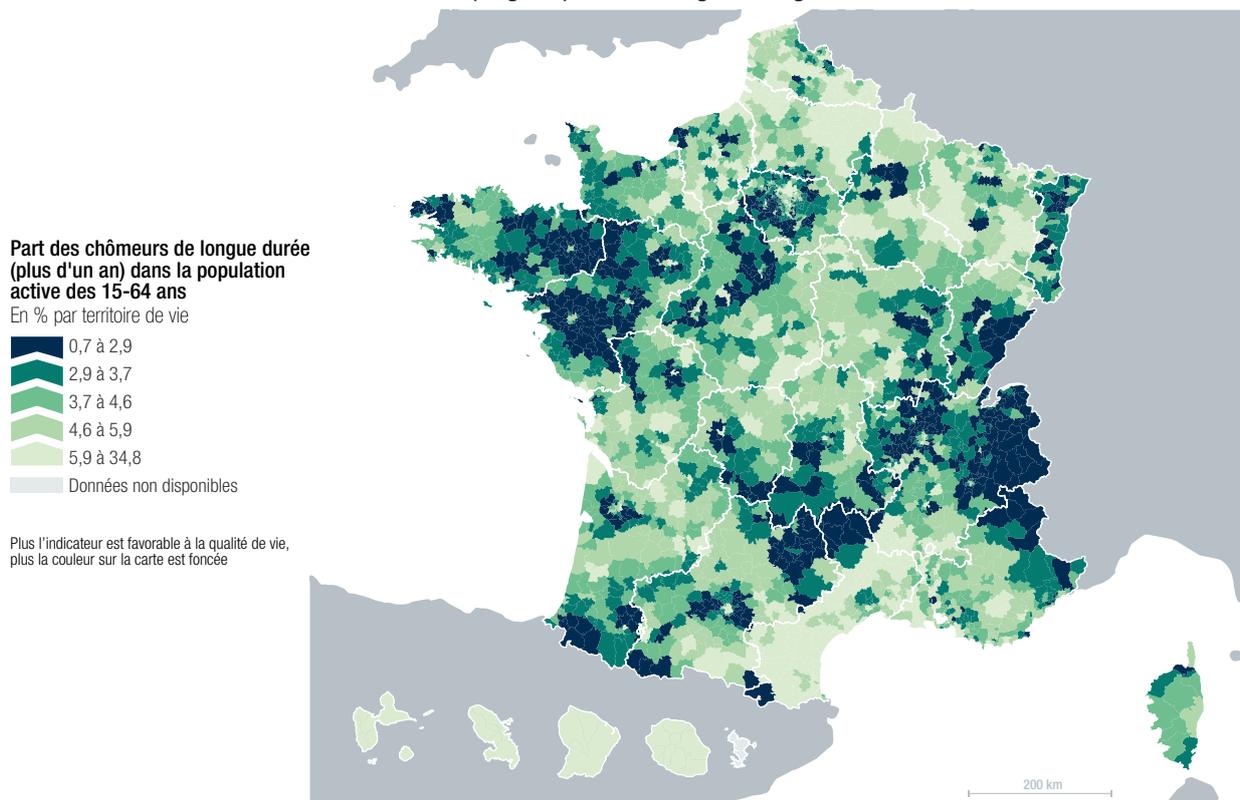
Si le fait d'occuper un emploi est un élément indissociable de la qualité de vie, le chômage de longue durée est associé à un risque de marginalisation, voire de désocialisation, des populations concernées. De plus, la difficulté pour retrouver un emploi augmente avec la durée de la période sans emploi et, de la même façon, lorsque la population qui se trouve dans cette situation est importante.

Commentaires

Le chômage de longue durée concerne environ 5% de la population active en 2011. Mais ce taux est nettement plus élevé dans certains territoires du Nord-Pas-de-Calais, de Picardie ou du Languedoc-Roussillon. À l'inverse, la plupart des territoires du Grand Ouest, du sud du Massif Central, de Rhône-Alpes et de la plus grande partie de la frontière orientale du pays, sont dans des situations plus favorables.

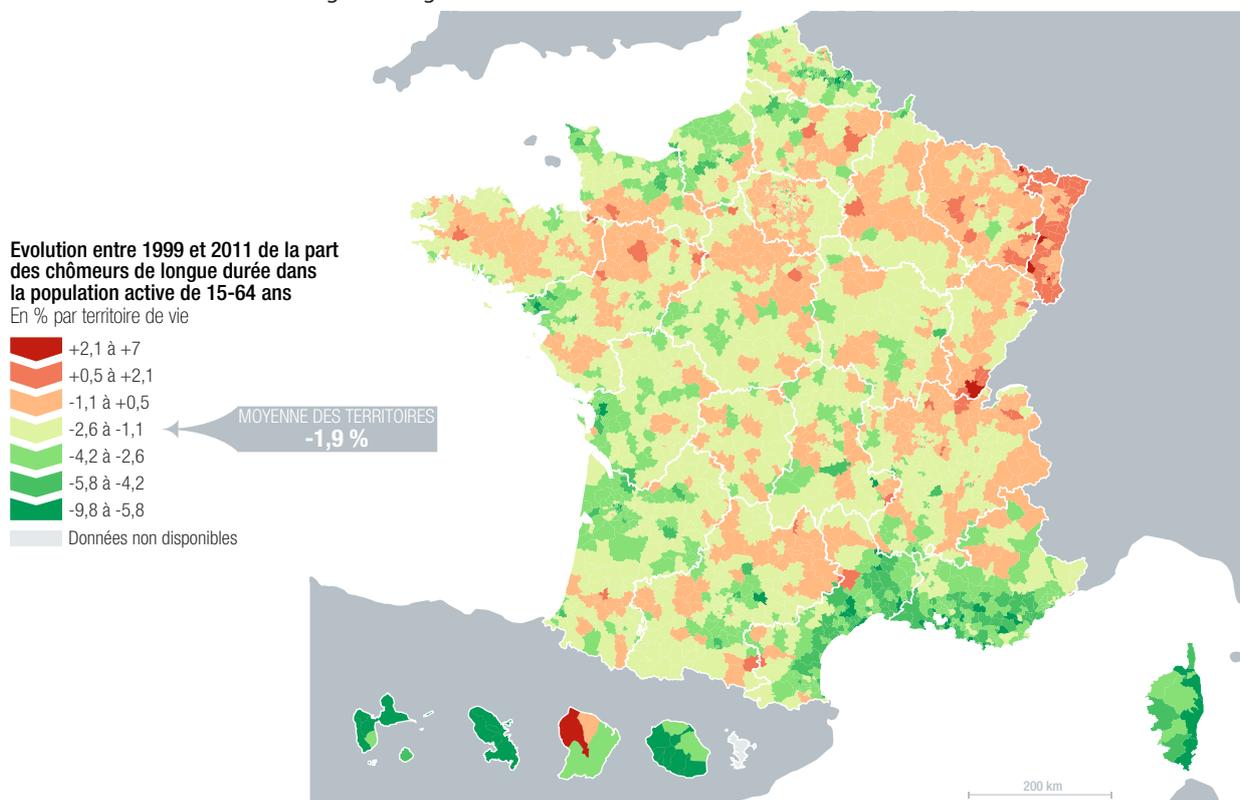
Entre 1999 et 2011, les écarts ont tendance à se réduire entre les territoires. Ainsi, les évolutions en matière de chômage de longue durée sont plus favorables en PACA et en Languedoc-Roussillon. En revanche, la situation se dégrade en Alsace et dans plusieurs bassins industriels de Lorraine et de Rhône-Alpes, mais également dans l'ouest de la France.

Carte 1 ► Des territoires de vie relativement épargnés par le chômage de longue durée



Source : Insee, Recensement de la population 2011, exploitation principale au lieu de résidence.
 Sens de la flèche : vers des territoires où le risque de marginalisation est moindre (part plus faible des demandeurs d'emploi de longue durée).

Carte 2 ► L'évolution du chômage de longue durée dans les territoires de vie entre 1999 et 2011



Source : Insee, Recensements de la population 1999 et 2011, exploitation principale au lieu de résidence.
 Sens de la flèche : réduction du risque de marginalisation de la population (baisse plus importante du nombre de chômeurs de longue durée entre 1999 et 2011).

Cadre de vie et environnement : l'emprise des surfaces artificialisées

Définitions

L'artificialisation des espaces, qu'elle soit la résultante de construction de logements, de routes ou de zones d'activités, transforme les paysages et repousse les espaces naturels ou agricoles.

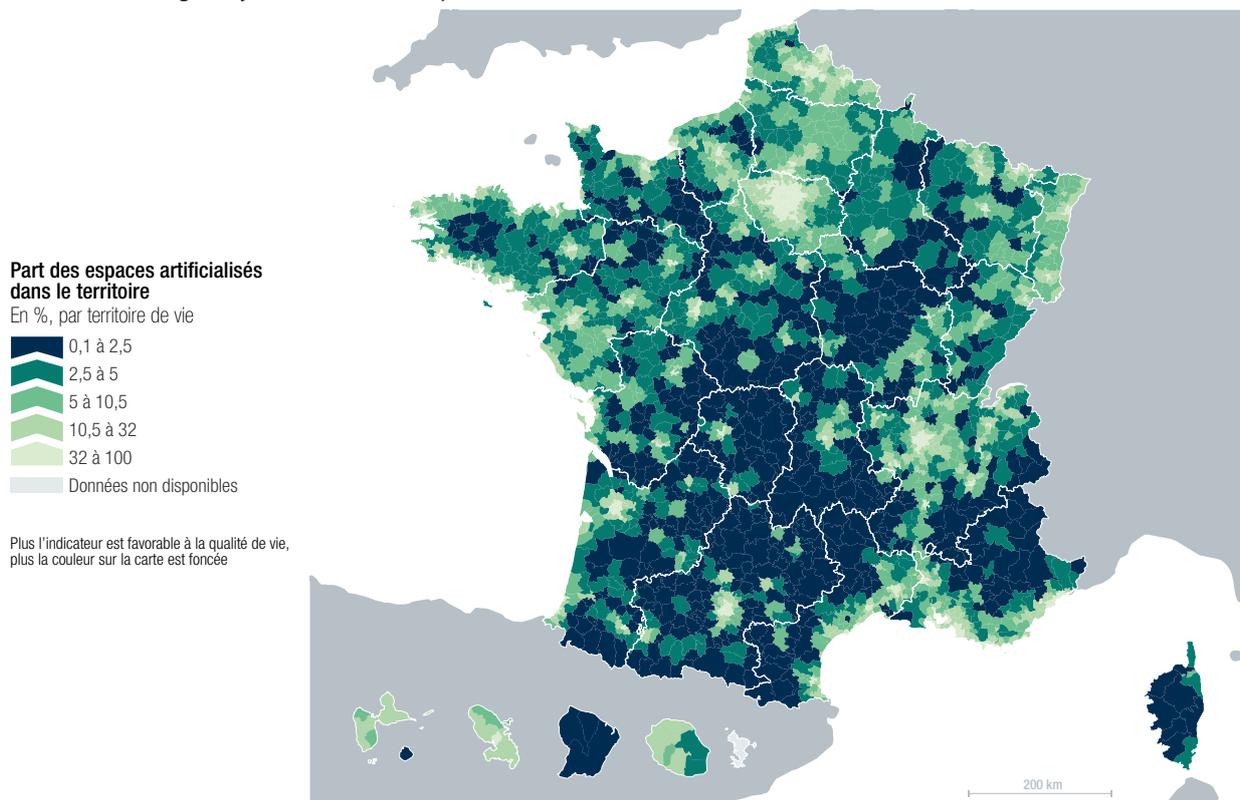
Les données sont issues de CORINE Land Cover, 2006 étant la dernière année disponible. Sa précision peut parfois faire défaut pour aborder les formes réduites d'occupation du sol, telles que les parcs urbains ou les zones à habitat dispersé. Cependant, cette source est la seule à offrir une information homogène sur l'ensemble du territoire national.

Commentaires

Sans surprise, la carte des territoires artificialisés coïncide peu ou prou avec celle de l'urbanisation. La part des surfaces artificialisées est de l'ordre de 5% au plan national, mais peut approcher les 100% dans les territoires où la densité de population est la plus forte.

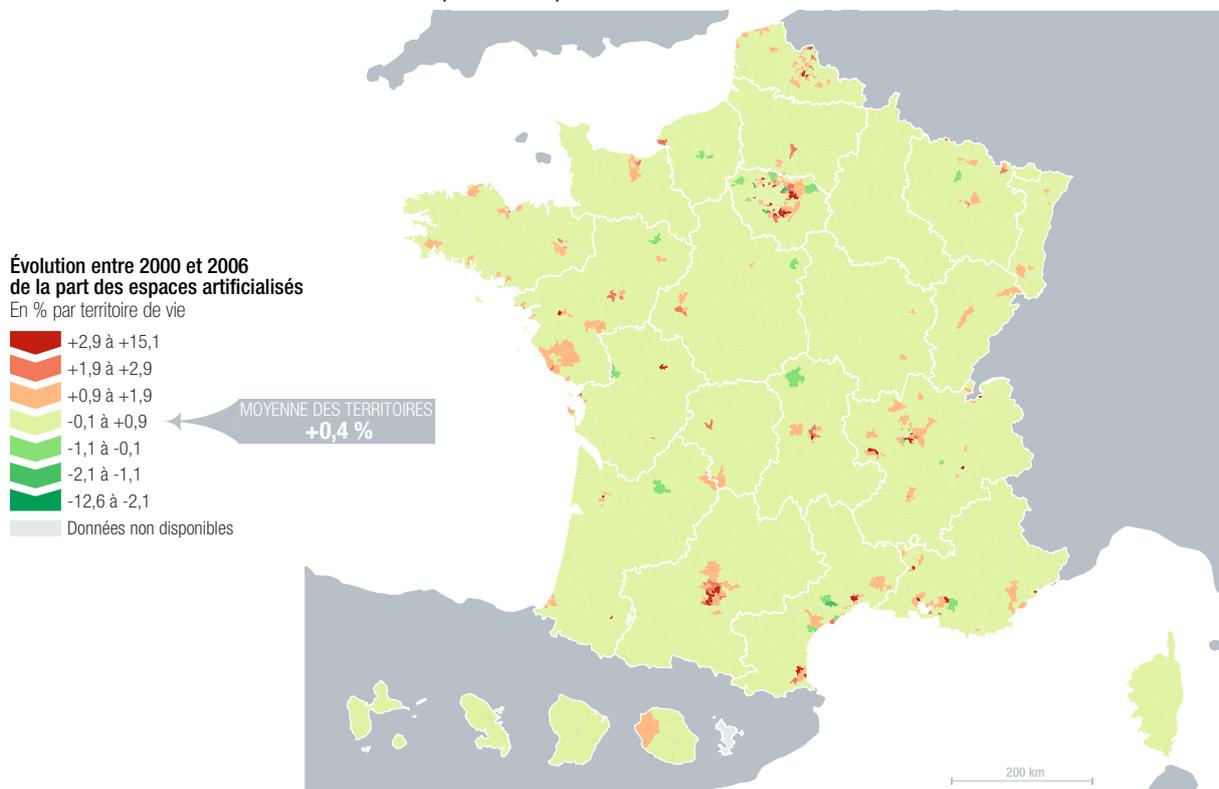
Entre 2000 et 2006, l'artificialisation a augmenté de +0,2 point en France métropolitaine. Autour des grandes métropoles, l'étalement urbain conduit à une réduction des espaces naturels et agricoles. Ce phénomène est particulièrement sensible autour de Lyon, Toulouse, Rennes. Les territoires littoraux atlantique et méditerranéen et leur arrière-pays sont également soumis à des pressions fortes de l'urbanisation.

Carte 1 ► Une large majorité de territoires peu artificialisés en France



Source : Union européenne, CORINE Land Cover 2006 ; traitement SOeS.
 Sens de la flèche : vers des territoires moins artificialisés.

Carte 2 ► Évolution entre 2000 et 2006 de la part des espaces artificialisés



Source : Union européenne, CORINE Land Cover 2000 et 2006 ; traitement SOeS.
 Sens de la flèche : réduction de l'artificialisation des espaces naturels et agricoles.

Accessibilité à l'emploi : la durée des déplacements domicile-travail

Définitions

Une durée importante consacrée aux déplacements domicile-travail est un élément défavorable à la qualité de vie. Outre la fatigue générée par ces trajets quotidiens, la perte de temps qu'ils induisent nuit à l'équilibre entre la vie professionnelle et la vie privée. Ces longs trajets, surtout lorsqu'ils sont effectués en voiture, génèrent aussi une dépense importante pour les ménages.

L'indicateur retenu est la part des actifs résidant au maximum à 30 minutes de leur lieu de travail. Les temps de trajet sont calculés en heure pleine, par la route, sur les navettes observées au recensement de la population, entre chefs-lieux de commune de résidence et de travail. Pour un actif résidant et travaillant dans la même commune, on considère que le temps de trajet est inférieur à 30 minutes.

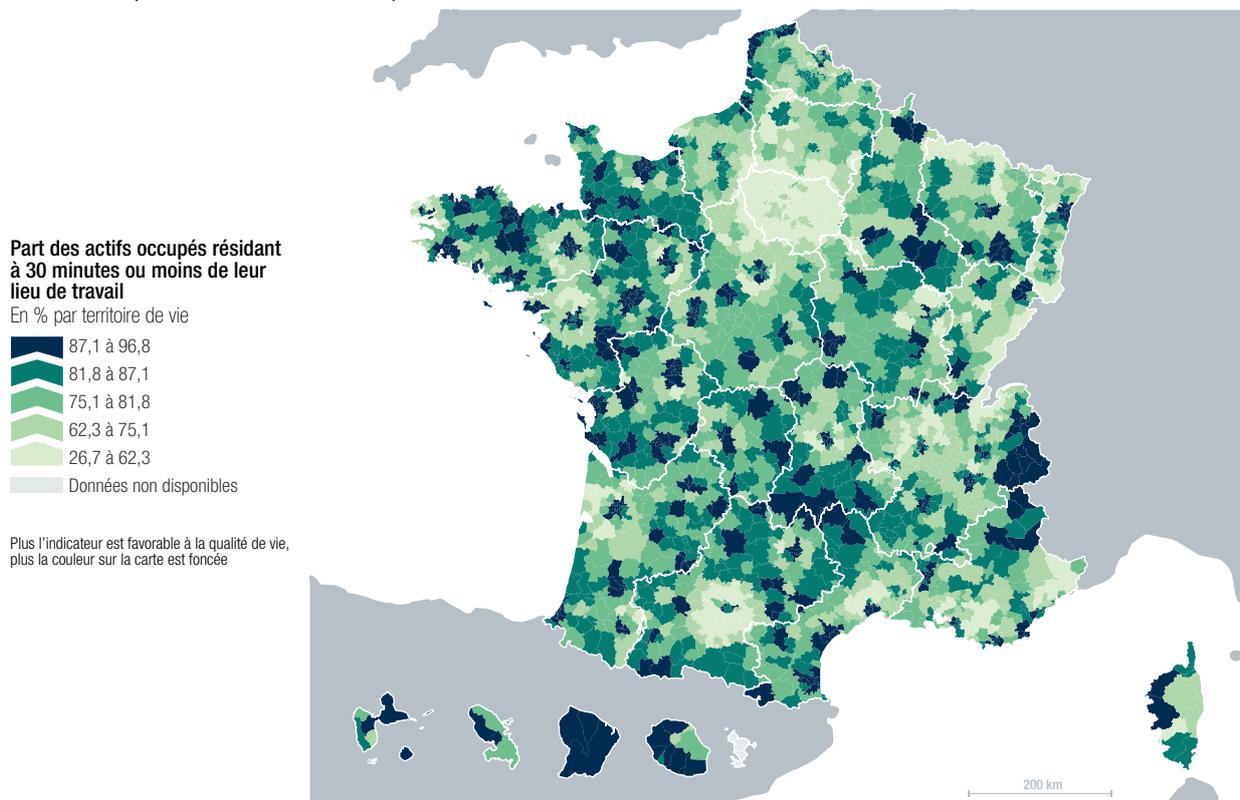
Commentaires

La carte des déplacements domicile-travail dessine en creux la carte des densités de population : les territoires de vie où la part des actifs occupés résidant à proximité de leur lieu de travail est maximale sont pour l'essentiel des territoires ruraux, ou éloignés des grandes villes.

Plus d'un actif sur quatre réside à plus de 30 minutes de son lieu de travail. Dans les aires urbaines de Paris et des grandes métropoles régionales, en particulier dans les couronnes périurbaines de ces grandes aires urbaines, plus d'un actif sur deux est concerné. Il en est de même dans certains territoires frontaliers (avec la Suisse, le Luxembourg et Monaco).

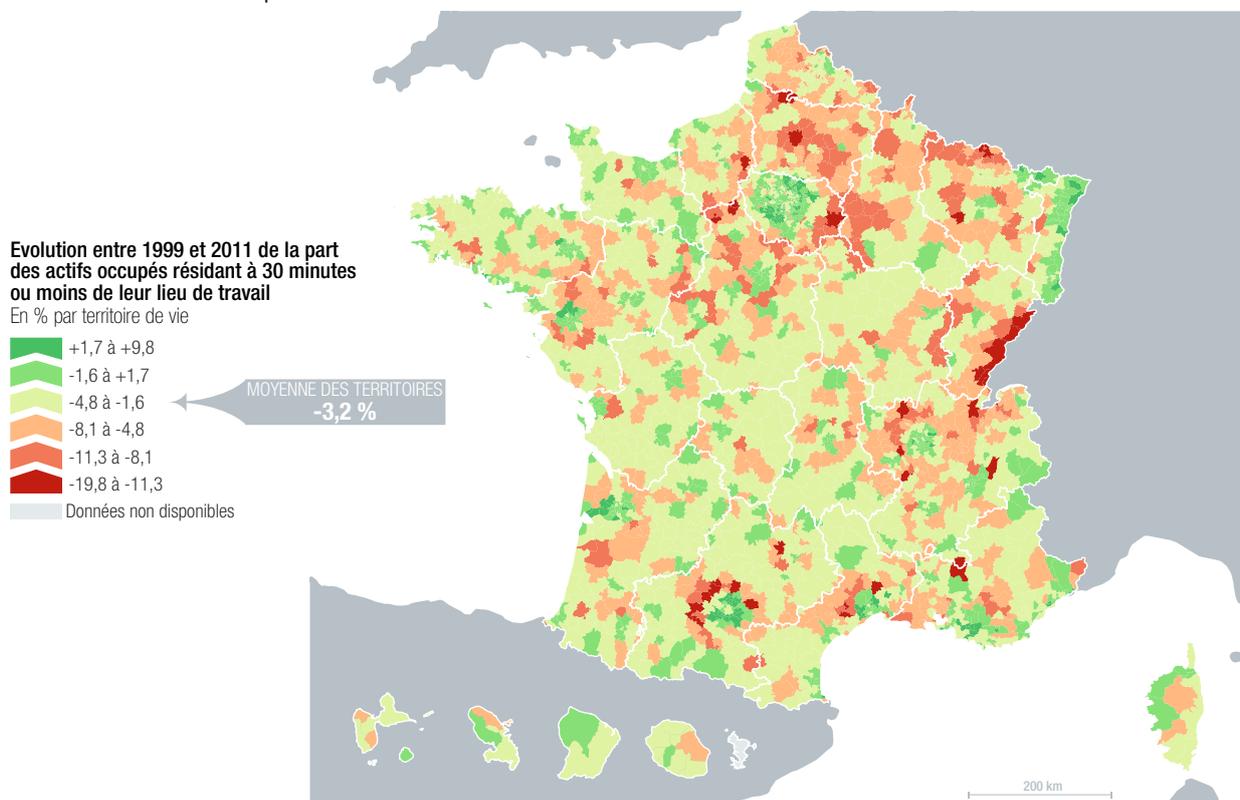
Depuis 1999, si la durée des trajets domicile-travail a eu tendance à diminuer dans le cœur des grandes métropoles, il n'en est pas de même dans les espaces périurbains de plus en plus éloignés de ces dernières. Les temps de trajet s'allongent nettement dans le Bassin parisien ainsi qu'autour de Nantes, Lyon, Toulouse, etc.

Carte 1 ► La proximité des actifs occupés à leur lieu de travail



Source : Insee, Recensement de la population 2011, exploitation principale au lieu de résidence – Metric.
 Sens de la flèche : vers des territoires où la quasi-totalité de la population se déplace quotidiennement vers son lieu de travail en moins de 30 minutes.

Carte 2 ► Évolution de la proximité au lieu de travail entre 1999 et 2011



Source : Insee, Recensements de la population 1999 et 2011, exploitation principale au lieu de résidence – Metric.
 Sens de la flèche : vers une augmentation de la part de la population dont la durée de trajet domicile/travail n'excède pas 30 minutes.

Une mesure du mal logement : la suroccupation des logements dans les territoires

Définitions

Les conditions de logement participent pleinement au cadre de vie des ménages et contribuent à leur bien-être. Elles peuvent également être reliées aux questions de mixité sociale, mais aussi à des dimensions environnementales par le biais des problèmes tels que l'isolation ou l'équipement des logements. Différents critères objectifs permettent d'appréhender la qualité de vie des ménages dans leur logement : part du parc individuel, surface, confort, surpeuplement. L'indicateur de suroccupation des résidences principales, qui permet d'approcher la notion de surpeuplement, en est un. Il est le seul dont l'appareil statistique permet aujourd'hui de donner une mesure à un niveau territorial fin.

Le recensement permet de mesurer le niveau relatif d'occupation des logements en rapprochant le nombre de pièces du logement de la composition du ménage qui l'occupe. Par définition, l'indicateur ne concerne pas les personnes vivant seules, mais uniquement les ménages de deux personnes ou plus. La définition de l'indicateur territorial de suroccupation des logements repose sur la composition du ménage et le nombre de pièces du logement. Un logement est suroccupé quand il lui manque au moins une pièce par rapport à la norme d'« occupation normale », fondée sur le nombre de pièces nécessaires au ménage, décompté de la manière suivante :

- une pièce de séjour pour le ménage;
- une pièce pour chaque personne de référence d'une famille, c'est-à-dire l'homme dans le cas d'un couple et le parent seul dans le cas d'une famille monoparentale;
- une pièce pour les personnes hors famille non célibataires ou les célibataires de 19 ans et plus;
- et, pour les célibataires de moins de 19 ans : une pièce pour deux enfants s'ils sont de même sexe ou ont moins de 7 ans; sinon, une pièce par enfant.

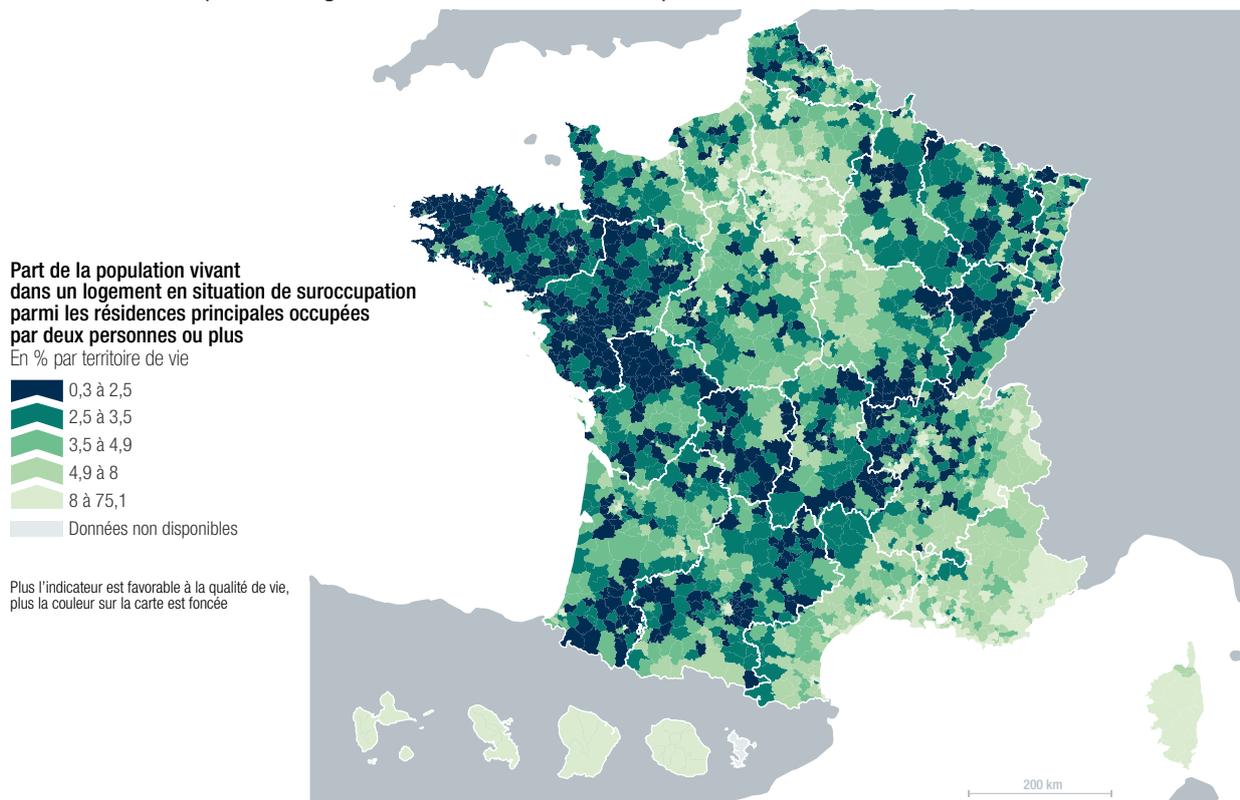
Le phénomène de suroccupation des logements étant essentiellement urbain; cet indicateur ne rend pas compte des difficultés de logement en zones rurales.

Commentaires

Environ 9% de la population vit dans un logement en situation de suroccupation. Du fait des tensions sur le marché immobilier, le phénomène s'accroît dans les grandes villes. Il atteint son maximum en Île-de-France. La suroccupation est également élevée en PACA, notamment sur le littoral qui cumule une urbanisation forte et une pression touristique importante.

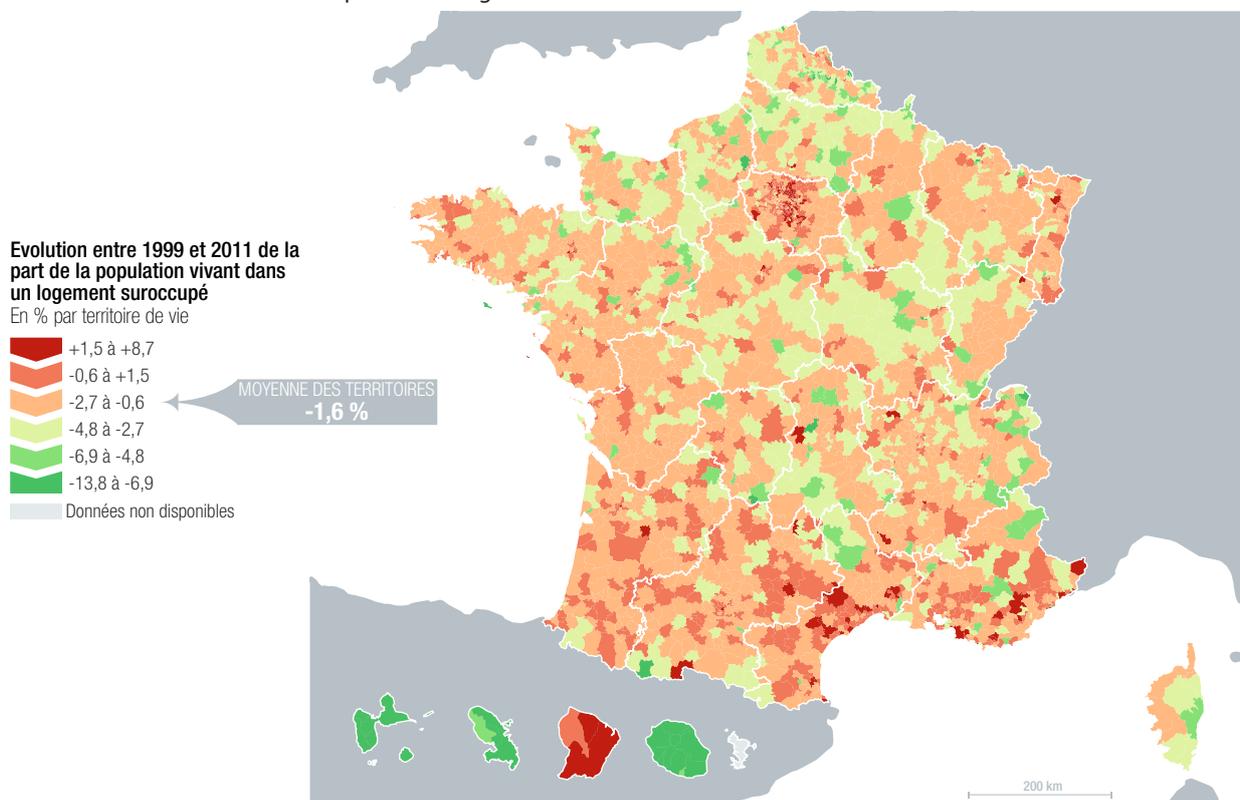
Depuis 1999, la suroccupation a diminué, en lien avec la réduction de la taille des ménages. Cependant, elle augmente toujours en Île-de-France ainsi que dans de nombreux territoires de vie du sud de la France qui connaissent une forte attractivité démographique.

Carte 1 ► La suroccupation de logements est élevée dans le Bassin parisien et en PACA



Source : Insee, Recensement de la population 2011, exploitation complémentaire.
 Sens de la flèche : vers des territoires où la part de la population qui vit dans des logements suroccupés est faible.

Carte 2 ► Évolution de la suroccupation des logements entre 1999 et 2011



Source : Insee, Recensements de la population 1999 et 2011, exploitation complémentaire.
 Sens de la flèche : vers une diminution de la part de population vivant dans un logement suroccupé entre 1999 et 2011.

Une approche de l'isolement social et du risque de dépendance des populations âgées : les personnes de 75 ans ou plus vivant seules

Définitions

Le fait de vivre seul peut être choisi ou subi. Aux âges avancés, alors que l'autonomie tend à diminuer, cette situation, en raison des risques qui s'y associent, peut contribuer négativement à la qualité de vie, même si de nombreuses personnes seules sont accompagnées et que les politiques sociales privilégient souvent le maintien à domicile plutôt que l'hébergement en institution.

La part des personnes vivant seules est établie à partir du recensement de la population. On se limite à la population des ménages (hors établissement). L'indicateur ne traite que des personnes de 75 ans ou plus, bien que l'isolement et la solitude puissent être vécus à tout âge.

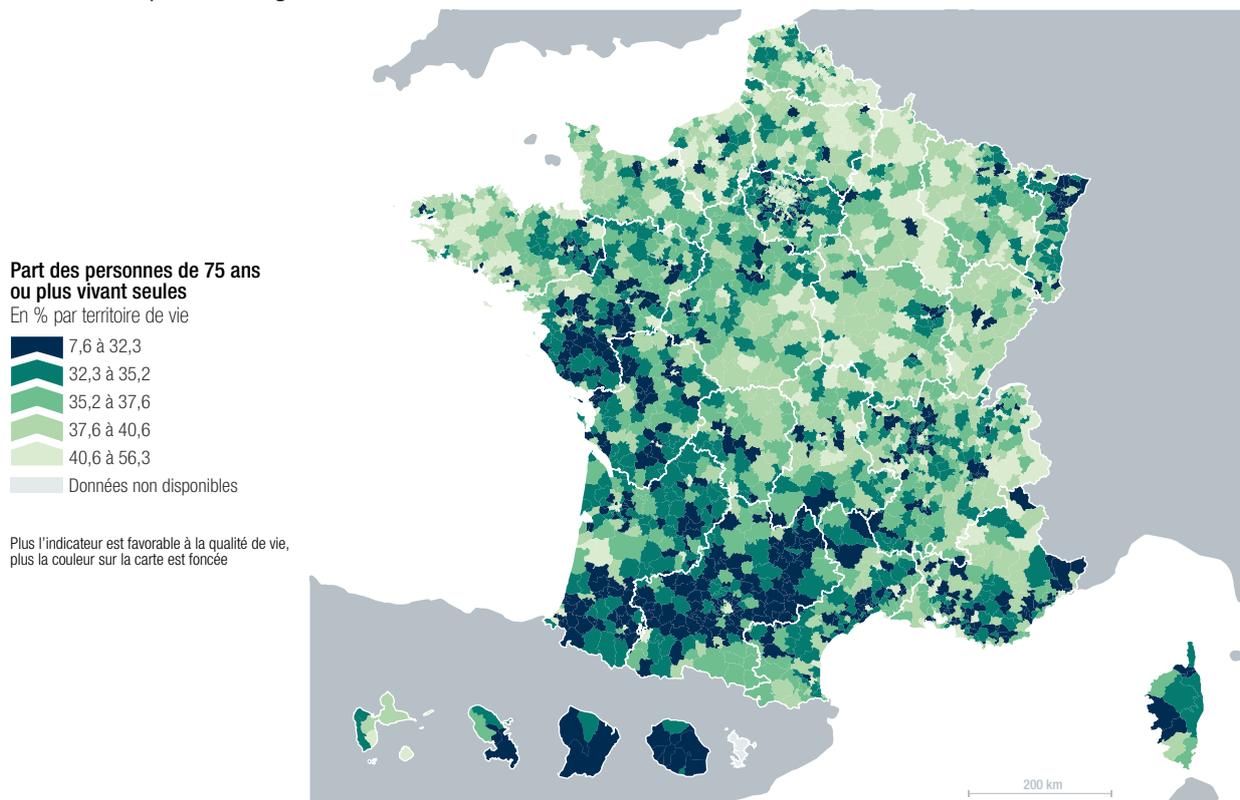
Commentaires

Près de 40% des personnes âgées de 75 ans ou plus vivent seules. Même si cette part atteint son maximum dans certains territoires très urbains d'Île-de-France ou du Nord-Pas-de-Calais, l'indicateur ne recouvre pas le clivage traditionnel rural/urbain. En effet, les différences territoriales s'expliquent plutôt par des effets régionaux probablement liés aux structures familiales (solidarité intergénérationnelle)¹. C'est pourquoi la part des personnes âgées vivant seules est sensiblement plus faible dans le Sud-Ouest et en Corse qu'en Bretagne ou en Champagne-Ardenne.

Cependant, ces différenciations ont tendance à s'estomper au cours du temps. Au plan national, la part reste stable, mais elle augmente sensiblement là où elle était faible – comme en Aquitaine ou en Midi-Pyrénées – et inversement pour la Bretagne.

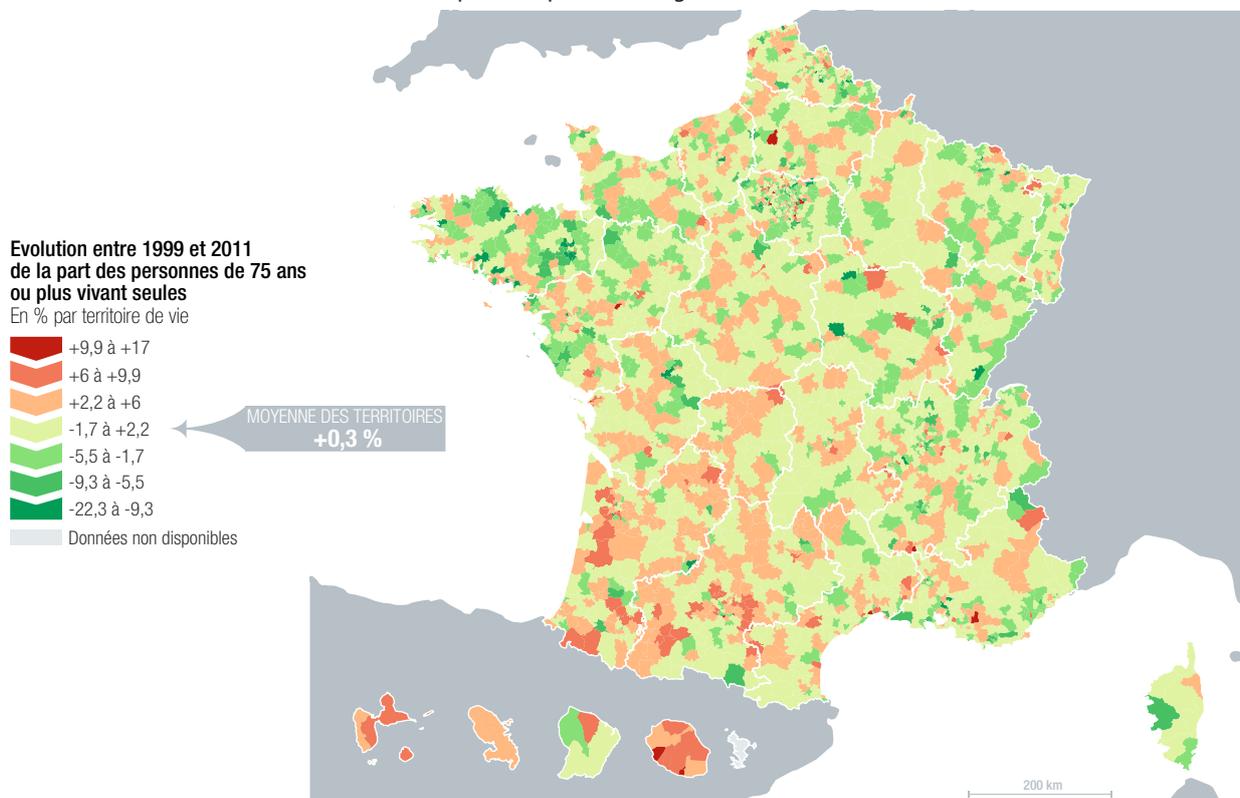
1 Sur ce point, voir Le Bras H., Todd E., 2013, *Le Mystère français*, La République des idées.

Carte 1 ► Des personnes âgées mieux entourées dans le croissant sud-ouest du territoire



Source : Insee, Recensement de la population 2011, exploitation principale.
 Sens de la flèche : vers des territoires pour lesquels la part de la population de 75 ans et plus vivant seule est faible.

Carte 2 ► Évolution entre 1999 et 2011 de la part des personnes âgées vivant seules



Source : Insee, Recensements de la population 1999 et 2011, exploitation principale.
 Sens de la flèche : diminution de la part des personnes âgées de 75 ans et plus vivant seules entre 1999 et 2011.

De nouvelles formes de familles exposées à des situations de précarité : les familles monoparentales

Définitions

Une famille monoparentale est composée d'une mère ou d'un père de famille sans conjoint habitant avec lui/elle, avec un ou plusieurs enfants, vivant dans la même résidence principale. Les familles monoparentales peuvent évoluer dans un environnement précaire : conditions de logement plus difficiles (suroccupation), plus souvent locataires ou hébergés, difficultés d'emploi, ressources plus faibles.

Comparés aux parents d'enfants mineurs vivant en couple, les monoparents, dont la plupart sont des femmes, constituent la seule source potentielle de revenus du ménage et, par conséquent, se portent plus sur le marché du travail. Mais les monoparents sont deux fois plus touchés par le chômage et sont davantage employés à temps partiel. Ainsi, en dépit des prestations qui leur sont dédiées, le niveau de vie médian de ces familles est nettement plus faible que celui des autres familles, traditionnelles ou recomposées. Près de quatre familles monoparentales sur dix vivent en dessous du seuil de pauvreté.

L'indicateur rapporte le nombre de familles monoparentales au nombre total de familles.

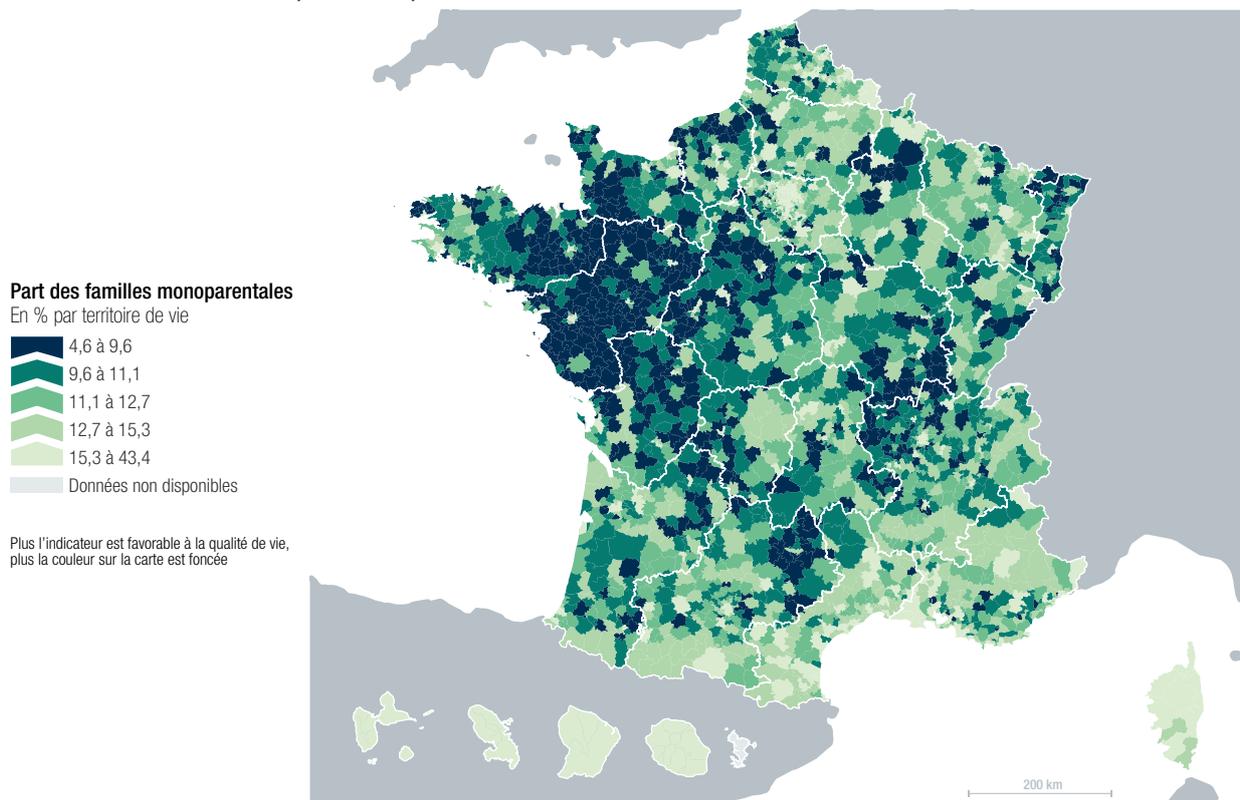
Commentaires

Les familles monoparentales représentent près d'une famille sur sept. Cette situation est particulièrement présente dans les DOM, à Paris et dans les départements de la petite couronne, ainsi que sur le littoral méditerranéen. En revanche, elle est plus rare dans l'ouest de la France (Pays de la Loire, Bretagne, Basse-Normandie, Poitou-Charentes).

Depuis les années 1960, la part des familles monoparentales ne cesse de grandir, en raison de la fragilité accrue des unions parentales.

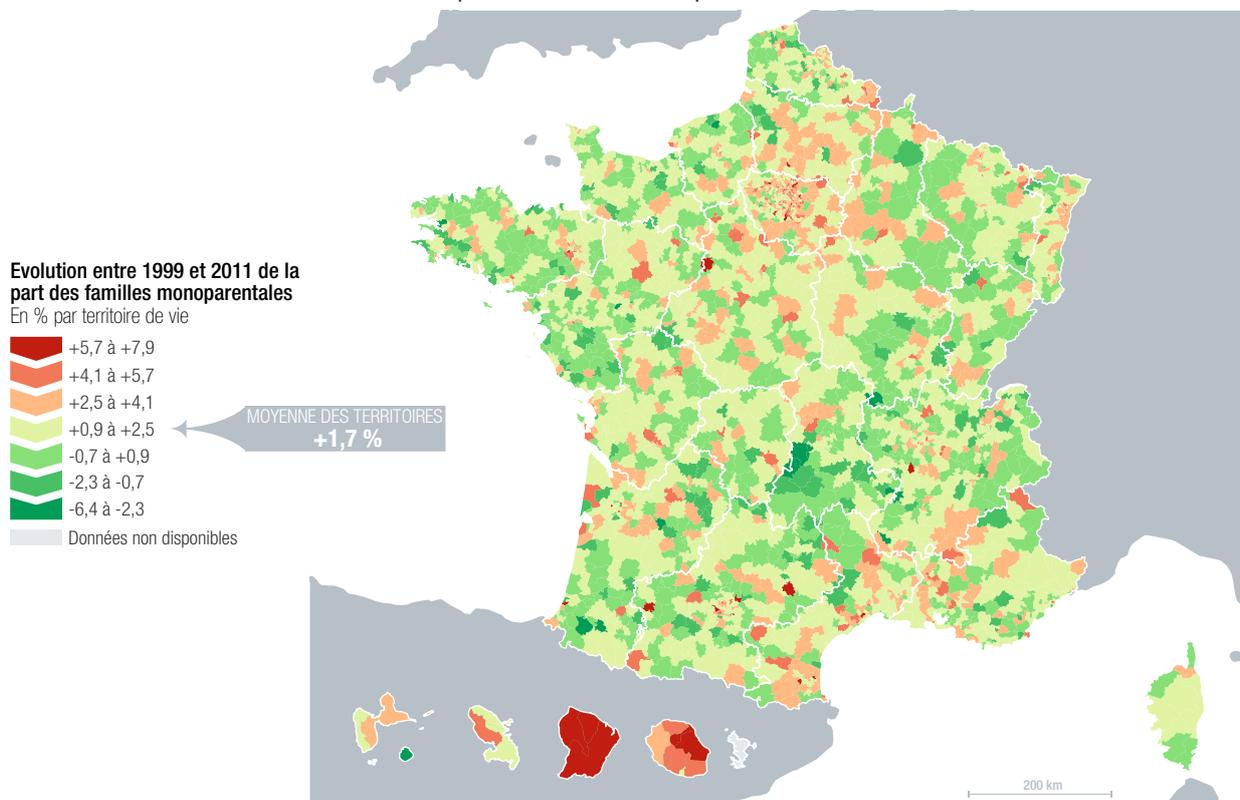
Depuis 1999, la part des familles monoparentales a augmenté de près de 2 points. L'augmentation est particulièrement forte dans les DOM, ainsi qu'en Île-de-France, en Picardie et dans certains territoires du sud de la France, en particulier dans la Drôme, les Bouches-du-Rhône, le Gard ou encore les Pyrénées-Orientales.

Carte 1 ► Des familles monoparentales plus rares dans l'ouest de la France



Source : Insee, Recensement de la population 2011, exploitation complémentaire.
 Sens de la flèche : vers une plus faible part de familles monoparentales sur le territoire.

Carte 2 ► Évolution entre 1999 et 2011 de la part des familles monoparentales



Source : Insee, Recensements de la population 1999 et 2011, exploitation complémentaire.
 Sens de la flèche : vers une diminution de la part de familles monoparentales sur le territoire entre 1999 et 2011.

Une mesure des inégalités de revenus : les revenus des foyers fiscaux

Définitions

Le niveau des revenus est une composante essentielle de la qualité de vie. À l'échelle des territoires, il est très corrélé avec les principaux indicateurs socioéconomiques (emploi, chômage, niveau de diplômes, etc.), même si, à lui seul, il ne résume pas toutes les dimensions de la qualité de vie.

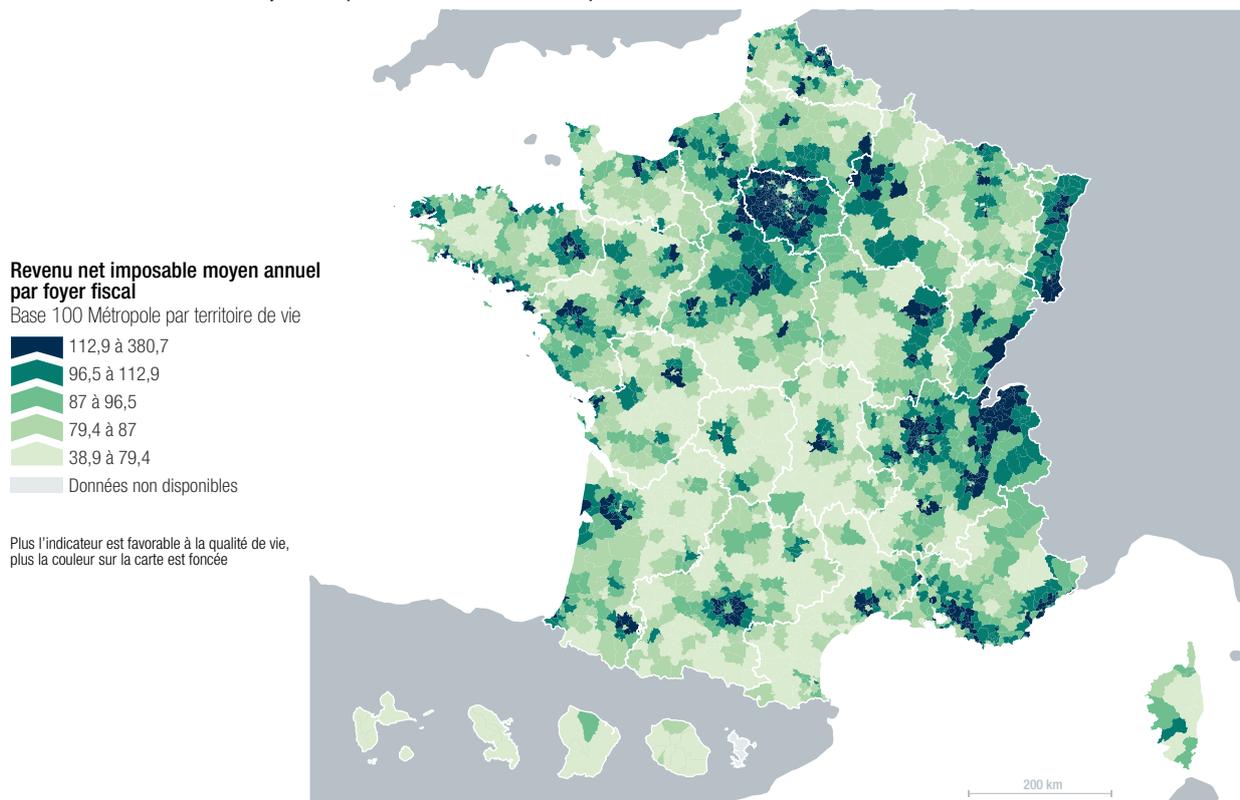
L'indicateur retenu est le revenu fiscal net moyen par foyer fiscal. Afin de pouvoir plus facilement comparer les territoires entre eux, il est exprimé en base 100 pour la France métropolitaine. Ce revenu ne doit pas être confondu avec le revenu disponible, établi après déduction des impôts et prestations sociales, lequel n'est pas encore disponible à une échelle géographique fine. De plus, le revenu fiscal n'est pas modulé selon le nombre d'unités de consommation.

Commentaires

Les revenus supérieurs à la moyenne nationale se concentrent dans deux types d'espaces : d'une part dans les métropoles (notamment Paris, Lyon, Toulouse, Bordeaux, Nantes, Rennes), d'autre part dans les zones frontalières (notamment avec la Suisse et l'Allemagne). C'est pourquoi, mis à part l'Île-de-France, l'Alsace et Rhône-Alpes, toutes les régions affichent des revenus moyens plus faibles que la référence nationale.

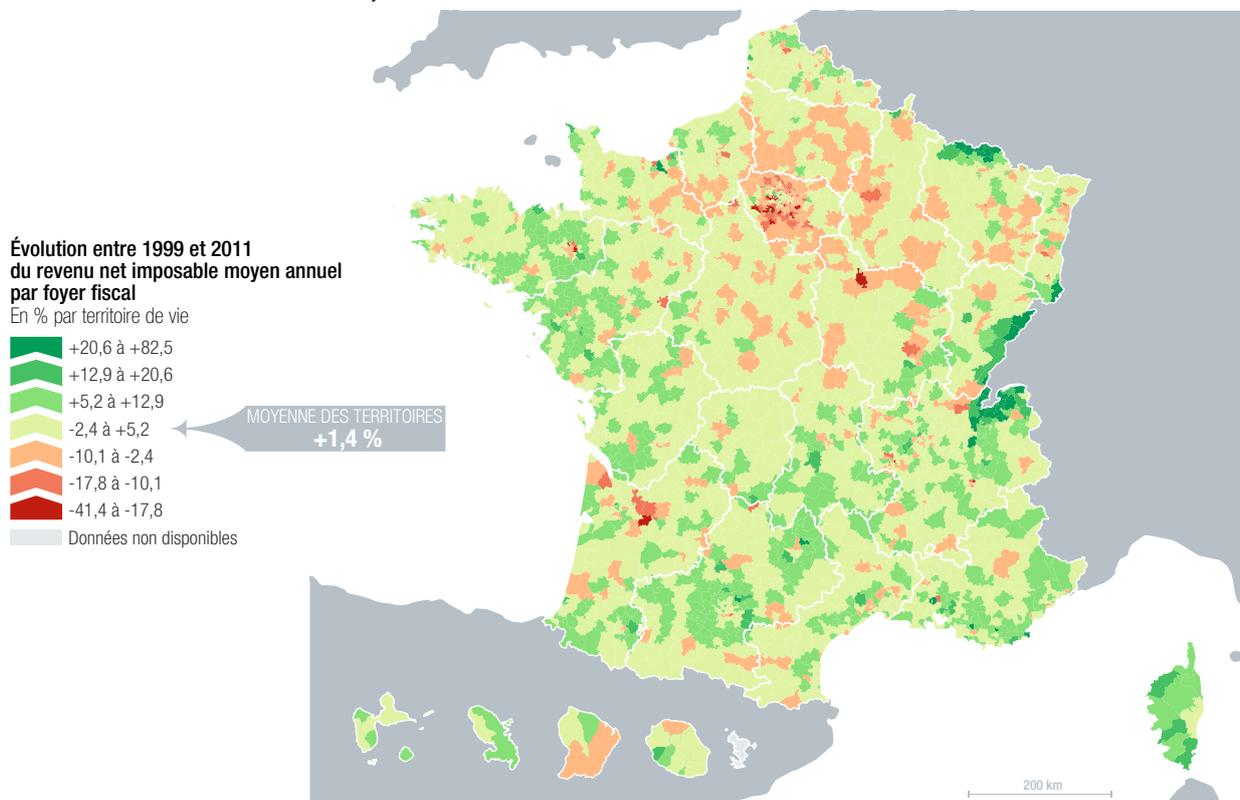
Entre 1999 et 2011, les revenus net imposables ont eu tendance à augmenter plus rapidement que la moyenne nationale dans la plus grande partie du territoire, à l'exception notable de l'Île-de-France et du nord-est du Bassin parisien, où ils étaient déjà élevés.

Carte 1 ► Des revenus moyens supérieurs dans les métropoles et dans les zones frontalières



Source : DGFiP, Impôt sur le revenu des personnes physiques (IRPP) 2011.
 Sens de la flèche : vers des revenus fiscaux supérieurs à la moyenne nationale.

Carte 2 ► Évolution des revenus moyens entre 1999 et 2011



Source : DGFiP, Impôt sur le revenu des personnes physiques (IRPP) 1999 et 2011.
 Sens de la flèche : vers une hausse des revenus fiscaux entre 1999 et 2011.

Une approche de l'état de santé dans les territoires : l'indice comparatif de mortalité globale

Définitions

L'état de santé de la population est un prérequis de la qualité de vie. Il peut être apprécié par la mesure de l'indice comparatif de mortalité, calculé en rapportant le nombre de décès attendus à partir de la structure par sexe et âge du territoire (sur la base des taux nationaux observés) aux décès effectivement constatés sur le territoire.

L'état de santé de la population sera considéré comme satisfaisant lorsque le nombre de décès constatés sera inférieur au nombre de décès attendus (indice comparatif de mortalité inférieur à 100). À l'inverse, l'état de santé sera considéré comme moins bon lorsque le nombre de décès constatés sera supérieur au nombre de décès attendus (indice comparatif de mortalité supérieur à 100).

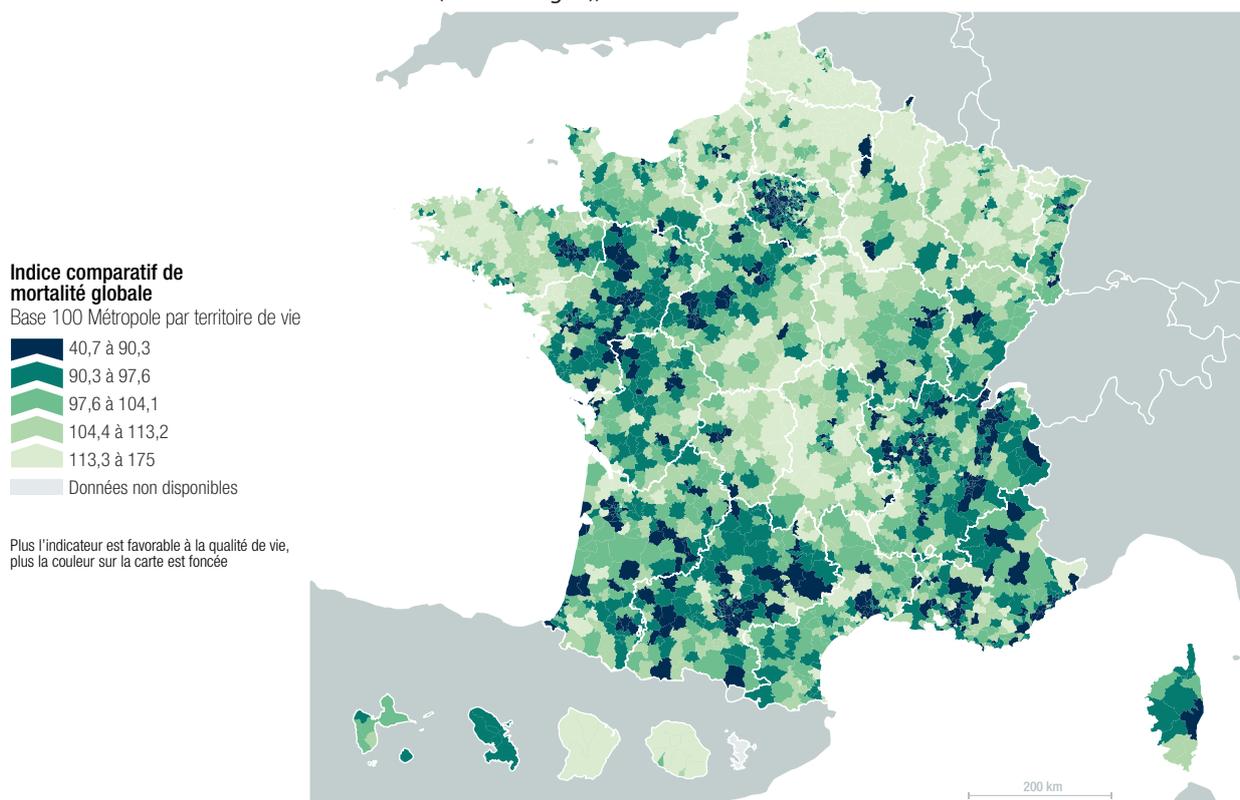
Commentaires

La carte de l'état de santé met en évidence trois grands espaces de surmortalité : d'une part, un vaste ensemble au nord de la France, qui part de la Normandie et va jusqu'à la Lorraine, en englobant le Nord-Pas-de-Calais et en contournant l'Île-de-France; d'autre part, un espace central qui englobe assez largement la Bourgogne, l'Auvergne et le Limousin; enfin, une grande partie de la Bretagne, à l'exception de Rennes.

Ces disparités régionales traduisent notamment les différences de structures socioprofessionnelles et de revenus entre les territoires : ceux où résident un grand nombre de cadres et professions intellectuelles supérieures affichent souvent une espérance de vie plus élevée (qui se traduit par une sous-mortalité) que celle des espaces où la population est plutôt ouvrière.

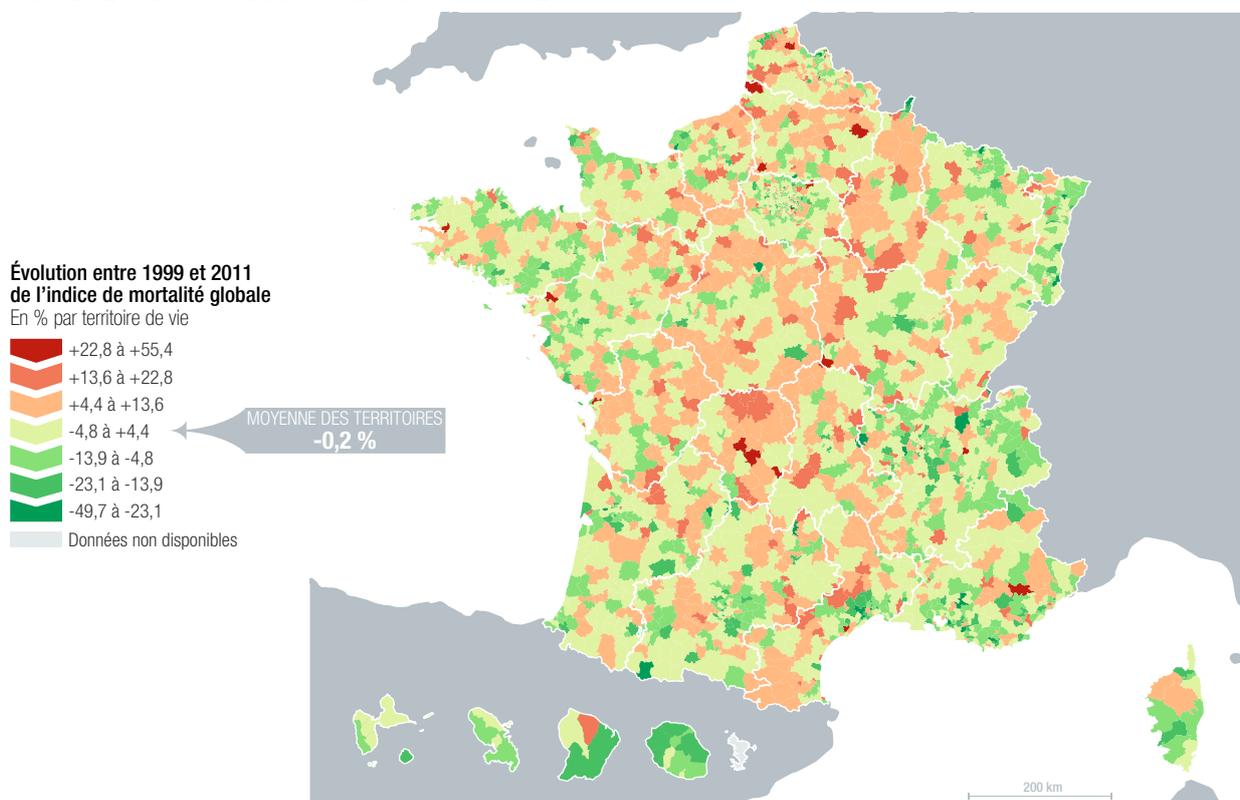
Relativement à la moyenne nationale, la situation a eu tendance à s'améliorer entre 1990 et 2011 dans la plupart des territoires d'Alsace, de Rhône-Alpes et de Bretagne. En revanche, elle se dégrade en Picardie, en Champagne-Ardenne et dans le Limousin.

Carte 1 ► Une sous-mortalité dans l'ouest (hors Bretagne), le sud-est et en Corse



Source : Insee, État-civil 2008-2012, Recensement de la population 2011, exploitation principale.
 Sens de la flèche : vers un meilleur état de santé (présumé) dans les territoires (nombre de décès constatés inférieurs au nombre de décès attendus).

Carte 2 ► Évolution de la surmortalité entre 1999 et 2011



Source : Insee, État-civil, Recensements de la population 1999 et 2011, exploitation principale.
 Sens de la flèche : baisse de la mortalité et amélioration de l'état de santé (présumé) dans les territoires entre 1990 et 2011.

Participation citoyenne dans les territoires

Définitions

La participation citoyenne est appréhendée à travers le taux de participation électorale au premier tour de l'élection présidentielle de 2012. Cette dernière donne une information sur le niveau d'implication des citoyens dans les institutions et les grands débats collectifs. À l'inverse, l'abstention peut illustrer une forme sinon de désintérêt, du moins de désaffection vis-à-vis des grands enjeux de la vie publique.

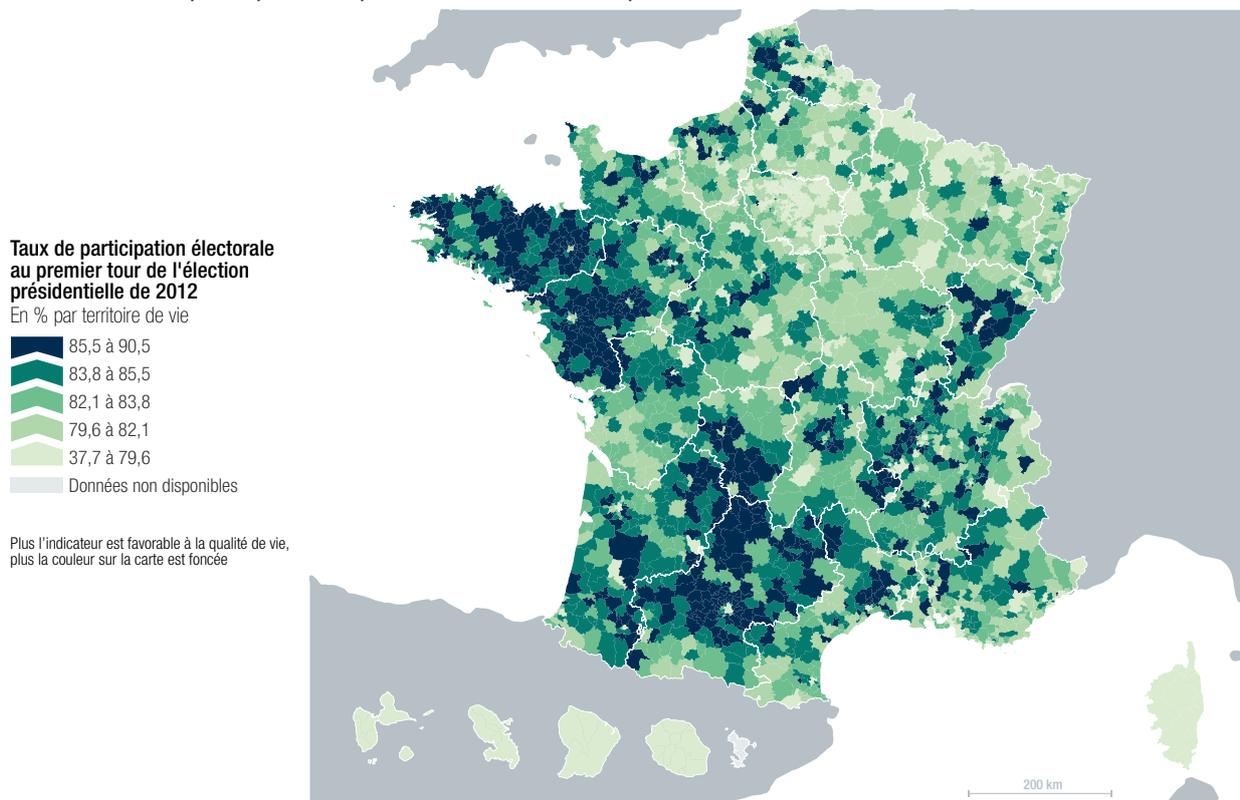
Pour des raisons de comparabilité, dans le temps et entre territoires, et de disponibilité de l'information, le choix s'est porté sur l'élection présidentielle. L'indicateur s'intéresse aux votants et non aux seuls suffrages exprimés : il s'agit du rapport entre le nombre de votes (exprimés, blancs ou nuls) et le nombre d'inscrits.

Commentaires

Le taux de participation au premier tour de l'élection présidentielle de 2012 atteint son niveau le plus faible en Île-de-France et en Corse, ainsi que dans les territoires de la frontière nord-est et dans les DOM. À l'inverse, l'implication citoyenne est forte en Bretagne, Pays de la Loire, Limousin et Midi-Pyrénées.

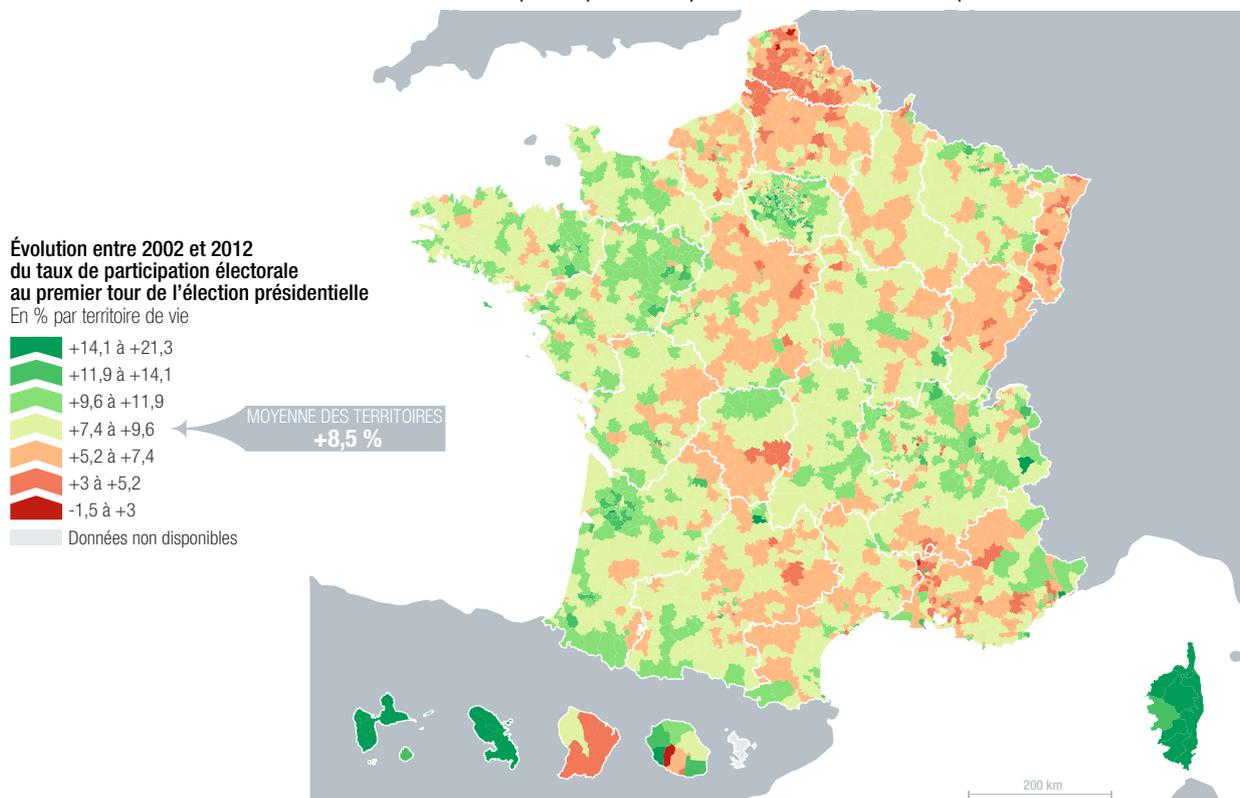
Par rapport à l'élection présidentielle de 2002, la participation électorale a augmenté dans la plus grande partie des territoires. Mais, si la progression a été très sensible en Corse et en Île-de-France, qui partaient d'un niveau très faible, il n'en est pas de même en Alsace, Franche-Comté, Picardie ou Nord-Pas-de-Calais.

Carte 1 ► Taux de participation au premier tour de l'élection présidentielle de 2012



Source : Ministère de l'intérieur, résultats du premier tour de l'élection présidentielle 2012.
 Sens de la flèche : vers une plus forte participation électorale.

Carte 2 ► Évolution entre 2002 et 2012 du taux de participation au premier tour de l'élection présidentielle



Source : Ministère de l'intérieur, résultats du premier tour des élections présidentielles 2002 et 2012.
 Sens de la flèche : renforcement de la participation citoyenne entre 2002 et 2012.

B Des qualités de vie au croisement des caractéristiques de la population et des cadres de vie

Le premier chapitre a montré la difficulté de saisir de façon consensuelle et objective la notion de qualité de vie. Les aspirations diffèrent d'un individu à l'autre : c'est pourquoi caractériser la qualité de vie sur un territoire implique le passage du particulier au général et nécessite de définir des « communs », c'est-à-dire des valeurs partagées par le plus grand nombre. La fin du chapitre visait à approcher de façon statistique ces « communs » à travers différentes dimensions qui, si elles sont parfois mesurées de façon très indirecte, peuvent constituer un socle d'indicateurs pour appréhender localement la qualité de vie. Or, tout l'intérêt de mesurer la qualité de vie sur un territoire est de pouvoir le comparer avec d'autres au prisme de cette thématique. Pour ce faire, ce deuxième chapitre propose des typologies dont les acteurs locaux pourront se saisir afin de positionner leur territoire en termes de qualité de vie par rapport à d'autres qui lui ressemblent.

Une approche multidimensionnelle de la qualité de vie

La démarche consiste à conserver au maximum le caractère multidimensionnel du concept de qualité de vie, car si la construction d'indicateurs composites (comme l'indicateur de santé sociale ou l'IDH) permet une comparaison rapide des territoires, elle présente toutefois l'inconvénient de gommer les différences, parfois radicales, que l'on peut observer dans les différentes dimensions qui y sont agrégées. À l'inverse, l'approche multidimensionnelle permet d'abord de dégager les caractéristiques qui différencient le plus les territoires, puis, grâce aux catégories qui en résultent, de mettre en évidence des ressemblances entre territoires, pour les comparer sans les classer.

Caractériser les territoires par différentes dimensions

Il s'agit d'abord de séparer les caractéristiques qui relèvent du cadre de vie (géographie physique et naturelle, fonction du territoire, aménités...), de celles associées à la population qui y réside. L'idée sous-jacente est que les différentes catégories de population portent des aspirations et des demandes diverses (par exemple, une population âgée n'aura pas les mêmes besoins qu'une population plus jeune); quant aux territoires, ils portent une « offre » en termes de qualité de vie qui peut être en adéquation, ou en décalage, avec la demande implicite de la population qui y réside.

Les deux premières classifications visent donc à caractériser les territoires, d'une part selon la population qui y réside, et d'autre part en fonction de l'« offre » qu'ils proposent en termes de qualité de vie. La typologie synthétique regroupe, dans des classes homogènes, des espaces sur lesquels se colocalisent un type de population et un cadre de vie similaires. Par cette dernière typologie, on cherche, faute d'éléments précis concernant les attentes des citoyens, à mesurer l'adéquation entre le cadre de vie offert par un territoire et les attentes des résidents. Ces attentes sont ici déduites de manière approximative à partir des profils de population qui ressortent des **territoires de vie**.

► MÉTHODES DE TYPOLOGIE

Les classifications relatives au cadre de vie et aux profils sociodémographiques des territoires ont toutes deux été réalisées à partir d'une analyse en composante principale (ACP) sur les indicateurs présentés ci-avant. Ces ACP ont permis de repérer les variables qui différencient fortement les territoires. Ensuite, une classification ascendante hiérarchique sur les coordonnées factorielles issues des ACP a permis de regrouper les territoires dans des groupes homogènes.

À partir de ces deux nouvelles variables (les types de cadres de vie et de population), une analyse des correspondances multiples (ACM) a permis de rendre compte de la colocalisation des profils sociodémographiques et des profils de cadre de vie, puis de construire la typologie synthétique, à partir des coordonnées issues de l'ACM.

Une autre méthode plus directe a également été testée : la méthode multidimensionnelle appelée « analyse des corrélations canoniques » (ACC). Elle permet de dégager les corrélations structurantes entre deux tableaux de variables. Une application usuelle de cette méthode est l'étude des corrélations entre les caractéristiques génotypiques et phénotypiques d'organismes vivants, qui permet de repérer les caractères physiques codés par les gènes.

En prenant ici comme premier tableau les variables relatives à la population et comme second, celles relatives au cadre de vie, cette méthode décrit des types de territoires similaires à ceux obtenus par l'ACM. Toutefois, les résultats étant plus synthétiques, ils sont plus difficiles à saisir. C'est pour cette raison que la présentation en deux temps a été privilégiée dans ce chapitre.

Bibliographie

Datar, « Rapport d'étude sur la Typologie des espaces ruraux et des espaces à enjeux spécifiques (littoral et montagne) par l'UMR CESAER (Inra/AgroSup Dijon), l'UMR ThéMA (Université de Franche-Comté/CNRS), l'UR DTM (Cemagref) et l'UMR METAFORT (AgroParisTech/Cemagref/Inra/VetAgroSup) pour le compte de la Datar, novembre 2011 », synthèse dans les *Territoires en mouvement* n° 7, 2012.

FNAU, « À la recherche du bien commun territorial », 35^e Rencontre des agences d'urbanisme, *La revue Urbanisme*, Hors-série n° 52, mars 2015.

REYNARD R., VIALETTE P., « Une approche de la qualité de vie dans les territoires », *Insee Première* n° 1519, 2014.

1 | Profils sociodémographiques des territoires de vie

Afin d'examiner comment se rencontrent « offre » et « demande » de qualité de vie, on caractérise dans un premier temps le profil des populations résidentes des différents territoires de vie. Le postulat de départ est que les aspirations diverses de la population sont reflétées de façon relativement fidèle par leur profil sociodémographique. En effet, les caractéristiques de la population en matière d'âge (et donc d'avancement dans le cycle de vie), de composition des ménages, de richesse, d'éducation... conditionnent largement les attentes que celle-ci peut avoir vis-à-vis du territoire dans lequel elle réside. Ces caractéristiques peuvent également définir des contraintes qui s'exercent sur les ménages dans leur choix résidentiel, auquel cas ceux-ci ne choisissent pas un territoire, mais au contraire sont contraints d'y habiter – par exemple, en raison de contraintes financières liées au coût du logement.

Les facteurs de différenciation

Tableau 1 ► Indicateurs retenus pour la classification « Population »

Démographiques	Socioéconomiques
Part de population de plus de 65 ans	Part des jeunes non insérés (ni en emploi, ni en formation)
Part des jeunes de moins de 20 ans	Proportion de cadres des fonctions métropolitaines dans la population active
Nombre d'enfants moyen par ménage	Proportion d'ouvriers dans la population active
Part des familles monoparentales	Proportion d'inactifs
Part des plus de 75 ans vivant seuls	Taux de chômage
Taux de migration des plus de 75 ans	Revenu net imposable moyen

Source : Insee.

D'un territoire à l'autre, les caractéristiques des populations divergent considérablement. On les résume dans ce chapitre par quelques indicateurs économiques et sociodémographiques susceptibles de refléter les moyens et les aspirations qu'ont les ménages à résider sur un territoire donné. Les territoires de vie sont, sur cette base, différenciés en premier lieu selon des critères socio-économiques, puis, de façon moins nette, par les caractéristiques démographiques de la population. Ce sont notamment la proportion de cadres des fonctions métropolitaines et le revenu net imposable qui permettent de

distinguer assez nettement plusieurs espaces. La part de personnes âgées ou jeunes intervient en second lieu, en lien avec la composition des ménages (nombre d'enfants, notamment). Si le second critère s'insère assez bien dans le clivage entre espaces urbains et espaces peu denses, le premier est plus transversal. Pour tenir compte des disparités internes aux territoires de vie, un indicateur d'inégalités monétaires (le rapport interdécile des revenus fiscaux) avait été introduit dans l'analyse, mais ce dernier a peu de pouvoir discriminant sur les territoires, comparativement aux autres données mobilisées.

Les différents types de territoires selon les caractéristiques de la population

On distingue finalement six types de territoires de vie selon les caractéristiques de la population :

- Deux classes de territoires abritent des **populations plutôt favorisées économiquement** (classes 3 et 4) :

le taux de chômage y est assez bas et les revenus en moyenne plus élevés. Ces deux classes se distinguent par l'âge des populations et par la localisation géographique. Dans la classe 4, l'âge est relativement hétérogène et les territoires concernés sont situés à l'ouest de

Tableau 2 ► Répartition de la population et de la superficie selon la classification « Population »

Types	Population	% de l'ensemble	
		Population	Superficie
1 : Population défavorisée et jeune	10 691 348	16,5	17,1
2 : Population plutôt défavorisée et plus âgée	9 105 593	14,0	28,7
3 : Population plutôt âgée et favorisée	11 947 572	18,4	6,2
4 : Population favorisée	4 420 728	6,8	0,2
5 : Population plutôt jeune	21 049 613	32,4	24,5
6 : Population plutôt âgée	7 718 546	11,9	23,3

Source : traitement Bureau de l'observation des territoires - CGET.

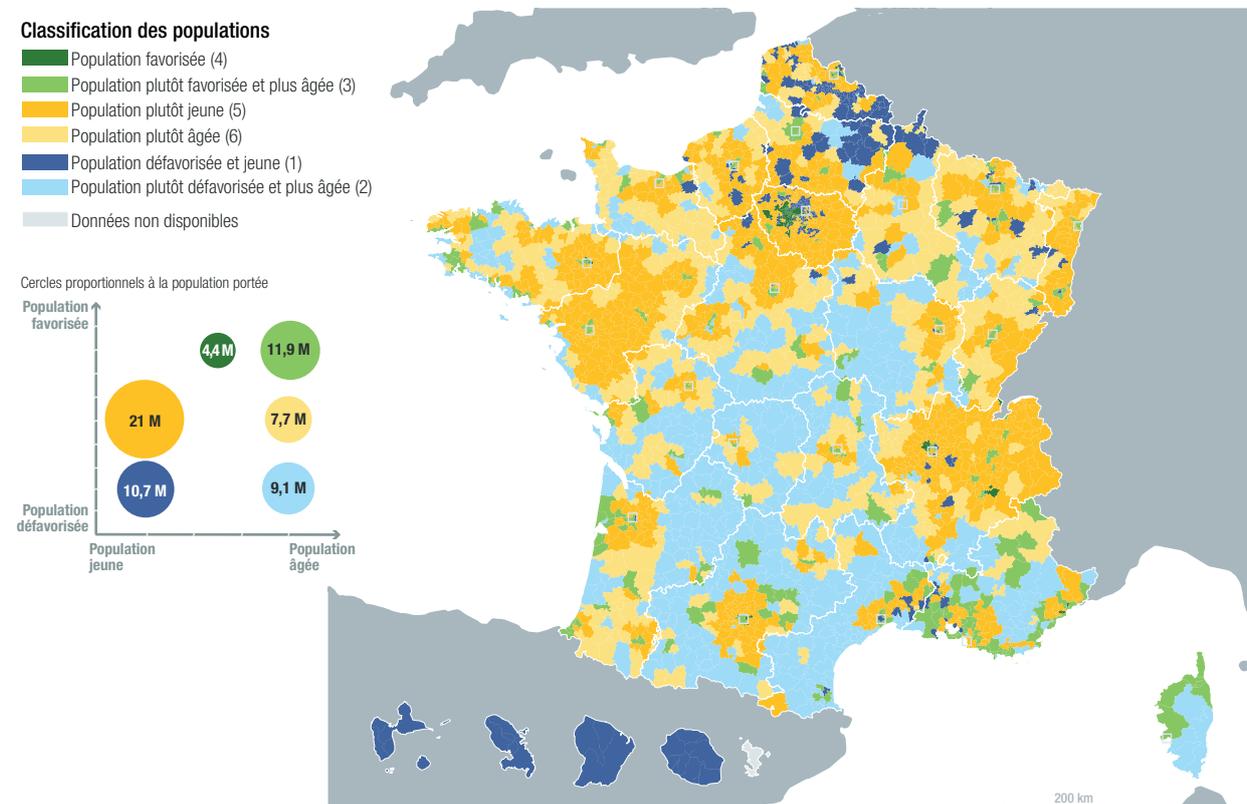
la région parisienne pour la plupart, avec quelques cas en périphérie de Lyon ou Grenoble. Dans la classe 3, la population est plus âgée et réside dans les grandes et moyennes villes de province comme Toulouse, Marseille, Aix, Chaumont et Amiens, ou dans des espaces plus touristiques (littoral du Bordelais ou Corse).

- Deux autres types de territoires sont marqués par une **population qui se trouve dans la moyenne sur le plan socioéconomique** (classes 5 et 6) ; ils se distinguent essentiellement par des caractéristiques démographiques : en périphérie des grandes et moyennes villes – comme, par exemple, dans la grande couronne francilienne – on trouve des populations plutôt jeunes (particulièrement des familles avec enfants). Dans les

espaces de plus faible densité, notamment les espaces multipolarisés ou hors de l'influence des villes, se localisent des populations plus âgées.

- Deux dernières classes se distinguent par des **populations relativement défavorisées sur le plan économique** (classes 1 et 2) : la classe 1 est constituée de territoires de vie dont les résidents sont en moyenne assez jeunes, mais où la part des familles monoparentales est assez élevée ; ceux-ci se trouvent soit dans les espaces très denses de la banlieue parisienne (Seine-Saint-Denis) ou des départements d'outre-mer, soit dans des espaces moins denses du bassin minier ou du Nord-Est. La classe 2 correspond aux espaces les moins densément peuplés, dans lesquels le vieillissement est plus marqué. ■

Carte 1 ► Classification des populations



Source : Insee, traitement Bureau de l'observation des territoires - CGET, 2014.

2 | Les différents cadres de vie offerts par les territoires

Des espaces de montagne, peu denses et disposant de nombreuses aménités naturelles, aux villes très densément peuplées et offrant un patrimoine historique, le territoire français propose une très grande diversité de cadres de vie. Ce chapitre tente de saisir cette diversité à travers douze indicateurs qui reflètent à la fois la diversité des aménités disponibles, mais également la fonction de ces territoires (sont-ils plutôt résidentiels ou productifs, offrent-ils une bonne accessibilité aux services ou aux emplois?). Parmi ces indicateurs, il aurait été souhaitable de disposer de données météorologiques, afin de mettre en évidence un éventuel héliotropisme, mais il n'existe pas de données accessibles publiquement et sur l'ensemble du territoire (métropole et DOM). Cette lacune peut faire partie d'un enrichissement ultérieur.

Les facteurs de différenciation

Tableau 1 ► Indicateurs utilisés pour la classification « Cadres de vie »

Aménités	Fonction du territoire
Densité de population	
Part des surfaces naturelles	Proportion d'actifs résidant à moins de 30 minutes de leur lieu de travail
Présence d'un risque de type SEVESO	Degré d'inadéquation entre offre et demande de travail
Nombre de sites classés	Proportion d'actifs travaillant hors du territoire de vie
Densité de logement pour 100 habitants	Accessibilité aux équipements de la gamme intermédiaire
Proportion d'actifs utilisant les transports en commun	Accessibilité potentielle localisée aux médecins généralistes
Typologie des campagnes françaises, champs paysages (variable illustrative)	Proportion d'actifs résidant à moins de 30 minutes de leur lieu de travail

Source : SOeS, Insee, Drees

Dans cette approche, les territoires se distinguent avant tout suivant leur caractère plus ou moins urbanisé : s'opposent, d'une part, les espaces peu denses mais bien dotés en logements et en surfaces naturelles, et d'autre part les espaces densément peuplés, marqués par la suroccupation des logements mais dont les actifs ont accès aux transports en commun. La densité de population introduite ici permet à la fois de qualifier les territoires selon leur morphologie (plus la densité est élevée, plus le paysage est urbanisé), mais également dans leur fonction (les territoires les plus denses sont également ceux où se concentrent les emplois et convergent les déplacements

quotidiens). Elle constitue donc un indicateur transversal aux deux dimensions du cadre de vie. L'accessibilité à l'emploi comme aux services est un second critère qui différencie ces territoires. Ces deux dimensions (aménités et fonctions du territoire) sont très corrélées au degré d'urbanisation des territoires, et l'on retrouve partiellement la cartographie du zonage en aires urbaines¹, mais avec davantage de diversité, notamment dans les espaces en dehors de l'influence des villes. La classification retenue est, par ailleurs, très liée à la typologie des campagnes françaises², mais distingue également différents espaces au sein de l'urbain dense.

Les différents types de territoires selon le cadre de vie

La classification des territoires permet de dégager six types selon les deux dimensions évoquées (degré d'urbanisation et degré d'accessibilité aux services et à l'emploi) :

- Deux types (classes 5 et 6) relèvent de l'urbain dense, voire très dense. La classe 6 regroupe les communes de l'**unité urbaine de Paris** ainsi que le territoire de vie de

1 Insee, Zonage en Aires Urbaines 2010.

2 Rapport d'étude sur la Typologie des espaces ruraux et des espaces à enjeux spécifiques (littoral et montagne), Datar, novembre 2011.

Tableau 2 ► Répartition de la population et de la superficie selon la classification des cadres de vie

Types	Population	Superficie	% de l'ensemble	
			Population	Superficie
1 : Espaces très peu denses, notamment des montagnes avec éloignement des services et de l'emploi	4 781 515	136 529	7,4	21,6
2 : Espaces peu denses éloignés des services	12 319 236	282 370	19,0	44,6
3 : Campagnes urbanisées	22 799 313	148 371	35,1	23,4
4 : Espaces périurbains proches des services mais éloignés des emplois	9 084 113	38 510	14,0	6,1
5 : Espaces des villes grandes et moyennes de province, proches des services et des emplois	7 996 337	25 949	12,3	4,1
6 : Espaces hyper urbains	7 952 886	1 006	12,2	0,2

Source : traitement Bureau de l'observation des territoires - CGET, 2014.

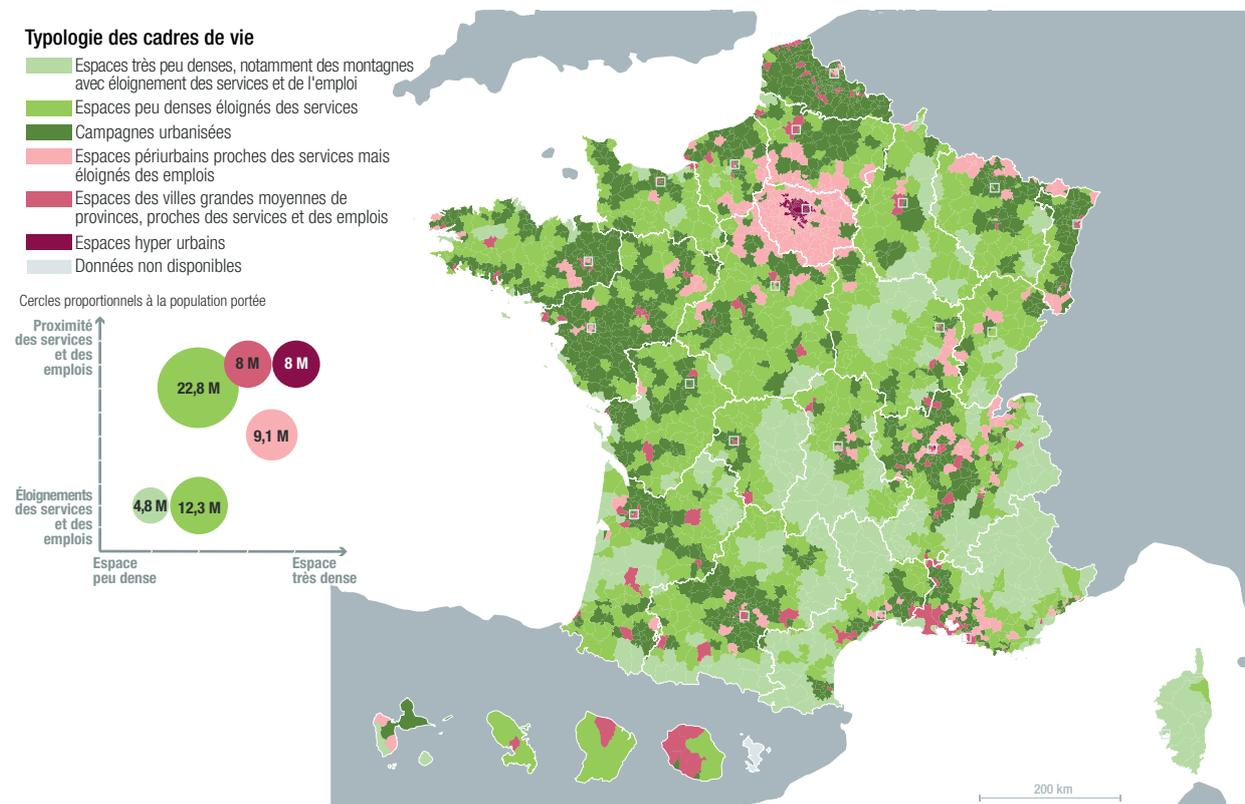
Villeurbaine, qui s'illustre par un taux de logements sur-occupés similaire à ceux de la région parisienne. L'autre type (classe 5) est constitué des **grandes et moyennes villes de province**, elles aussi très urbanisées et offrant une meilleure accessibilité géographique aux services et à l'emploi que la première catégorie.

- Deux classes correspondent aux espaces en périphérie immédiate des villes (classes 3 et 4) et constituent un type intermédiaire dans la dimension urbaine des territoires. On les différencie nettement selon la proximité des actifs à leur emploi. En effet, si les deux classes disposent d'une bonne accessibilité aux services, les **territoires de vie sous influence urbaine**, notamment dans l'aire urbaine de Paris, présentent une déconnexion marquée entre les lieux de travail et les

lieux de résidence des actifs, ce qui se traduit par des temps de déplacement domicile-travail plus longs que dans les **campagnes urbanisées**, plus éloignées des centres-villes, mais qui offrent une plus grande mixité fonctionnelle, entre résidentiel et économie.

- Enfin, une grande catégorie regroupe deux types d'espaces peu denses (classes 1 et 2), dont l'accessibilité aux équipements est relativement moins bonne. L'un comprend des **campagnes de plaines et de plateaux**, pour lesquelles l'accès géographique à l'emploi reste dans la moyenne. L'autre correspond à des **territoires au relief plus marqué**, et souvent montagneux (Alpes, Corse, Pyrénées, Jura, mais également le Morvan). Ces derniers présentent à la fois une très faible densité et un plus grand éloignement des équipements et des emplois. ■

Carte 1 ► Classification des cadres de vie



Source : Insee, SOEs, traitement Bureau de l'observation des territoires - CGET, 2014.

3 | Le recoupement entre types de population et de cadre de vie

Les deux classifications présentées précédemment permettent d'appréhender de manière approximative « l'offre » et « la demande » de qualité de vie sur les territoires selon les caractéristiques du cadre de vie et de la population résidente. La confrontation de ces deux éléments permet de comprendre l'équilibre qui s'établit sur les territoires de vie, et ainsi de qualifier la diversité des qualités de vie. Cette partie propose une typologie synthétique tenant compte des deux dimensions, et qui permet d'identifier des territoires qui sont comparables en termes de qualité de vie. Ce référentiel peut ensuite être mobilisé pour comparer les territoires entre eux sur d'autres indicateurs, figurant dans ce rapport ou alternatifs.

Les deux classifications de territoires coïncident, mais pour partie seulement

En croisant ces deux classifications, on peut mettre en évidence un lien assez fort entre certains types de territoires et certains profils de populations résidentes. Par exemple, 75 % des territoires de vie dont la population est plutôt âgée et moins favorisée économiquement (classe 2 de la classification selon la population) sont peu denses ou très peu denses (classes 1 et 2 de la classification selon le cadre de vie), alors que 80 % des territoires qui accueillent une population plus aisée (classe 4 de la classification selon la population) sont très urbains ou sous influence urbaine (classes 4 et 6 de la classification selon le cadre de vie). De même, trois quarts des territoires de vie périurbains (classe 4 de la classification selon le cadre de vie) sont des territoires dont la population est plus jeune (classes 1 et 5 de la classification selon la population).

Quelques schémas émergent : population aisée dans les centres-villes, population âgée et moins favorisée dans les campagnes et population plus jeune dans les espaces périurbains. Toutefois, on constate que dans certains espaces, notamment intermédiaires, le profil des populations résidentes est assez varié. Par exemple, tous les profils sociodémographiques sont représentés dans les espaces des villes grandes et moyennes de province (sauf dans les territoires où la population est plus aisée). De même, les territoires marqués par une surreprésentation de population jeune ou moins favorisée (classe 1 de la classification selon la population) recoupent presque toutes les catégories de cadre de vie, à l'exception des espaces de faible densité.

Tableau 1 ► Répartition des territoires de vie selon les deux classifications

Catégories de territoires selon les deux classifications	1 : Population défavorisée et jeune	2 : Population plutôt défavorisée et plus âgée	3 : Population plutôt âgée et favorisée	4 : Population favorisée	5 : Population plutôt jeune	6 : Population plutôt âgée	Ensemble
1 : Espaces très peu denses, notamment des montagne avec éloignement des services et de l'emploi	5	177	30		30	53	295
2 : Espaces peu denses éloignés des services	24	211	60		145	225	665
3 : Campagnes urbanisées	114	111	119	16	532	161	1053
4 : Espaces périurbains proches des services mais éloignés des emplois	55	5	38	33	240	22	393
5 : Espaces des villes grandes et moyennes de provinces, proches des services et des emplois	35	20	45		45	7	152
6 : Espaces hyper urbains	58		9	36	38		141
Ensemble	291	524	301	85	1 030	468	2 699

Source : traitement Bureau de l'observation des territoires - CGET, 2014.

Note de lecture : les couleurs des cases renvoient à celles de la typologie synthétique, les nombres comptabilisent les territoires de vie caractérisés simultanément par un type d'espace et par un type de population. Exemple : 36 territoires de vie sont des espaces hyper urbains peuplés d'une population favorisée.

Huit types de territoires de vie

Tableau 2 ► Répartition de la population et de la superficie selon la typologie synthétique

Types	Nombre de territoires de vie	Population	% du total		Moyenne		Écart-type	
			Population	Superficie	Population	Superficie (km ²)	Population	Superficie (km ²)
1 : Population plutôt jeune dans les campagnes urbanisées	532	9 769 547	15,0	11,2	18 364	133	10 423	105
2 : Population plutôt jeune en grande couronne des grandes villes	240	4 475 154	6,9	4,7	18 646	124	10 477	115
3 : Population assez âgée et peu favorisée dans des territoires peu denses, notamment de montagne	177	2 473 347	3,8	12,9	13 974	461	11 638	371
4 : Population favorisée, vivant dans des espaces urbanisés	85	4 420 728	6,8	0,2	52 009	17	242 107	23
5 : Population plutôt âgée dans des territoires peu denses ou les campagnes urbanisées	415	7 333 813	11,3	22,1	17 672	338	15 718	246
6 : Population jeune et plutôt défavorisée des grandes agglomérations ou des campagnes urbanisées	298	10 622 309	16,4	14,8	35 645	313	32 414	3 119
7 : Population à dominante âgée et plutôt favorisée des grandes et moyennes villes de province	399	16 248 353	25,0	9,5	40 723	151	67 704	620
8 : Population diversifiée des espaces intermédiaires (ni ruraux ni urbains)	553	9 590 149	14,8	24,6	17 342	281	10 590	183
Total	2 699	64 933 400	100	100	214 374	1 818	401 072	4 782

Source : traitement Bureau de l'observation des territoires - CGET, 2014.

À partir des résultats précédents, on classe les territoires de vie dans huit catégories synthétiques qui rendent compte de la colocalisation de certains types de population et de certains cadres de vie. Ces types sont organisés selon la complexité des croisements entre les deux typologies :

- Trois catégories (classes 1 à 3 de la typologie finale) regroupent des territoires de vie appartenant à une seule classe de chacune des deux typologies. Tout d'abord, les **campagnes urbanisées dans lesquelles on trouve une population plutôt jeune**, situées notamment en grande périphérie des villes de province, particulièrement du Nord-Ouest. Ensuite, les **territoires périurbains abritant une population jeune**, majoritairement localisés en grande couronne parisienne, mais également à proximité des capitales régionales. Enfin, les **espaces très peu denses dans lesquels réside une population plutôt âgée et moins favorisée économiquement**, comme le Massif Central ou la Corse.
- Avec une complexité un peu plus élevée dans le croisement entre types de population et de territoires, deux autres catégories émergent (classes 4 et 5). Il s'agit, d'une part, de territoires dont la **population est plutôt favorisée**, situés essentiellement au centre ou en périphérie des grandes villes, et de façon plus rare dans les campagnes urbanisées.

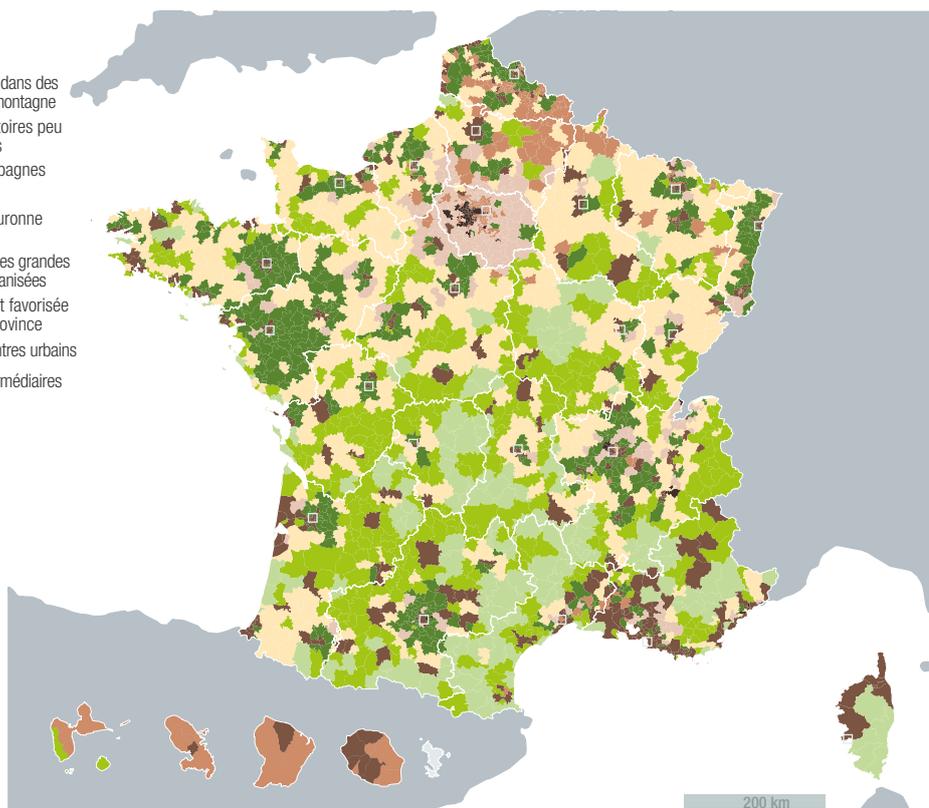
D'autre part, se distinguent **des territoires de vie à population principalement âgée vivant dans des espaces intermédiaires** (ni urbains, ni très peu denses).

- Les trois dernières catégories (classes 6 à 8) sont constituées de territoires plus hétérogènes dans les types qu'ils rassemblent. Tout d'abord, la classe 6 est avant tout caractérisée par une **population, jeune et/ou défavorisée, localisée dans tous les types de territoires** ; s'y ajoutent des espaces très urbains dans lesquels la population n'a pas de profil économique particulier, mais est plus jeune. La classe 7 est constituée de territoires avant tout définis par un type de **population plutôt âgée et peu favorisée**, et situés dans des espaces de densité plus importante que ceux de la classe 3. Plus marginalement, on trouve également des espaces de très faible densité, dont la population, également âgée, n'apparaît pas défavorisée sur le plan économique. La classe 8 est la plus disparate et rassemble soit les territoires de vie où réside une **population plutôt âgée et favorisée économiquement**, soit **les espaces des grandes et moyennes villes de province** (classe 3 de la classification « Population » ou classe 5 de la classification « Cadre de vie »). 60 % des territoires de vie de cette catégorie appartiennent à ces deux classes simultanément.

Carte 1 ► Typologie synthétique

Typologie synthétique

- Population assez âgée et peu favorisée dans des territoires peu denses, notamment de montagne
- Population plutôt âgée dans des territoires peu denses ou les campagnes urbanisées
- Population plutôt jeune dans les campagnes urbanisées
- Population plutôt jeune en grande couronne des grandes villes
- Population jeune et plutôt défavorisée des grandes agglomérations ou des campagnes urbanisées
- Population à dominante âgée et plutôt favorisée des grandes et moyennes villes de province
- Population favorisée vivant dans les centres urbains
- Population diversifiée des espaces intermédiaires (ni ruraux ni urbains)
- Données non disponibles



Source : Traitement Bureau de l'observation des territoires - CGET, 2014.

Si cette typologie n'a pas pour objectif de mesurer la qualité de vie offerte par les territoires, elle illustre le fait que la conjonction entre types de population et de cadre de vie n'est pas systématique. Un même type de population – par exemple, défavorisée – peut se localiser dans des espaces de nature très différente : très urbains ou au contraire très ruraux. Dans le premier cas,

il s'agit de populations souvent jeunes, alors que dans le second, elles sont plutôt âgées. Leurs cadres de vie étant complètement opposés, cela implique des aspirations ou des contraintes (financières, par exemple) différentes en termes de conditions de vie. Les leviers d'action publique ayant pour objectif d'améliorer la qualité de vie des habitants y sont alors très différents. ■

4 | La recherche de qualité de vie : quelles dynamiques et quels défis pour les territoires ?

Les typologies présentées précédemment montrent une photographie de l'équilibre entre offre (des territoires) et demande (émanant des ménages) de qualité de vie. Effectivement, pour mesurer la qualité de vie, il est nécessaire d'évaluer l'ensemble des parties du système : à la fois les caractéristiques propres du territoire et les modes de vie de la population. Cependant, toutes ces caractéristiques ne sont pas immuables : le système évolue.

En effet, les caractéristiques des territoires, comme celles de la population, changent, notamment sous l'effet des mouvements de population. Les modes de vie des nouveaux résidents d'un espace, par exemple, apportent une modification du cadre de vie : construction d'infrastructures pour faciliter les mobilités, densification du bâti, développement d'équipements... Par ailleurs, ce sont les modes de vie des ménages eux-mêmes qui sont modifiés par ces mobilités avec, par exemple, l'allongement des temps de trajet domicile-travail ou la congestion des espaces denses. Ces dynamiques posent des enjeux forts en termes d'aménagement des territoires, puisqu'il s'agit de préserver les atouts des espaces tout en veillant à leur développement économique, social et environnemental. Il appartient donc à l'action publique de contribuer à renforcer l'équilibre en place, ou à le déplacer vers un nouveau point, plus soutenable.

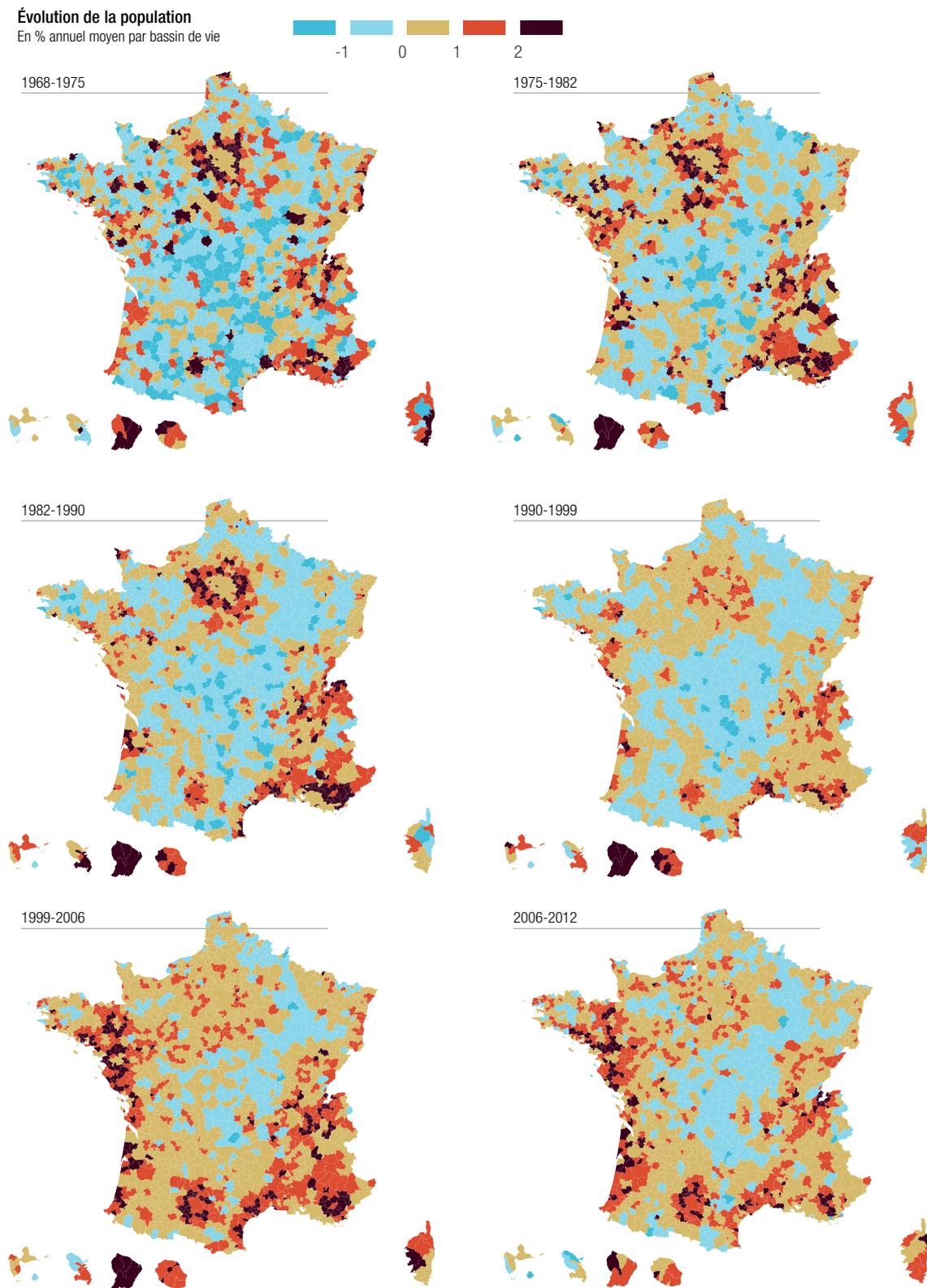
L'évolution des caractéristiques des cadres de vie : la densification généralisée des espaces

Entre 1975 et 2012, la densité de population moyenne en France est passée de 85 à 103 habitants par km² (117 en France métropolitaine) notamment alimentée par les phénomènes d'urbanisation et de périurbanisation. Pour trouver un cadre de vie en adéquation avec leurs aspirations (aménités naturelles, espace...), ou un logement correspondant à leurs besoins et à leurs moyens (qui peuvent constituer une contrainte), de plus en plus de ménages résident en périphérie des villes. Aussi, depuis cinquante ans, la croissance démographique est particulièrement vive dans des espaces de plus en plus distants des centres-villes. En effet, l'évolution de la densité montre nettement que, depuis les années 1970, la croissance de la population est de plus en plus vive à l'écart des pôles urbains, notamment de Paris. Ce «dessalement» de la croissance démographique se poursuit jusque dans les années 2000, où l'on observe une forte progression de la population le long de la façade atlantique et dans le sud-est du pays, mais toujours davantage dans les couronnes des aires urbaines que dans les centres. Cette attractivité des espaces littoraux et méridionaux peut s'interpréter par le dynamisme économique de certaines régions

(Midi-Pyrénées, Aquitaine, Pays de la Loire), mais également par une attractivité essentiellement résidentielle (Languedoc-Roussillon) et donc, vraisemblablement, la recherche d'une qualité de vie de la part des ménages qui s'y installent.

Ce phénomène d'étalement urbain a pour conséquence la transformation d'espaces qui étaient auparavant à dominante agricole, et qui accueillent aujourd'hui de nouveaux résidents. L'arrivée de ces derniers rend nécessaire une adaptation du cadre de vie : construction de logements, développement d'équipements et de commerces... Cela se traduit notamment par l'artificialisation des sols et la consommation de terres agricoles. La recherche de qualité de vie peut ainsi, paradoxalement, contribuer à détériorer le cadre de vie. L'attractivité d'un certain cadre de vie implique la croissance de la population, la densification du bâti et, d'une manière générale, l'étalement de la «tache urbaine». Cette croissance peut remettre en cause les équilibres écologiques, déstabiliser les milieux naturels, et donc dégrader la qualité de vie des habitants.

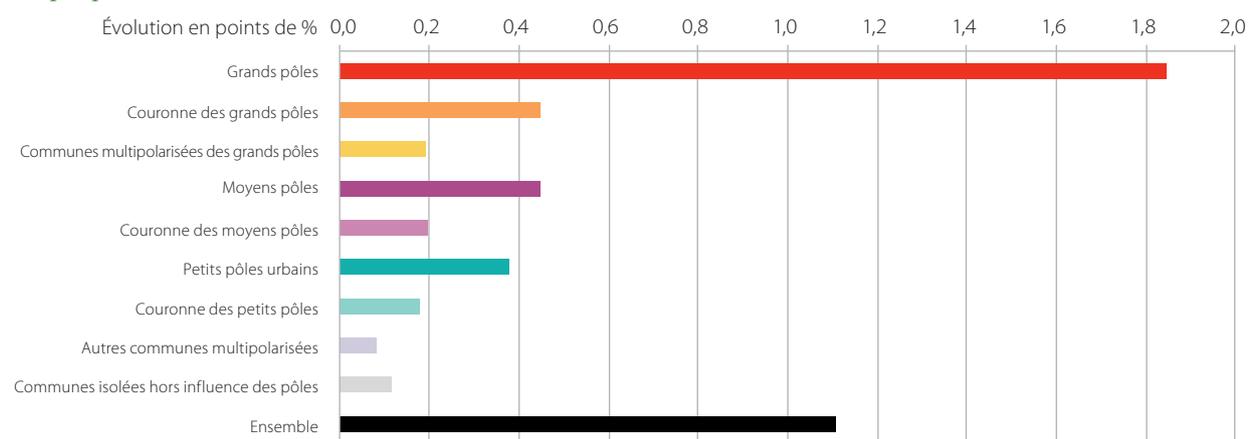
Carte 1 ► Variation de la croissance démographique en France de 1975 à 2012



Toutefois, si la densification d'un espace peut altérer certaines aménités naturelles, elle peut également contribuer au développement d'aménités urbaines et améliorer la qualité de vie. Par exemple, le fait que la population augmente sur un territoire peut inciter les acteurs publics à développer l'offre de transports en commun, soit en améliorant le service existant (augmentation de la fréquence, du nombre de places, etc.), soit en créant de nouvelles lignes ou de nouveaux arrêts. Dès

lors, ces aménagements peuvent contribuer à améliorer le cadre de vie : les temps d'accès aux équipements et à l'emploi s'en trouvent réduits, les nuisances environnementales liées aux déplacements motorisés aussi. De même, l'augmentation de la population dans des espaces éloignés des villes ou moins bien desservis en services peut contribuer à rentabiliser l'installation d'un équipement (commerce, service public, infrastructure) qui ne l'était pas auparavant.

Graphique 1 ► Évolution de la part des actifs utilisant les transports en commun par type d'espace



Source : Insee, RP 2006-2011, ZAU 2010.

La part des actifs utilisant les transports en commun pour se rendre sur leur lieu de travail est en forte croissance dans les grands pôles urbains (elle passe de 20,3 % à 22,2 % entre 2006 et 2011). Dans les couronnes des grands pôles ainsi que dans les moyens et petits pôles, l'augmentation a été d'environ 0,4 point. Ainsi, les réseaux de transports en commun sont de plus en plus accessibles aux populations dans tous les espaces urbains, quelle que soit leur taille.

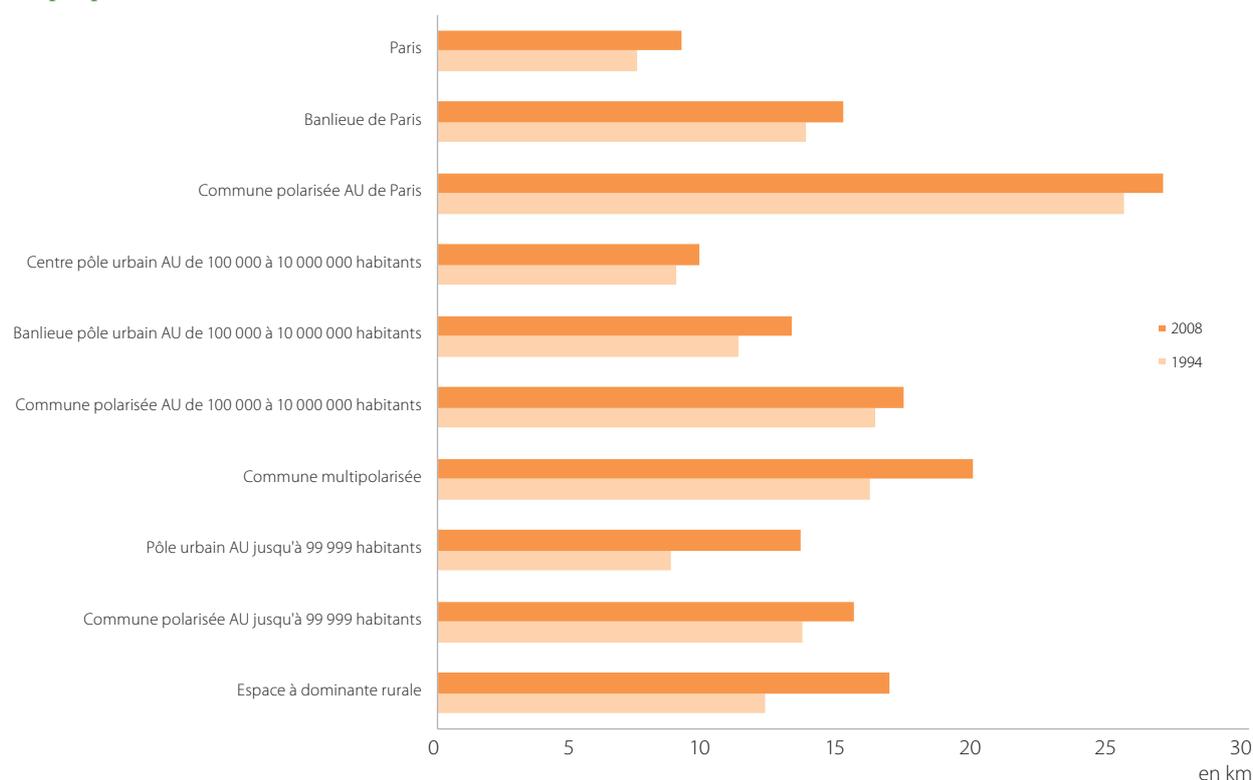
L'accroissement de la densité de population dans certains espaces, induite par l'attractivité du cadre de vie, génère ce que les économistes appellent des **externalités** : ce sont des phénomènes indépendants des décisions des différents agents économiques (déménager dans le périurbain), mais qui résultent de leurs actions (le développement des transports en commun quand la population atteint un certain seuil). Ces externalités sont ambivalentes : elles peuvent modifier le cadre de vie de façon négative et contribuer à amoindrir la qualité de vie ou au contraire l'améliorer.

Les modes de vie de la population changent également

Au titre des effets négatifs engendrés par l'accroissement de la densité démographique, outre les altérations environnementales de long terme, certaines externalités ont des effets directs et immédiats sur la population. C'est notamment le cas de l'allongement des temps de trajet domicile-travail. Si résider en périphérie des grandes villes permet, par exemple, de bénéficier d'un logement individuel ou d'aménités naturelles à proximité de chez soi, ce choix a

également pour conséquence d'éloigner les actifs de leur lieu de travail, les emplois restant très concentrés dans les pôles urbains. La qualité de vie que recherche un ménage en s'installant dans une zone est aussi, dans une certaine mesure, remise en cause par la densification à laquelle il contribue : l'accroissement de la fréquentation des infrastructures de transport et de la demande de logements augmente à la fois les temps de trajet et les prix du foncier.

Graphique 2 ► Distance moyenne d'un trajet domicile-travail selon le profil urbain du lieu de résidence (1994-2008)



Champ : Actifs ayant un lieu de travail fixe hors de leur domicile.

Sources : SOeS – Insee – Inrets, enquêtes nationales « Transports et déplacements » 1994, 2008.

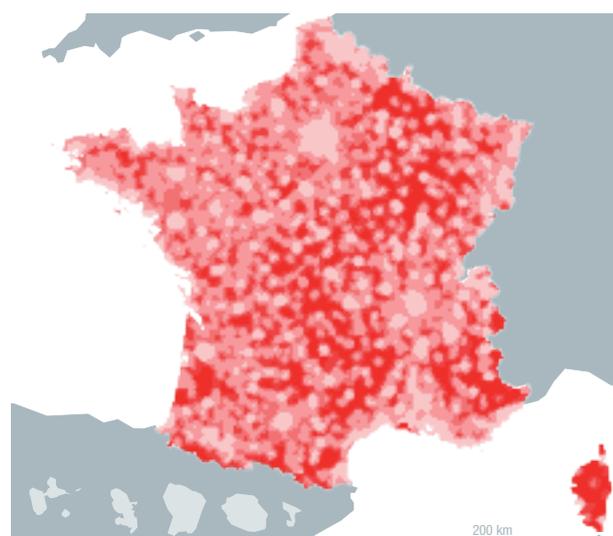
Les temps de trajet domicile-travail augmentent dans tous les espaces, mais particulièrement hors des grands pôles urbains, ce qui atteste la déconnexion croissante entre lieux de résidence et d'emploi : la recherche d'un cadre de vie offrant des aménités naturelles et des conditions de logement favorables conduit les ménages loin des centres-villes. Toutefois, cette décision ne résulte pas seulement d'un choix, mais plutôt de l'arbitrage entre aspirations et contraintes. En l'occurrence, la pression sur les prix du foncier peut contraindre certains ménages à s'éloigner de leur lieu de travail et à supporter des navettes quotidiennes conséquentes, dans un contexte où le développement de la double activité dans les ménages complique le choix du lieu de résidence. De ce choix contraint découle également une **vulnérabilité énergétique** des ménages, qui prend deux formes : des logements de taille plus importante et parfois de moins bonne qualité (donc plus consommateurs d'énergie), et un coût renchéri de la mobilité sous l'effet de l'augmentation des prix du pétrole.

La vulnérabilité énergétique dans le logement est surtout liée au climat (les zones de montagne et certains

espaces du nord de la France y sont très exposés), mais également à la taille du logement et au combustible utilisé pour le chauffage (les ménages dits « vulnérables » se chauffent souvent au fioul). Effectivement, les logements de petite taille, occupés par des ménages plus démunis, présentent un risque de vulnérabilité énergétique relativement élevé, alors que ce risque est plus faible pour les logements de surface intermédiaire et augmente pour les superficies supérieures à 70 m². Quant aux mobilités, la répartition géographique des ménages vulnérables sur le plan énergétique varie en grande partie selon la distance aux pôles urbains : l'éloignement du lieu de travail et la durée du temps de parcours impliquent un coût en carburant plus élevé, d'autant que ces espaces sont moins bien desservis par les transports en commun.

Sur ces deux critères cumulés (logement et mobilités), 22% des ménages présentent un **taux d'effort énergétique** (dépense contrainte) estimé comme étant plus de deux fois supérieur à la médiane nationale. De surcroît, ce taux est relativement plus élevé pour les ménages habitant hors des centres-villes.

Carte 2 ► Vulnérabilité énergétique pour les déplacements

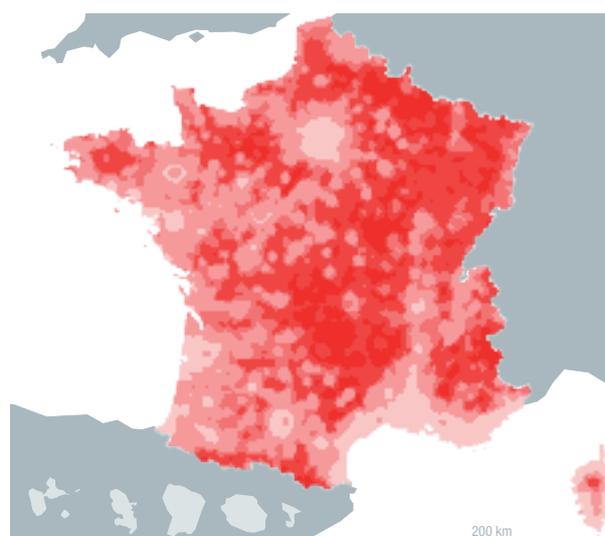


Taux de vulnérabilité (lissage communal)
En %

- Supérieur à 35
- 25 à 35
- 20 à 25
- 10 à 20
- Inférieur à 10
- Données non disponibles

Sources : Insee, RP, ERFS et RDL de 2008 ; SOeS ; Anah.

Carte 3 ► Vulnérabilité énergétique pour le logement



Taux de vulnérabilité (lissage communal)
En %

- Supérieur à 35
- 25 à 35
- 20 à 25
- 10 à 20
- Inférieur à 10
- Données non disponibles

Sources : Insee, RP, ERFS et RDL de 2008 ; SOeS ; Anah.

Les défis face aux dynamiques liées à la qualité de vie

L'équilibre entre offre et demande de qualité de vie

Cet équilibre entre offre et demande de qualité de vie dans les territoires est donc soumis à des externalités qui contribuent à modifier tant les cadres que les modes de vie. C'est pourquoi cet équilibre n'est pas figé dans le temps : cette dynamique est à l'origine d'un certain nombre d'enjeux pour les territoires, notamment quant à la soutenabilité des modèles de développement.

En effet, le développement territorial ne peut se faire sans aménagement préalable du territoire permettant l'installation de nouveaux ménages et de nouvelles activités économiques, ou répondant aux demandes et aux attentes des habitants (accessibilité aux emplois, aux équipements et services, etc.). Cela se concrétise par la réalisation d'infrastructures de transports, de constructions (habitations, activités économiques) ainsi que d'espaces et d'équipements publics.

L'intégration des questions environnementales dans les projets de territoires

Le premier défi concerne la préservation et la valorisation du cadre de vie, ceci en tenant compte de la croissance démographique. Au-delà des mesures directes de préservation de l'environnement, de nombreux dispositifs concourent à aménager les territoires de façon planifiée. Les documents d'urbanisme (plan local d'urbanisme, schéma de cohérence territoriale...) sont des outils à disposition des collectivités pour concilier les enjeux de développement local et de préservation de l'environnement.

Ces enjeux ont été pris en compte dès la loi d'orientation foncière de 1967, qui a institué les plans d'occupation des sols (POS) et les schémas directeurs. Durant les années 1980 et 1990, la création des plans de déplacements urbains a permis de mieux organiser les transports et, ainsi, de limiter leurs conséquences sociales et environnementales. Les lois « Montagne » (1985) et « Littoral » (1986) ont, quant à elles, initié la prise en compte de la dimension « gestion économique des espaces » et « préservation de l'environnement » dans le processus de planification territoriale.

► LES DOCUMENTS D'URBANISME : OUTILS DE PLANIFICATION (EXTRAIT DU RAPPORT SUR L'ÉTAT DE L'ENVIRONNEMENT EN FRANCE – ÉDITION 2014, CGDD-SOES)

Le **schéma de cohérence territoriale** (Scot) est un outil de conception et de mise en œuvre d'une planification stratégique intercommunale, à l'échelle d'un large bassin de vie ou d'une aire urbaine. Il sert de cadre de référence pour les différentes politiques sectorielles, notamment celles centrées sur les questions d'organisation de l'espace et d'urbanisme, d'habitat, de mobilité, d'aménagement commercial, d'environnement, etc. Il doit respecter les principes du développement durable : principe d'équilibre entre le renouvellement urbain, le développement urbain maîtrisé, le développement de l'espace rural et la préservation des espaces naturels et des paysages ; principe de diversité des fonctions urbaines et de mixité sociale ; et principe de respect de l'environnement.

Le **plan local d'urbanisme** (PLU) est élaboré à l'échelle d'un groupement de communes ou d'une commune seule. Il établit un projet global d'urbanisme et d'aménagement et fixe les règles générales d'utilisation du sol sur le territoire considéré. Il doit permettre l'émergence d'un projet de territoire partagé, prenant en compte à la fois les politiques nationales et territoriales d'aménagement et les spécificités d'un territoire. Il détermine les conditions d'aménagement du territoire respectueux des principes du développement durable (en particulier par une gestion économe de l'espace) et répondant aux besoins de développement local.

La **carte communale** est un document d'urbanisme simple, délimitant les secteurs de la commune où les permis de construire peuvent être délivrés.

L'élaboration de ces documents d'urbanisme est conduite en associant les habitants (ateliers thématiques, concertation, enquête publique, etc.) dans la perspective de faire émerger des projets de territoires conciliant développement territorial et préservation de l'environnement (au sens large), partagés par le plus grand nombre.

La France dispose d'un panel d'outils au service de la protection de la biodiversité : les parcs nationaux, les réserves naturelles, les arrêtés de protection de biotope, Natura 2000, les parcs naturels régionaux, les plans nationaux d'actions en faveur des espèces menacées, etc. Ces outils sont essentiellement fondés sur la connaissance et la protection d'espèces et d'espaces remarquables. Cependant, ils ont abouti à la création d'îlots de nature préservée dans des territoires de plus en plus artificialisés et fragmentés.

La **trame verte et bleue** (TVB) fait franchir un nouveau pas en prenant en compte le fonctionnement écologique des espaces et des espèces dans l'aménagement du territoire. Constituée de continuités écologiques comprenant des **réservoirs de biodiversité** et des **corridors écologiques**, la TVB est un réseau formé de continuités écologiques terrestres et aquatiques identifiées par les **schémas régionaux de cohérence écologique** (SRCE) ainsi que par les documents de l'État, des collectivités territoriales et de leurs groupements auxquels des dispositions législatives reconnaissent cette compétence.

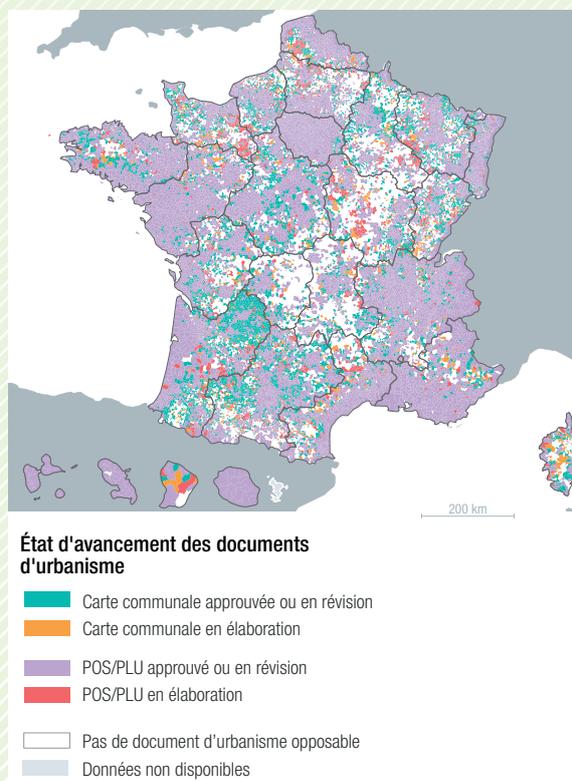
La conception de la TVB repose sur trois niveaux emboîtés :

- des orientations nationales adoptées par décret en conseil d'État ;
- des SRCE élaborés conjointement par la région et l'État en concertation avec l'ensemble des acteurs locaux et soumis à enquête publique. Ces schémas respectent les orientations nationales et identifient la TVB à l'échelle régionale ;
- les documents de planification et projets de l'État, des collectivités territoriales et de leurs groupements, particulièrement en matière d'aménagement de l'espace et d'urbanisme (Scot, PLU, carte communale) qui prennent en compte les schémas régionaux de cohérence écologique au niveau local.

La prise en compte des continuités écologiques au niveau local (intercommunal et communal, notamment), dans les documents d'urbanisme ou par la mobilisation d'outils contractuels, permet d'intégrer la biodiversité aux projets de territoire à diverses échelles. Début 2014, toutes les régions métropolitaines étaient engagées dans des démarches d'élaboration des SRCE. Le premier SRCE (Île-de-France) a été adopté le 21 octobre 2013. Les autres régions poursuivent les travaux d'élaboration et de concertation dans un calendrier qui devrait permettre à au moins quinze schémas d'être adoptés en 2014, et la totalité en 2015.

Pour en savoir plus : <http://www.trameverteetbleue.fr>

Carte 1 ► Couverture de la France en documents d'urbanisme au 31 décembre 2012



Source : Medde/DGALN.

Le schéma régional d'aménagement et de développement du territoire (SRADDT) est un exemple parlant d'application locale des principes du développement durable, de même que – plus récemment – le projet d'aménagement et de développement durable (PADD) exprime les objectifs de la collectivité locale en matière de développement économique et social, d'environnement et d'urbanisme à l'horizon de 10 à 20 ans.

Les parcs naturels régionaux (PNR) ont vocation à protéger et mettre en valeur des territoires habités à dominante rurale et aux patrimoines naturel, paysager et culturel de grande qualité, mais dont l'équilibre est fragile. Il s'agit non seulement de protéger les milieux naturels, mais également de valoriser leurs aménités en les mettant en lien avec les activités humaines, notamment dans le champ économique et plus particulièrement touristique. Ces parcs recouvrent une grande diversité de territoires : certains sont sous influence urbaine (Haute Vallée de Chevreuse, Gâtinais), mais la plupart sont situés dans des espaces de faible densité, notamment dans les zones de montagne. Dans chacun de ces types d'espace, les parcs fournissent un appui et une offre d'ingénierie adaptés au contexte local et mènent des actions transversales. La charte du PNR, qui concrétise le projet de protection et de développement durable élaboré pour son territoire, est axée sur le renforcement de la qualité de vie.

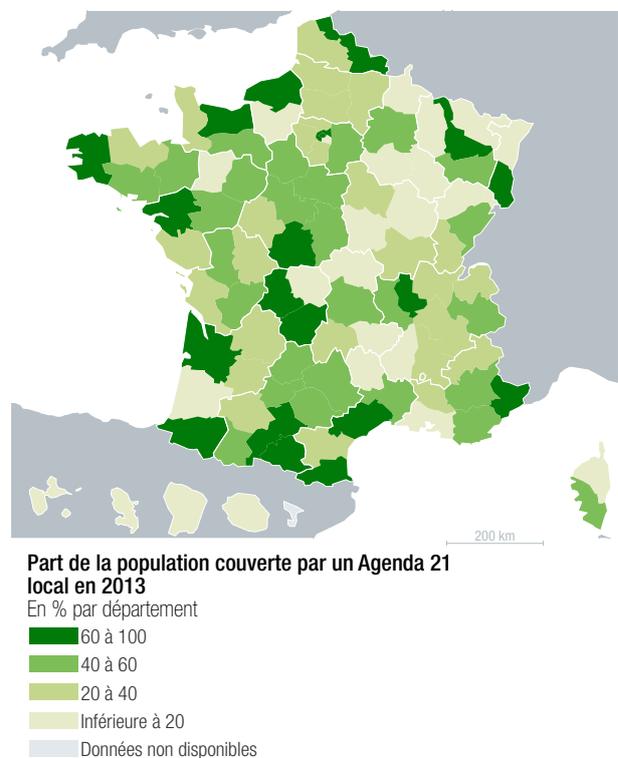
Associer les citoyens au développement du territoire

Une autre forme de démarche intégrée consiste à impliquer les citoyens dans le développement de leur espace de vie. Issu du Sommet de Rio (1992), l'Agenda 21 local est, pour les collectivités locales et pour l'ensemble des territoires, un outil de mise en œuvre de la transition vers un mode de développement durable. C'est une démarche d'amélioration continue, qui vise une évolution du modèle de développement du territoire à moyen et à long terme. En outre, l'Agenda 21 renouvelle la gouvernance locale en faisant participer les acteurs locaux et les habitants à une réflexion autour de l'avenir de leur territoire et à l'élaboration d'une stratégie et d'un programme d'actions partagés. Dans un rapport publié en septembre 2014, la Cour des Comptes a dressé un bilan mitigé de cet outil. Elle lui reproche notamment le manque d'évaluation financière, la faible concertation des citoyens et l'absence de structuration autour des cinq piliers du développement durable, l'aspect social étant souvent le parent pauvre. À la décharge des collectivités, la concertation et la coconstruction des politiques représentent un exercice long et difficile. De surcroît, malgré les critiques, l'Agenda 21 ne semble pas avoir trouvé de remplaçant, et reste la principale réponse au manque d'instruments permettant d'articuler les initiatives et les obligations des collectivités en matière de développement durable¹.

Le nombre de nouveaux Agendas 21 locaux engagés en France croît régulièrement depuis le milieu des années 2000. Autre dispositif associant les citoyens, le **plan d'actions Ville durable** présenté en octobre 2008 vise à favoriser l'émergence d'une nouvelle façon de concevoir, construire et gérer la ville. Il est notamment fondé sur l'accompagnement des dispositifs d'Éco-Territoires, d'ÉcoCités et d'ÉcoQuartiers.

Dans d'autres domaines que l'environnement, on peut noter les démarches participatives autour de la mesure de la richesse des territoires par des indicateurs alternatifs au PIB, tels que les « forums hybrides » de la région Nord-Pas-de-Calais. Ceux-ci ont permis la construction d'indicateurs composites comme l'indicateur de santé sociale (ISS) ou un nouvel indicateur de développement humain (IDH). Dans le domaine de la politique de la ville², la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 prévoit de franchir une étape supplémentaire avec l'instauration d'une coconstruction de la politique de la ville « s'appuyant sur la mise en place de conseils citoyens » dans tous les contrats de ville (article 1^{er}) et d'une « maison du projet » pour chaque projet de renouvellement urbain (article 2).

Carte 4 ► Part de la population concernée par une démarche Agenda 21



Source : CGDD/SOeS – Comité 21, début 2013.

¹ « Développement durable : les Agendas 21 ont-ils encore un rôle à jouer », La Gazette des communes, 23 février 2015.
² Consulter l'essentiel sur la politique de la ville et la loi du 21 février 2014 : <http://www.ville.gouv.fr/?l-essentiel,166>

► UN « FORUM HYBRIDE » PERMANENT COMME NOUVELLE ÉTAPE DU PROCESSUS DE CONSTRUCTION ET DE DÉBATS AUTOUR DES INDICATEURS DE DÉVELOPPEMENT HUMAIN ET DURABLE

En décembre 2013, la Région Nord-Pas de Calais a lancé un « forum hybride » sur les indicateurs de développement rassemblant élus, experts, administrations, territoires, associations et citoyens.

Ce forum s'inscrit dans la démarche « Indicateurs 21 » de la Région Nord-Pas de Calais qui promeut, depuis de nombreuses années, de nouveaux indicateurs de développement, complémentaires du PIB, permettant de mesurer le développement régional dans toutes ses dimensions, le progrès social mais également la pression exercée par l'homme sur les ressources naturelles.

Les objectifs opérationnels du « forum hybride » sont multiples :

- la coconstruction du programme de travail autour des indicateurs de développement : les perspectives de travail à court terme identifiées par les membres du forum donnent lieu à la mise en place de groupes de travail thématiques ;
- la production d'avis collectifs autour de l'utilisation de ces indicateurs de développement dans le pilotage des politiques régionales, mais aussi sur des besoins de statistiques publiques identifiés par les acteurs du forum ;
- la diffusion et l'amélioration des usages de ces indicateurs dans le pilotage des politiques publiques régionales : échanger et porter à connaissance les usages de ces indicateurs de développement apparaissent comme des enjeux transversaux.

Les thèmes de travail du forum sont en lien avec des enjeux de mesures – soit de la vulnérabilité territoriale (exposition et sensibilité), soit de réactivité territoriale (capacité à apprendre et capacité à réformer) – qui sont des déterminants de la résilience territoriale.

Le « forum hybride » a pour objectif de développer les usages existants :

- l'existence de ces « nouveaux indicateurs de richesse » à l'échelle régionale permet de **mesurer les progrès de la région vers un développement durable**, à condition d'être calculés rétrospec-

tivement et dans le futur en fonction de la situation souhaitable à atteindre ;

- le calcul de ces indicateurs permet de **se doter d'outils pédagogiques** qui facilitent la compréhension très rapide de la situation de la région au regard du développement durable et de l'appropriation des enjeux. Ce sont donc des **outils de sensibilisation et d'information** susceptibles **d'alimenter un débat public** sur nos choix de développement (transport, habitat, formation...);
- ces indicateurs sont des **outils de pilotage des politiques publiques** dans la mesure où des simulations (par exemple, de réduction d'empreinte écologique) peuvent être réalisées en fonction des choix politiques opérés pour connaître leurs impacts sur le territoire. **Ils sont des instruments utiles au pilotage des stratégies publiques de développement (rapport annuel de suivi et d'orientation du développement durable, schéma régional d'aménagement et de développement du territoire, contrats de projets État-région...);**
- en ce qui concerne les déclinaisons infrarégionales, des expérimentations sont en cours dans des **systèmes d'allocations différenciés d'aides régionales ou territoriales** (subventions culturelles, politiques de prévention en matière de santé, budgets participatifs des lycées, etc.).

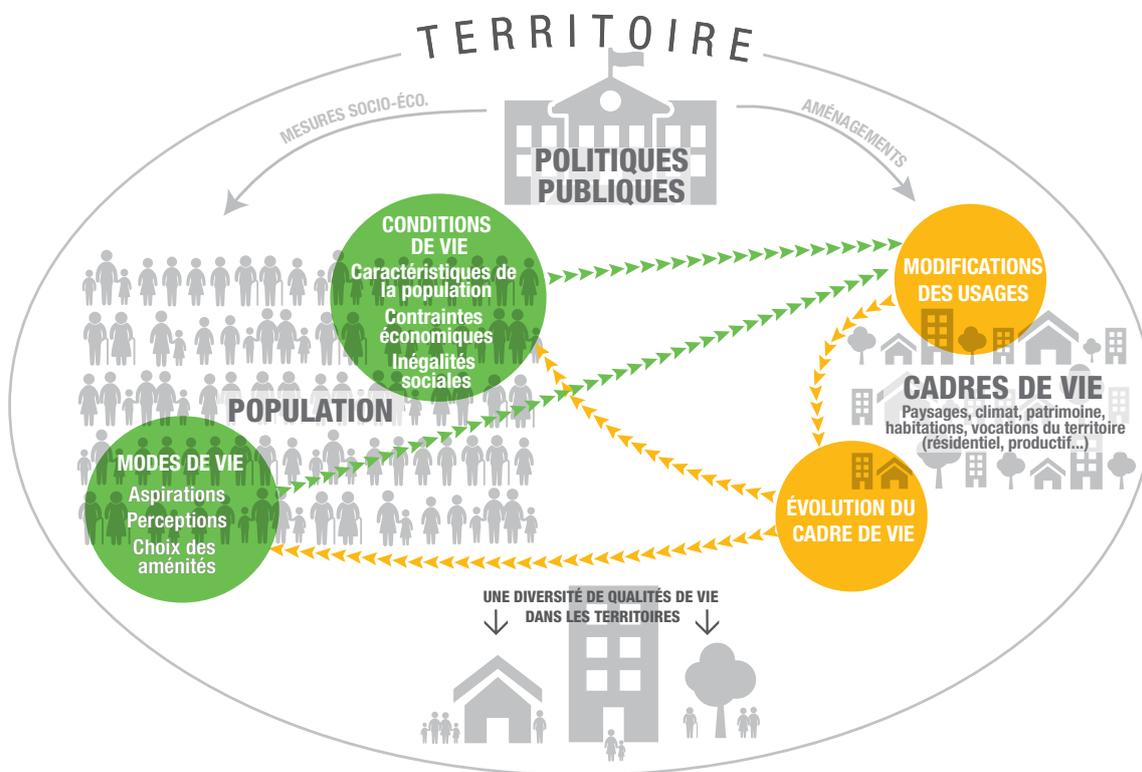
L'IDH est utilisé comme indicateur de contexte dans le cadre des réflexions autour des formations sanitaires et sociales présentes sur le territoire ou dans le suivi des plans locaux de développement économique (PLDE) et celui de la stratégie EuraLens. Il est également mobilisé par différents territoires pour des usages très divers.

Retrouvez l'actualité de ce forum hybride sur :

- le site de La démarche prospective régionale : <http://prospective.participons.net/>
- la page Facebook du « forum hybride » : <https://www.facebook.com/forumindicateursnpdc>
- le compte twitter : <https://twitter.com/forumhybride>

Conclusion : la qualité de vie au cœur d'un système dynamique mêlant cadre de vie, population et action publique

Graphique 3 ► Le système « Qualité de vie » : identification des leviers d'action publique



La qualité de vie peut donc être approchée au niveau territorial en mettant en regard simultanément les aspirations de la population et son cadre de vie, mais également en examinant les initiatives publiques. En effet, l'action publique et citoyenne est nécessaire pour corriger les externalités négatives, voire pour les internaliser (c'est-à-dire obliger les différentes parties prenantes à les anticiper, à les prendre en compte dans leurs choix et leurs actions). Pour agir sur la qualité de vie d'un territoire, il est donc possible pour les pouvoirs publics de mobiliser différents leviers, en agissant sur les différentes composantes du système :

- agir sur les modes de vie de la population au travers, par exemple, d'une politique de peuplement, c'est-à-dire d'accès au logement, visant davantage de mixité économique et sociale ;
- agir sur les caractéristiques du cadre de vie : développer les différents canaux d'accès aux services, augmenter

l'offre de transport en commun, préserver les ressources naturelles, développer les énergies renouvelables ;

- agir pour corriger les externalités, par exemple en favorisant l'accueil de nouvelles populations tout en évitant la consommation d'espaces agricoles ou naturels (démarche des SCoT) ;
- agir sur l'ensemble du système par des démarches transversales et participatives de type « Agendas 21 » ou « ÉcoQuartiers ».

La première étape de ces actions consiste à élaborer un diagnostic partagé de la qualité de vie qu'offre un territoire. Les éléments fournis dans ce rapport, notamment le guide méthodologique, ont vocation à guider les différents acteurs souhaitant mesurer, autrement que par les indicateurs économiques classiques, l'« habitabilité » d'un territoire. ■

Définitions

Externalité : En économie, l'externalité caractérise le fait qu'un agent économique crée, par son activité, un effet externe en procurant à autrui – sans contrepartie monétaire – soit une utilité, c'est-à-dire un avantage de façon gratuite, soit au contraire une désutilité, un dommage sans compensation. Dans le contexte de la qualité de vie, il s'agit des effets induits, non intentionnels, par la rencontre entre l'offre et la demande de qualité de vie. C'est le cas, notamment, de la dégradation de l'environnement ou encore de l'allongement du temps de trajet domicile-travail.

Taux d'effort énergétique : C'est la dépense énergétique « contrainte » rapportée aux ressources du ménage. Côté logement, la dépense énergétique « contrainte » correspond à la consommation d'énergie pour le chauffage, l'eau chaude et la ventilation du logement. Côté déplacements, la dépense énergétique « contrainte » correspond à la dépense effective en carburant liée aux trajets effectués par le ménage pour se rendre sur son lieu de travail et/ou son lieu d'études, ainsi que pour les achats, la santé ou des motifs administratifs.

Vulnérabilité énergétique : Un ménage est dit dans une telle situation si son taux d'effort énergétique est supérieur à un certain seuil. Ce seuil correspond au double de la médiane des taux d'effort observés en France métropolitaine au cours de l'année considérée. Néanmoins, on exclut les ménages les plus riches des ménages vulnérables, c'est-à-dire ceux ayant un revenu par unité de consommation supérieur au double du revenu par unité de consommation médian.

ÉcoQuartiers : Opération qui propose de construire une ville mixte, en association avec les différentes parties prenantes mais également les habitants, dans un cadre de vie de qualité, tout en limitant son empreinte écologique. Construire un ÉcoQuartier consiste à trouver une réponse adaptée conjointement aux besoins locaux et aux enjeux nationaux, tant dans la programmation (logements, activité économique, équipements, etc.) que dans la forme urbaine (de la maison aux

îlots plus denses). Les ÉcoQuartiers s'articulent ainsi autour des notions de densité, de nature en ville, d'anticipation et d'adaptation au changement climatique, et visent à les mettre en œuvre harmonieusement.

ÉcoCités : Initiés en 2008, les projets ÉcoCités ont pour but de promouvoir la ville durable à une échelle supracommunale et de soutenir la croissance et l'attractivité des villes. Ils répondent aux nouvelles attentes de leurs habitants actuels et futurs, et les rendent plus respectueuses de leur milieu et moins consommatrices d'énergie ou d'espace périurbain. Ils sont pour cela soutenus par l'intervention du fonds Ville de demain qui finance certaines actions des ÉcoCités. Leur priorité est de faciliter l'émergence de nouvelles façons de concevoir, construire, faire évoluer et gérer la ville en s'appuyant sur une approche intégrée des transports et de la mobilité, de l'énergie et des ressources, de l'organisation urbaine et de l'habitat. Les treize projets ÉcoCités sont, à ce jour, portés par des grandes agglomérations : Bordeaux, Clermont-Ferrand, Grenoble, Marseille, Metz, Montpellier, Nantes, Nice, Plaine Commune, Rennes, Strasbourg, Territoire de la Côte Ouest de la Réunion.

Plan d'actions Ville durable : Le plan Ville durable a également fait l'objet d'appels à projets « Transports collectifs » pour aider les collectivités locales à accélérer le développement des transports collectifs en site propre (métro, tram, etc.). Le développement des réseaux de transports collectifs urbains et périurbains permet à la fois de réduire la pollution et les émissions de gaz à effet de serre – en aidant au report modal de la voiture particulière vers des modes de transport plus responsables – et de lutter contre la congestion urbaine. Trois appels à projets ont été lancés afin de soutenir les projets portés par les collectivités locales de métropole (hors Île-de-France) et d'outre-mer : projets de métro, de tramway, de tram-train, de bus à haut niveau de service, de navette fluviale ou maritime, de transport par câble ou crémaillère ; investissements se rapportant au vélo ; actions innovantes en matière de mobilité durable. Début 2014, près de 130 projets ont ainsi été retenus.

Bibliographie

CGDD-SOeS, *Rapport sur l'état de l'environnement en France*, édition 2014.

COCHEZ N., DURIEUX E., LÉVY D., « Vulnérabilité énergétique : loin des pôles urbains, chauffage et carburant pèsent fortement dans le budget », *Insee Première* n° 1530, janvier 2015.

Datar, « Dynamiques, interdépendances et cohésion des territoires », *Rapport 2011 de l'Observatoire des Territoires*, pp. 151-155, mars 2012.

FNAU, « Campagnes urbaines », 34^e Rencontre des agences d'urbanisme, *La revue Urbanisme*, Hors-série n° 47, hiver 2013.

LÉVÉQUE A., FEUILLET C., « Les parcs naturels régionaux : chiffres clés », *Études et documents du CGDD*, octobre 2014.

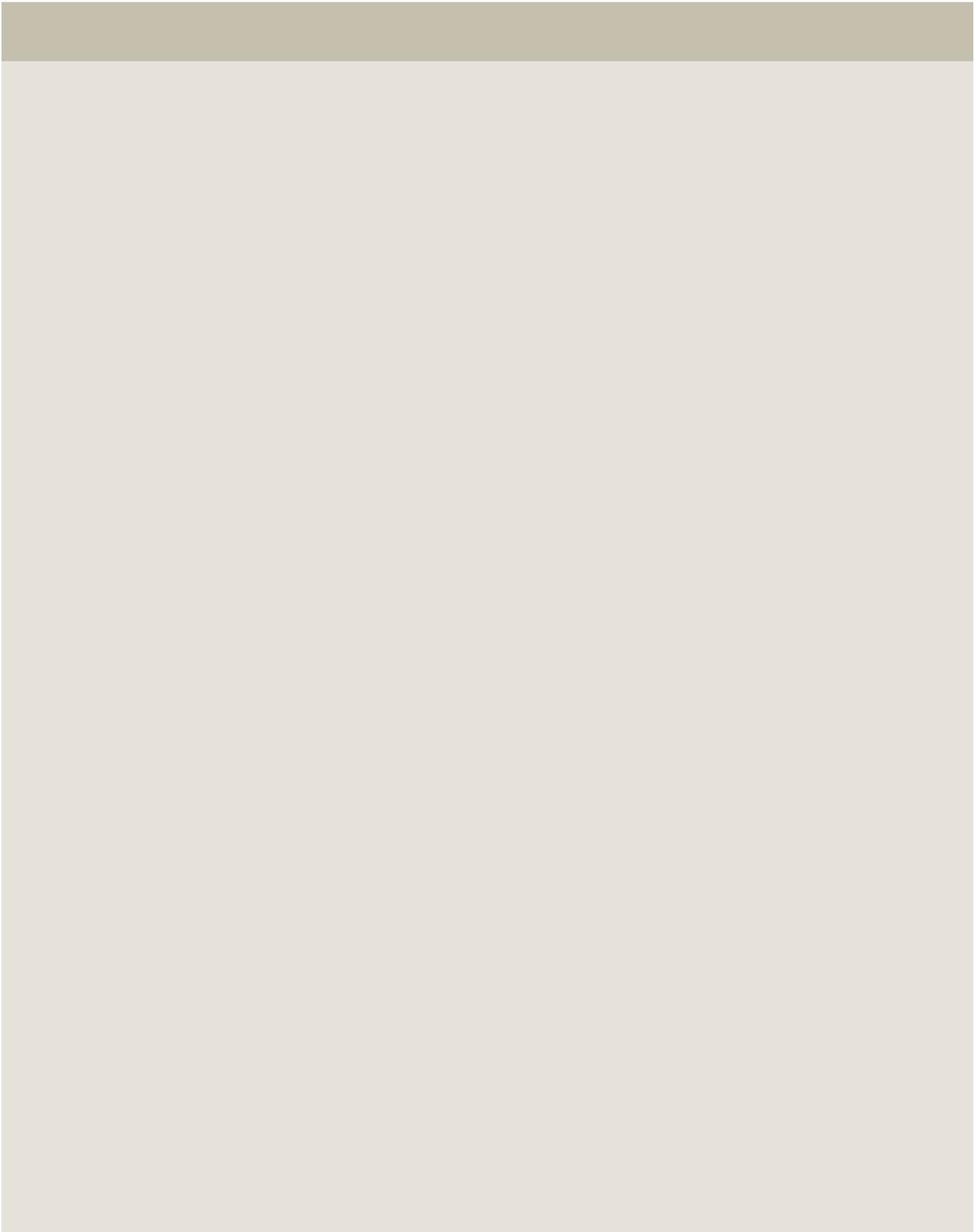
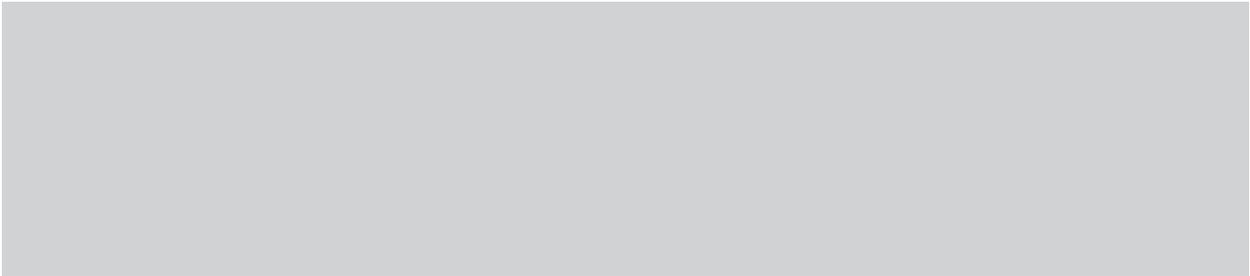




Table des figures

Liste des sigles

Décret relatif à l'Observatoire des territoires

Table des figures

Cartes

Synthèse – Carte 1 ▶ En moyenne, les revenus médians sont plus élevés dans les espaces urbains	13
Synthèse – Carte 2 ▶ Les économies dont le PIB est le plus faible croissent plus rapidement	14
Synthèse – Carte 3 ▶ Les déplacements domicile-travail dessinent les interdépendances les plus structurantes	16
Synthèse – Carte 4 ▶ Les inégalités progressent au sein des territoires plus qu'entre eux	18
Synthèse – Cartes 5 et 6 ▶ Degré de satisfaction des résidents quant au logement et à l'emploi : des configurations régionales quasiment opposées	19
Synthèse – Carte 7 ▶ Des qualités de vie au croisement des caractéristiques de la population et des cadres de vie offerts par les territoires	20
I A 1 – Carte 1 ▶ La population des régions européennes et son évolution 2003-2013	27
I A 1 – Carte 2 ▶ Évolution de la population régionale due au solde migratoire apparent (1999-2011)	29
I A 1 – Carte 3 ▶ Évolution de la population régionale due au solde naturel (1999-2011)	29
I A 1 – Carte 4 ▶ Les trajectoires départementales d'évolution de la population (1990-2011)	30
I A 1 – Encadré Carte 1 ▶ Zoom sur les départements littoraux : évolution de la population par commune (1990-2011)	31
I A 1 – Carte 5 ▶ L'évolution de la population due au solde naturel et au solde migratoire dans les bassins de vie (1999-2011)	32
I A 1 – Carte 6 ▶ Le zonage en aires urbaines 2010	34
I A 1 – Carte 7 ▶ La population des départements français à l'horizon 2040 (2010-2040)	35
I A 2 – Carte 1 ▶ Nombre de logements pour 100 habitants (densité du parc de logements)	38
I A 2 – Carte 2 ▶ Part des résidences secondaires dans l'ensemble des logements	39
I A 2 – Carte 3 ▶ Localisation des locataires du parc privé (2011)	40
I A 2 – Carte 4 ▶ Suroccupation des résidences principales occupées par des locataires (2011)	41
I A 2 – Carte 5 ▶ Évolution annuelle moyenne du nombre de logements entre 2006 et 2011	42
I A 2 – Carte 6 ▶ Prix moyen au m ² des terrains à bâtir en 2012	43
I A 2 – Carte 7 ▶ Dynamiques de population et de logement selon les espaces ruraux	45
I B 1 – Carte 1 ▶ Évolution annuelle moyenne du PIB régional européen par habitant (en SPA) (%) 2000-2011	51
I B 1 – Carte 2 ▶ Types de régions selon l'évolution à long terme du PIB (1990-2011)	52
I B 1 – Carte 3 ▶ Types de régions selon l'évolution de court terme du PIB (2006-2011)	54
I B 1 – Encadré Carte 1 ▶ Typologie des zones d'emploi	55
I B 2 – Carte 1 ▶ Nombre d'emplois au lieu de travail en 2011 et évolution 1999-2011	59
I B 2 – Carte 2 ▶ Spécialisation professionnelle des zones d'emploi	61
I B 2 – Carte 3 ▶ Indice d'inadéquation entre offre et demande de travail	64
I B 2 – Carte 4 ▶ Part des actifs résidant et travaillant dans la même zone d'emploi	64
I B 2 – Carte 5 ▶ Part des demandeurs d'emploi en 2013	65
I B 2 – Carte 6 ▶ Évolution de la part des demandeurs d'emploi entre 2003 et 2013	66
I B 3 – Carte 1 ▶ Effort de recherche et nombre de chercheurs dans les régions européennes	69
I B 3 – Carte 2 ▶ Part des établissements innovants et nombre de membres de pôles de compétitivité	71
I B 3 – Carte 3 ▶ Nombre de collaborations ayant abouti à un dépôt de brevet	72
I B 3 – Carte 4 ▶ Montant des crédits FEDER programmés pour la période 2014-2020	73
I B 4 – Carte 1 ▶ Revenus fiscaux médians par Unité de consommation (UC) en 2011	76
I B 4 – Carte 2 ▶ Évolution du revenu fiscal médian entre 2007 et 2011	77
I B 4 – Carte 3 ▶ Typologie des zones d'emploi selon l'évolution des inégalités et des bas et hauts revenus	78
I B 4 – Carte 4 ▶ Degré de ségrégation entre les cadres et les ouvriers au lieu de résidence	79
I B 4 – Encadré Carte 1 ▶ Surreprésentation à l'IRIS (îlot regroupé pour l'information statistique) de différents indicateurs traditionnellement retenus en politique de la ville – Exemple de la ville d'Amiens	81
I B 4 – Encadré Carte 2 ▶ Carroyage de concentration de population à bas revenus – Exemple de la ville d'Amiens	82
I C 1 – Carte 1 ▶ Une typologie des campagnes françaises en fonction des paysages	87
I C 1 – Carte 2 ▶ Taux de boisement en 2012	87
I C 1 – Carte 3 ▶ Part de la superficie agricole utile (SAU) dans la surface totale en 2012	87
I C 1 – Carte 4 ▶ Taux d'artificialisation des sols 2006-2012	88
I C 1 – Carte 5 ▶ Concentration moyenne en nitrates dans les eaux souterraines en 2011	91
I C 1 – Carte 6 ▶ Épisode de pollution en dioxyde d'azote	92
I C 1 – Carte 7 ▶ Prélèvements en eau par usage en 2010, hors refroidissement des usines de production d'énergie	93
I C 1 – Carte 8 ▶ Anomalies de température moyenne quotidienne à deux horizons : écart entre le scénario et la période de référence (1976-2005)	95
I C 1 – Encadré Carte 1 ▶ Réduction de la hauteur de neige printanière (en %) sur les Alpes à 1 800 m pour la fin du siècle selon différents scénarios (faisant varier la concentration en CO ₂)	97
I C 1 – Carte 9 ▶ Exposition des populations aux risques climatiques en 2013	98
I C 1 – Carte 10 ▶ Espaces protégés en 2013	100

I C 1 – Carte 11	► Part de la population communale en zone inondable et territoires à risque important d'inondation (TRI)	101
I C 1 – Carte 12	► Palmarès ÉcoQuartiers 2013 et lauréats des appels à projets 2009 et 2011	102
I C 1 – Carte 13	► Systèmes de vélos en libre-service et projets de transports collectifs en site propre financés suite aux appels à projets nationaux	102
I C 2 – Carte 1	► Consommation finale d'énergie par secteur en 2012 et évolution 1990-2012	105
I C 2 – Carte 2	► Production totale d'électricité par filière en 2012 et évolution entre 2002 et 2012	109
I C 2 – Carte 3	► Puissance éolienne raccordée et facteur de charge moyen	111
I C 2 – Carte 4	► Puissance photovoltaïque raccordée et facteur de charge moyen	111
I C 2 – Encadré Carte 1	► Ambition des SRCAE publiés et en projet au 1 ^{er} juin 2014	112
I C 2 – Carte 5	► Rapport production/consommation en 2013	113
I C 2 – Carte 6	► Bilan des échanges contractuels import-export par région	114
I C 3 – Carte 1	► Part des jeunes de 18-24 ans dans les régions européennes en 2013	117
I C 3 – Carte 2	► Part des jeunes de 18-24 ans par commune en 2011	117
I C 3 – Carte 3	► Solde migratoire rapporté à la population des jeunes de 18-24 ans, en 2008	118
I C 3 – Carte 4	► Part des 30-34 ans diplômés de l'enseignement supérieur, par région européenne (2013)	119
I C 3 – Carte 5	► Part des 30-34 ans diplômés de l'enseignement supérieur, par zone d'emploi (2011)	120
I C 3 – Carte 6	► Part des jeunes de 15 à 24 ans sans diplôme	121
I C 3 – Carte 7	► Part des jeunes de 15 à 24 ans non insérés	121
I C 3 – Carte 8	► Taux d'activité des jeunes de 15-24 ans par zone d'emploi	123
I C 4 – Carte 1	► Nombre et part des plus de 65 ans en Europe	127
I C 4 – Carte 2	► Part de la population âgée de plus de 65 ans (2011)	128
I C 4 – Carte 3	► Taux de migration des plus de 65 ans (2003-2008)	129
I C 4 – Carte 4	► Part des personnes de plus de 65 ans vivant seules (2011)	130
I C 4 – Carte 5	► Accessibilité géographique aux EHPAD en 2011, par commune	131
I C 4 – Carte 6	► Distances parcourues, entre chefs-lieux de communes (en km), selon le département d'origine des résidents en EHPAD fin 2011	132
I C 4 – Carte 7	► Évolution de la part de 65 ans et plus dans la population entre 2007 et 2040	133
I D 1 – Carte 1	► L'extension des aires urbaines entre 1999 et 2010	139
I D 1 – Carte 2	► Densité d'emplois au lieu de travail par commune en 2011	140
I D 1 – Carte 3	► Bassins d'activité des cadres en 2011	141
I D 1 – Carte 4	► Bassins d'activité des ouvriers en 2011	141
I D 1 – Carte 5	► Liens majeurs des déplacements domicile-travail entre grandes et moyennes aires urbaines en 2010, hors Paris	142
I D 1 – Carte 6	► Liens majeurs des déplacements domicile-travail entre l'ensemble des aires urbaines 2010, hors Paris	142
I D 1 – Carte 7	► Liens majeurs des migrations résidentielles des grandes et moyennes aires urbaines 2010, hors Paris	143
I D 1 – Carte 8	► Liens majeurs des relations siège-établissements des grandes et moyennes aires urbaines 2010, hors Paris	143
I D 1 – Encadré Carte 1	► Les systèmes urbains de proximité	144
I D 1 – Carte 9	► Nombre d'établissements dépendant de sièges situés dans l'aire urbaine de Paris en 2011	145
I D 1 – Carte 10	► Nombre d'établissements dépendant de sièges situés dans l'aire urbaine de Lille en 2011	145
I D 1 – Carte 11	► Densité d'emplois présents pour 1 000 habitants par bassin de vie en 2009	146
I D 2 – Carte 1	► Temps de trajet moyen en heure creuse à un panier de services de la gamme intermédiaire (2013)	148
I D 2 – Encadré Carte 1	► Les bassins de vie 2012	149
I D 2 – Carte 2	► Temps d'accès aux espaces de services de Pôle Emploi (agences, relais, permanences)	152
I D 2 – Carte 3	► Temps d'accès à un service de premier niveau de Pôle emploi (accueil, information, orientation)	152
I D 2 – Encadré Carte 1	► Les relais de services au public (au 30 juin 2014)	153
I D 2 – Encadré Carte 1	► L'accessibilité potentielle localisée (APL) des médecins généralistes libéraux (2010)	155
II A 1 – Carte 1	► Les personnes vivant seules	164
II A 1 – Carte 2	► Taux de mortalité prématurée des femmes	165
II A 1 – Carte 3	► Taux de mortalité prématurée des hommes	165
II A 3 – Carte 1	► Les niveaux de satisfaction différents selon les régions et les thématiques	175
II A 4 – Fiche 1 – Carte 1	► L'accessibilité aux équipements de la gamme intermédiaire	181
II A 4 – Fiche 1 – Carte 2	► Évolution entre 1998 et 2013 de l'accessibilité de la population aux équipements de la gamme intermédiaire	181
II A 4 – Fiche 2 – Carte 1	► La population titulaire du baccalauréat ou d'un diplôme supérieur	183
II A 4 – Fiche 2 – Carte 2	► Évolution entre 1999 et 2011 de la population titulaire du baccalauréat ou d'un diplôme supérieur	183
II A 4 – Fiche 3 – Carte 1	► Des écarts dans le taux d'emploi des femmes et des hommes	185
II A 4 – Fiche 3 – Carte 2	► L'évolution des écarts des taux d'emploi femmes/hommes de 1999 à 2011	185

Table des figures

II A 4 – Fiche 4 – Carte 1 ▶ Des territoires de vie relativement épargnés par le chômage de longue durée	187
II A 4 – Fiche 4 – Carte 2 ▶ L'évolution du chômage de longue durée dans les territoires de vie entre 1999 et 2011	187
II A 4 – Fiche 5 – Carte 1 ▶ Une large majorité de territoires peu artificialisés en France	189
II A 4 – Fiche 5 – Carte 2 ▶ Évolution entre 2000 et 2006 de la part des espaces artificialisés	189
II A 4 – Fiche 6 – Carte 1 ▶ La proximité des actifs occupés à leur lieu de travail	191
II A 4 – Fiche 6 – Carte 2 ▶ Évolution de la proximité au lieu de travail entre 1999 et 2011	191
II A 4 – Fiche 7 – Carte 1 ▶ La suroccupation de logements est élevée dans le Bassin parisien et en PACA	193
II A 4 – Fiche 7 – Carte 2 ▶ Évolution de la suroccupation des logements entre 1999 et 2011	193
II A 4 – Fiche 8 – Carte 1 ▶ Des personnes âgées mieux entourées dans le croissant sud-ouest du territoire	195
II A 4 – Fiche 8 – Carte 2 ▶ Évolution entre 1999 et 2011 de la part des personnes âgées vivant seules	195
II A 4 – Fiche 9 – Carte 1 ▶ Des familles monoparentales plus rares dans l'ouest de la France	197
II A 4 – Fiche 9 – Carte 2 ▶ Évolution entre 1999 et 2011 de la part des familles monoparentales	197
II A 4 – Fiche 10 – Carte 1 ▶ Des revenus moyens supérieurs dans les métropoles et dans les zones frontalières	199
II A 4 – Fiche 10 – Carte 2 ▶ Évolution des revenus moyens entre 1999 et 2011	199
II A 4 – Fiche 11 – Carte 1 ▶ Une sous-mortalité dans l'ouest (hors Bretagne), le sud-est et en Corse	201
II A 4 – Fiche 11 – Carte 2 ▶ Évolution de la surmortalité entre 1999 et 2011	201
II A 4 – Fiche 12 – Carte 1 ▶ Taux de participation au premier tour de l'élection présidentielle de 2012	203
II A 4 – Fiche 12 – Carte 2 ▶ Évolution entre 2002 et 2012 du taux de participation au premier tour de l'élection présidentielle	203
II B 1 – Carte 1 ▶ Classification des populations	207
II B 2 – Carte 1 ▶ Classification des cadres de vie	209
II B 3 – Carte 1 ▶ Typologie synthétique	212
II B 4 – Carte 1 ▶ Variation de la croissance démographique en France de 1975 à 2012	215
II B 4 – Carte 2 ▶ Vulnérabilité énergétique pour les déplacements	218
II B 4 – Carte 3 ▶ Vulnérabilité énergétique pour le logement	218
II B 4 – Encadré Carte 1 ▶ Couverture de la France en documents d'urbanisme au 31 décembre 2012	219
II B 4 – Carte 4 ▶ Part de la population concernée par une démarche Agenda 21	220

Graphiques

Synthèse – Graphique 1 ▶ La concentration des emplois dans les pôles urbains (Nombre d'emplois pour 100 actifs, par type d'espace)	12
Synthèse – Graphique 2 ▶ Évolution de l'indice de Gini : la crise a accru les inégalités de revenus entre les individus	15
Synthèse – Graphique 3 ▶ Les différents canaux de distribution des services : de plus en plus de possibilités pour les usagers	17
I A 2 – Graphique 1 ▶ Statut d'occupation des résidences principales : part et nombre en 2011 ; évolution entre 2006 et 2011	40
I A 2 – Encadré Graphique 1 ▶ Comparaison de l'évolution du prix au m ² des terrains à bâtir en métropole	44
I B 1 – Graphique 1 ▶ Relation entre la croissance du PIB (2000-2011) et son niveau dans les régions européennes	51
I B 1 – Graphique 2 ▶ Profils d'évolution de long terme du PIB des régions (1990-2011)	52
I B 1 – Graphique 3 ▶ Profils d'évolution de court terme du PIB des régions (2006-2011)	54
I B 2 – Graphique 1 ▶ Évolution annuelle moyenne de l'emploi par type de zone entre 1999 et 2011	62
I B 2 – Graphique 2 ▶ Concentration de l'emploi selon la catégorie sociale	63
I B 3 – Graphique 1 ▶ Effort de recherche, par région, en 2011	70
I B 3 – Graphique 2 ▶ Poids et répartition des dépenses de R&D entre entreprises et administrations, par région, en 2010	70
I B 4 – Graphique 1 ▶ Évolution de l'indice de ségrégation (Duncan) entre cadres et professions intellectuelles supérieures et ouvriers dans les zones d'emploi	80
I C 1 – Graphique 1 ▶ Évolution des différents types d'espaces artificialisés	89
I C 1 – Graphique 2 ▶ Évolution de l'anomalie de température moyenne sur la France, de 1900 à 2013 (référence à la normale 1961-1990)	94
I C 1 – Encadré Graphique 1 ▶ Évolution de l'enneigement moyen au cours de l'hiver sur le massif des Pyrénées à l'altitude de 1 800 m simulée dans le cadre du projet SCAMPEI, aux horizons 2030 et 2080, par référence aux normales 1961-1990 et 1981-2010	96
I C 1 – Encadré Graphique 1 ▶ Les PCET initiés ou approuvés, par région au 2 novembre 2014	99
I C 2 – Graphique 1 ▶ Évolution du poids des secteurs dans la consommation totale d'énergie entre 2002 et 2013	105
I C 2 – Graphique 2 ▶ Dépense moyenne en énergie par ménage, de 2011 à 2013	107
I C 2 – Graphique 3 ▶ Consommation effective des ménages par fonction aux prix courants de 1960 à 2013	107
I C 2 – Graphique 4 ▶ Répartition de la consommation finale énergétique par forme d'énergie, de 1973 à 2013	108
I C 2 – Graphique 5 ▶ Évolution de la production brute d'électricité renouvelable, hors énergie hydraulique et marémotrice, entre 2005 et 2011 par région, en GWh	110
I C 3 – Graphique 1 ▶ En 2011, 11,9% des jeunes âgés de 18 à 24 ans sont des sortants précoces	121

<i>IC 3 – Encadré Graphique 1</i> ► Situation des jeunes de 16 à 29 ans résidant en ZUS vis-à-vis de l'emploi (au sens du BIT), selon le sexe et le niveau de diplôme	124
I C 4 – Graphique 1 ► Contributions des différentes classes d'âge à la croissance démographique annuelle	126
I C 4 – Graphique 2 ► Pyramide des âges de la France (1990-2011)	127
ID 1 – Graphique 1 ► Évolution démographique des aires urbaines différenciée entre pôle et couronne (1999-2011)	139
<i>ID 2 – Encadré Graphique 1</i> ► Schéma partiel de la distribution multicanal des services	151
II A 1 – Graphique 1 ► Extrait de l'enquête « <i>World Value Survey</i> »	168
II A 1 – Graphique 2 ► Enquête « Conditions de vie et Aspirations » du Crédoc	168
II B 4 – Graphique 1 ► Évolution de la part des actifs utilisant les transports en commun par type d'espace	216
II B 4 – Graphique 2 ► Distance moyenne d'un trajet domicile-travail selon le profil urbain du lieu de résidence (1994-2008)	217
II B 4 – Graphique 3 ► Le système « Qualité de vie » : identification des leviers d'action publique	222

Tableaux

I A 1 – Tableau 1 ► Le zonage en aires urbaines et ses évolutions entre 1999 et 2011	33
I A 2 – Tableau 1 ► Projections de ménages et demande potentielle de logements : différents scénarios	46
I B 1 – Tableau 1 ► Comparaison des profils de croissance de court et long termes des régions	53
<i>IB 1 – Encadré Tableau 1</i> ► Forces et atouts des types de zones d'emploi	56
<i>IB 2 – Encadré Tableau 1</i> ► Répartition des emplois par type de zone d'emploi	60
I B 2 – Tableau 1 ► Évolution de l'emploi par catégorie sociale et par type de zone	62
I C 2 – Tableau 1 ► Dépense moyenne en énergie par ménage, de 1973 à 2013	106
<i>IC 4 – Encadré Tableau 1</i> ► Espérance de vie à la naissance et à 65 ans par sexe, en France et en UE à 28	134
<i>ID 1 – Encadré Tableau 1</i> ► Nombre de travailleurs frontaliers par pays de destination (en milliers, 2011)	147
II B 1 – Tableau 1 ► Indicateurs retenus pour la classification « Population »	206
II B 1 – Tableau 2 ► Répartition de la population et de la superficie selon la classification « Population »	207
II B 2 – Tableau 1 ► Indicateurs utilisés pour la classification « Cadres de vie »	208
II B 2 – Tableau 2 ► Répartition de la population et de la superficie selon la classification des cadres de vie	209
II B 3 – Tableau 1 ► Répartition des territoires de vie selon les deux classifications	210
II B 3 – Tableau 2 ► Répartition de la population et de la superficie selon la typologie synthétique	211

Liste des sigles utilisés

A

ACC	Analyse des corrélations canoniques
ACM	Analyse des correspondances multiple
ACP	Analyse en composantes principales
Ademe	Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
AFC	Analyse factorielle des correspondances
Anah	Agence nationale de l'habitat
APL	Aides personnalisées au logement ou Accessibilité potentielle localisée

B

BIT	Bureau international du travail
BPE	Base permanente des équipements

C

CCMSA	Caisse Centrale de la Mutualité Sociale Agricole
Cété	Centre d'études techniques de l'équipement
Certu	Centre d'études sur les réseaux, les transports, l'urbanisme et les constructions publiques (Medde)
Cesaer	Centre d'Economie et de Sociologie Appliquées à l'Agriculture et aux Espaces Ruraux
CFM	Cadres des fonctions métropolitaines
CGDD	Commissariat général au développement durable
CGET	Commissariat général à l'égalité des territoires
Clap	Connaissance locale de l'appareil productif (Insee)
Cnaf	Caisse nationale des allocations familiales
Cnamts	Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés
Cnav	Caisse nationale d'assurance vieillesse
Cnis	Conseil national de l'information statistique
CPER	Contrat de projet Etat-région
Crédoc	Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie
CSP	catégorie socio-professionnelle

D

Dares	Direction de l'animation, de la recherche, des études et des statistiques du Ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social et du Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie
Datar	Délégation interministérielle à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale
Depp	Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (MEN)
DGALN	Direction générale de l'aménagement du logement et de la nature (Medde)
DGCS	Direction générale de la cohésion sociale (Ministère de la santé)
DGEC	Direction générale de l'énergie et du climat (Medde)
DGFip	Direction générale des finances publiques
DGITM	Direction Générale des Infrastructures des Transports et de la Mer (Medde)
DGPR	Direction générale de la prévention des risques (Medde)
DIRD	Dépense intérieure de recherche et développement
Dreal	Directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (Medde)
Drees	Direction Recherche, Etudes, Evaluation et Statistiques du ministère des Affaires Sociales, de la Santé et des Droits des Femmes

E

ELD	Entreprise locale de distribution pour l'électricité et le gaz
Ehpad	Etablissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes
EPCI	Etablissement public de coopération intercommunale
EPTB	Enquête sur le prix des terrains à bâtir (Medde)
ERFS	Enquête sur les revenus fiscaux et sociaux (Insee)
Espou	European spatial planning observation network (voir Orate)
Estel	Estimations d'emploi localisées (Insee)
ETI	Entreprise de taille intermédiaire
ETP	Equivalent temps plein
EVS	Enquête événement de vie et santé (Drees)
EVSI	Espérance de vie sans incapacité

F

Feder	Fonds européen de développement régional
Filocom	Fichier des Logements par Communes constitué par la DGFip
Fnuu	Fédération nationale des agences d'urbanisme
FSE	Fonds social européen

G

Gaspar	Gestion Assistée des Procédures Administratives relatives aux Risques naturels et technologiques (DGPR)
GES	Gaz à effet de serre
Giec	Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat

I

IAU-IdF	Institut d'aménagement et d'urbanisme d'Île-de-France
IDH	Indicateur de développement humain
IGN	Institut national de l'information géographique et forestière
Ined	Institut nationale des études démographiques
Inra	Institut national de la recherche agronomique
Inrets	Institut national de recherche sur les transports et leur sécurité
Inserm-Cépidic	Institut national de la santé et de la recherche médicale - Centre d'épidémiologie sur les causes médicales de décès
Insee	Institut national de la statistique et des études économiques
Irdes	Institut de recherche et documentation sur la santé
Iris	Ilots regroupés pour l'information statistique
ISS	Indicateur de santé sociale

M

Maaf	Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt
Medde	Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'environnement
MEN	Ministère de l'éducation nationale
MESR	Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche
METL	Ministère du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité
Metric	Mesure des trajets inter-communes/carreaux, distancier développé par l'Insee
MNHN	Muséum national d'histoire naturelle
MOT	Mission opérationnelle transfrontalière
Mtep	million de tonnes équivalent pétrole
MV	Mégavolt
MW	Mégawatt

N

NTIC	Technologies de l'information et de la communication
Nuts	Nomenclature d'unités territoriales statistiques. Les Nuts 2 correspondent aux régions françaises et les Nuts 3 aux départements

O

OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
Odomatrix	logiciel de calcul de distanciers intercommunaux (Inra)
ONCEA	Observatoire national de la consommation des espaces agricoles (Maaf)
ONML	Observatoire national de la mer et du littoral (Medde)
ONPV	Observatoire national de la Politique de la ville (CGET)
ONU	Organisation des nations unies
ONZUS	Observatoire national des zones urbaines sensibles
Orate	Observatoire en réseau de l'aménagement du territoire européen (voir Espo)

P

PCET	Plan Climat-Énergie Territorial
PIA	Programme d'Investissements d'Avenir
PIB	Produit intérieur brut
PLDE	Plans Locaux de Développement Economique
PLU	Plan local d'urbanisme
PME	Petites et moyennes entreprises
PNR	Parc naturel régional
POS	Plan d'occupation des sols
PPA	Parité de pouvoir d'achat ou standard de pouvoir d'achat (SPA)
PPRN	Plans de prévention des risques naturels
PPV	enquête Panel politique de la ville

R

RCS/RCO	Réseaux de contrôles de surveillance et opérationnels sur le portail national d'Accès aux Données sur les Eaux Souterraines (ADES)
R&D	Recherche et développement
RDB	Revenu disponible brut
RDL	Revenus disponibles localisés
REE	Répertoire des Entreprises et des Etablissements (Insee-Sirene)
RFL	Revenus fiscaux localisés
RP	Recensement de la population
RTE	Réseau de transport d'électricité

S

SAU	Superficie agricole utilisée
SCEES	Service central des enquêtes et études statistiques (MAAF)
SCoT	Schéma de cohérence territoriale
SEI	Système électrique insulaire (EDF-Corse)
Sirene	Système Informatique pour le Répertoire des Entreprises et de leurs Etablissements (Insee)
Sit@del	base de données du système statistique public relative à la construction neuve de logements et de locaux non résidentiels (SOeS)
SNII-RAM	Système national d'information inter-régimes de l'Assurance maladie
SOeS	Service de l'observation et des statistiques (Medde)
SPA	Standard de Pouvoir d'Achat
SPN	Service du Patrimoine Naturel (MNHN)

SRCAE	Schémas régionaux climat-air-énergie
SRCE	Schémas régionaux de cohérence écologique
SRCV	Statistiques sur les ressources et les conditions de vie
SRI-SI	Stratégies Régionales d'Innovation et de Spécialisation Intelligente
SSP	Service de la Statistique et de la Prospective (MAAF)
STMT	Statistiques mensuelles du marché du travail (Pôle emploi-Dares)
Systra	groupe international d'ingénierie et de conseil dans le domaine de la mobilité, notamment sur les transports urbains et les transports ferroviaires

T

Tep	Tonne équivalent pétrole
Teruti-Lucas	Enquête « Utilisation des territoires » - Land Use Cover Area From Statistical Survey
TWh	Terawattheure

U

UC	Unité de consommation
UE15	Union Européenne des 15 pays membres (France, Allemagne, Italie, Pays-Bas, Belgique, Luxembourg, Irlande, Royaume-Uni, Danemark, Grèce, Espagne, Portugal, Finlande, Suède et Autriche)
UE28	Union Européenne des 28 pays membres (UE 15 plus Estonie, Lettonie, Lituanie, Pologne, République tchèque, Slovaquie, Hongrie, Slovénie, Chypre, Malte, Bulgarie, Roumanie et Croatie)
UMR	Unité mixte de recherche
UMS RIATE	Unité mixte de service « Réseau interdisciplinaire pour l'aménagement du territoire européen »
UU	unité urbaine

V

VA	Valeur ajoutée
----	----------------

Z

ZAU	Zonage en aires urbaines (Insee)
ZUS	Zone urbaine sensible

Décret relatif à l'Observatoire des territoires

28 juillet 2011

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Texte 32 sur 155

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'ALIMENTATION, DE LA PÊCHE, DE LA RURALITÉ ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Décret n° 2011-887 du 26 juillet 2011 portant renouvellement de l'Observatoire des territoires

NOR : AGRR1031365D

Publics concernés : élus et techniciens des collectivités territoriales, associations d'élus, administrations centrales et leurs établissements publics, grand public, experts et chercheurs dans le domaine de l'aménagement du territoire, réseau international dans ce domaine.

Objet : prorogation du délai de six ans prévu lors de la création de l'Observatoire des territoires par le décret n° 2004-967 du 7 septembre 2004.

Entrée en vigueur : le texte entre en vigueur le lendemain de sa publication.

Notice : l'Observatoire des territoires est un lieu de partage entre l'Etat, des personnalités qualifiées et des élus sur la connaissance des dynamiques et des disparités territoriales. Il avait été créé pour six ans par le décret n° 2004-967 du 7 septembre 2004. Le présent décret renouvelle l'observatoire pour une durée de six ans. Il confirme les missions de l'observatoire, ajuste sa composition et précise les modalités de son fonctionnement.

Références : le présent décret peut être consulté sur le site Légifrance (<http://www.legifrance.gouv.fr>).

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire,

Vu le décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat ;

Vu le décret n° 2009-1549 du 14 décembre 2009 créant la délégation interministérielle à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale,

Décète :

Art. 1^{er}. – L'Observatoire des territoires, placé auprès du ministre chargé de l'aménagement du territoire, est maintenu pour une durée de six ans.

Art. 2. – L'Observatoire des territoires est chargé de rassembler, d'analyser et de diffuser les études et les données relatives aux dynamiques et aux disparités territoriales ainsi qu'aux politiques menées dans le champ de l'aménagement et du développement des territoires. Il est chargé en particulier d'assurer la collecte et la diffusion des données géographiques détenues dans les administrations, relatives aux politiques menées dans le champ de l'aménagement du territoire.

Il remet, tous les trois ans, un rapport au Premier ministre. Ce rapport, transmis au Parlement, est rendu public.

Il facilite l'échange d'expériences, l'harmonisation des méthodes, la mutualisation des connaissances entre l'Etat et les collectivités territoriales.

Il anime un programme d'études et de recherches en vue d'améliorer les méthodes d'observation et d'analyse des territoires, ainsi que l'expertise française dans ce domaine sur la scène européenne et internationale.

Art. 3. – L'Observatoire des territoires dispose d'un conseil d'orientation présidé par le ministre chargé de l'aménagement du territoire ou, en son absence, par le délégué interministériel à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale.

Le conseil d'orientation comprend :

Vingt-deux membres de droit :

Le délégué interministériel à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale, ou son représentant ;

Le secrétaire général du comité interministériel des villes, ou son représentant ;
 Le directeur général de l'Institut national de la statistique et des études économiques, ou son représentant ;
 Un représentant du ministre de l'intérieur ;
 Un représentant du ministre chargé des collectivités territoriales ;
 Un représentant du ministre chargé du développement durable ;
 Un représentant du ministre chargé de l'urbanisme ;
 Un représentant du ministre chargé de l'agriculture ;
 Un représentant du ministre chargé de l'industrie ;
 Un représentant du ministre chargé du travail ;
 Un représentant du ministre chargé de la santé ;
 Un représentant du ministre chargé de l'enseignement supérieur ;
 Un représentant du ministre de l'éducation nationale ;
 Un député, désigné par le président de l'Assemblée nationale ;
 Un sénateur, désigné par le président du Sénat ;
 Le président du Conseil économique, social et environnemental, ou son représentant ;
 Le président de l'Association des régions de France, ou son représentant ;
 Le président de l'Assemblée des départements de France, ou son représentant ;
 Le président de l'Association des maires de France, ou son représentant ;
 Le président de l'Association des communautés de France, ou son représentant ;
 Le président de l'Assemblée des conseillers économiques et sociaux régionaux, ou son représentant ;
 Le président de la Fédération nationale des agences d'urbanisme, ou son représentant.

Cinq personnalités qualifiées nommées pour une durée de trois ans renouvelable par arrêté du ministre chargé de l'aménagement du territoire.

En cas d'empêchement définitif, de démission ou de décès d'un membre nommé par arrêté du ministre, il est pourvu à son remplacement pour la durée du mandat restant à courir.

Art. 4. – L'observatoire définit chaque année un programme de travail, qui précise notamment les modalités d'association des différents organismes producteurs de données et d'analyses utiles à sa mission.

Il constitue des groupes de travail en fonction des thématiques choisies.

Il peut convenir de programmes d'études avec tout organisme public ou privé ayant une mission d'observation des territoires. Il peut associer à ses travaux des personnalités extérieures françaises et étrangères qu'il choisit en raison de leur compétence ou de leur fonction ainsi qu'au sein de toute administration nationale ou locale.

Art. 5. – Les administrations de l'Etat et les établissements publics placés sous sa tutelle sont tenus de communiquer à l'Observatoire des territoires les éléments nécessaires à la poursuite de ses travaux, sous réserve de l'application des dispositions législatives imposant une obligation du secret.

Art. 6. – Le conseil d'orientation de l'observatoire se réunit au moins deux fois par an sur convocation de son président. Outre ces deux réunions, il peut également se réunir à la demande de son président, ou de la majorité de ses membres.

La délégation interministérielle à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale assure le secrétariat de l'Observatoire des territoires.

Art. 7. – Les fonctions des membres du conseil d'orientation de l'observatoire sont gratuites. Les frais de déplacement et, le cas échéant, de séjour des membres de l'observatoire ainsi que ceux des experts visés à l'article 4 peuvent être remboursés dans les conditions prévues par le décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 susvisé.

Art. 8. – Le décret n° 2004-967 du 7 septembre 2004 portant création de l'Observatoire des territoires est abrogé.

Art. 9. – Le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 26 juillet 2011.

FRANÇOIS FILLON

Par le Premier ministre :

*Le ministre de l'agriculture, de l'alimentation,
de la pêche, de la ruralité
et de l'aménagement du territoire,*

BRUNO LE MAIRE



Le rapport de l'Observatoire des territoires 2014 est une publication du CGET, disponible en ligne sur les sites cget.gouv.fr et observatoire-des-territoires.gouv.fr.

Qualité de vie, habitants, territoires

Rapport de l'Observatoire des territoires 2014

Créé par l'État en septembre 2004, et animé par le Commissariat Général à l'Égalité des territoires (CGET), l'Observatoire des territoires met en réseau les nombreux organismes publics qui interviennent dans l'analyse des territoires afin de mieux partager les connaissances disponibles dans ce domaine. Avec la quatrième édition de son rapport triennal, l'Observatoire dresse un panorama complet des dynamiques, mais aussi des disparités géographiques de notre pays.

Comment les territoires français s'inscrivent-ils dans l'espace européen ? Quels processus sous-jacents permettent de comprendre la diversité des territoires ? Leurs trajectoires sont-elles convergentes ou divergentes ? Quel a été l'impact de la crise sur les différents profils économiques ? Comment les territoires sont-ils interconnectés ? Quels défis environnementaux vont-ils devoir relever ? Quels éléments sont constitutifs de la qualité de vie qu'offre un territoire ?

Voici quelques-unes des questions auxquelles ce rapport tente de répondre en présentant des analyses fondées sur des données fiables et comparables, ainsi que des indicateurs innovants. Toutes ces données et grilles de lecture ont pour objectif de guider les acteurs publics dans les diagnostics de territoires, notamment sur les questions relatives à la qualité de vie : les indicateurs et le guide méthodologique proposés dans ce rapport facilitent l'appropriation de ce sujet, au cœur des préconisations de la commission Stiglitz sur la « mesure de la performance économique et du progrès social ». En lien avec son site internet et son espace de cartographie interactive, ce rapport de l'Observatoire fournit des outils intégrés et actualisés pour décrire l'ensemble des caractéristiques d'un territoire.